



LE BILLET DU SYNDIC



Chères Altaripiennes, Chers Altaripiens,

L'année 2023 va bientôt tirer sa révérence et nous pouvons faire le bilan de cette année avec enthousiasme et fierté pour notre commune.

Nous avons vécu en juin dernier une fête qui restera gravée dans la mémoire de chaque Altaripien, jeune et moins jeune, bénévoles ou participants. Oui on peut l'affirmer, le Giron des Jeunesses sarinoises fut magnifique et réussi.

Mes remerciements vont naturellement au président d'organisation et tout son comité, ses divers responsables de commissions et tous les membres de la société de Jeunesse d'Ecupodju qui se sont engagés sans compter et ceci dans une ambiance et une convivialité exceptionnelle.

Mon coup de cœur va naturellement à tous les bénévoles d'ici et d'ailleurs pour leur engagement dans ce projet d'envergure. 1250 bénévoles se sont relayés pour cette fête pour remplir les 1600 plages horaires. C'est extraordinaire et ceci toujours avec motivation, engouement et surtout toujours avec un large sourire. Un grand MERCI pour vous tous qui avez porté haut les couleurs Altaripiennes.

Au niveau communal, nous sommes à la mi-législature et le travail ne manque pas pour le Conseil communal, preuve en sont les 9 demandes d'investissements. La commune doit entretenir ses bâtiments, assainir ses installations et continuer sa modernisation tout en étant au service des citoyens.

Le budget est presque équilibré mais la marge de manœuvre devient restreinte. Nous risquons d'avoir durant les prochaines années plus de difficulté à l'équilibrer.

L'évolution démographique de notre population va se stabiliser mais les charges vont probablement continuer d'augmenter. Il y aura quelques années plus difficiles avant la réalisation des deux prochains grands projets immobiliers qui se réaliseront à Posieux, à savoir les parcelles entre la Croix Blanche et l'autoroute ainsi que Champ du Nod à la sortie du village de Posieux direction Bulle.

Restons tout de même positif, la planification financière vous sera présentée lors de l'assemblée communale.

Concernant l'installation du cabinet médical, il y a des pistes mais elles ne sont pas encore concrétisées. Nous nous inspirons de la citation de Bill Gates : « la patience est un élément clé de la réussite » Espérons que ce cher Bill nous donnera raison. Je tiens à remercier le Dr André Schaub qui a décidé de prolonger son activité jusqu'à la fin 2024. Je salue l'esprit d'ouverture exemplaire et l'engagement total du Dr Schaub pour assurer sa succession et le succès du futur cabinet. Je vous invite à venir à l'assemblée communale du lundi 11 décembre et nous nous réjouissons de vous y rencontrer nombreux.

Arrivé en cette fin d'année, je veux remercier les membres du Conseil communal et les employés communaux pour leur engagement et leur excellent travail durant cette année 2023 ainsi que toutes celles et ceux qui s'engagent pour que la commune de Hauterive FR garde son slogan : Hauterive FR, une commune où il fait bon vivre.

A vous chères Altaripiennes, chers Altaripiens je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'années, dans la convivialité et l'amitié, et surtout excellente santé à tous.
Hauterive un jour, Hauterive toujours !

Votre Syndic, Dominique Zamofing



Convocation

Les citoyennes et les citoyens de la commune de Hauterive (FR) sont convoqués en assemblée communale le

**lundi 11 décembre 2023, à 20h00,
à la salle du restaurant communal à Ecuwillens.**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 mai 2023
2. Approbation des statuts de l'Association de communes pour l'exploitation de la STEP à Villars-sur-Glâne (ASEV) – Rapport de la commission financière
3. Règlement pour la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
Rapport de la commission financière
4. Règlement relatif à la gestion des déchets - Rapport de la commission financière
5. Budget de fonctionnement 2024 – approbation – Rapport de la commission financière
6. Budget des investissements 2024 – approbation
 - 6.1 Crédit pour la mise en séparatif
EU-EC Vy de Villard et la Pala**
Rapport de la commission financière
 - 6.2 Crédit pour le remplacement de la supervision de la STEP**
Rapport de la commission financière
 - 6.3 Crédit relatif au déploiement de la fibre optique
entre les sites communaux** - Rapport de la commission financière
 - 6.4 Crédit pour la réfection des terrains de basket et de football –
école de Posieux** - Rapport de la commission financière
 - 6.5 Crédit pour Greensite –
solutions SIG Cloud**
Rapport de la commission financière
 - 6.6 Mise à jour du PGEE**
Rapport de la commission financière
 - 6.7 Participation capital social ASEV**
Rapport de la commission financière
 - 6.8 Crédit d'étude complémentaire pour notre participation au PAD-PED Champ du
Nod** - Rapport de la commission financière
 - 6.9 Crédit d'étude complémentaire pour le réaménagement de la place du village
d'Ecuwillens** - Rapport de la commission financière
7. Information du Conseil communal
8. Divers

LE CONSEIL COMMUNAL

Point 1 de l'ordre du jour

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MARDI 9 MAI 2023 A 20H15 A L'AUBERGE COMMUNALE LA PINTE, ECUVILLENS

Présidence : M. Dominique Zamofing
Secrétaire : Mme Chantal Duennenberger
Présents : 81 citoyennes et citoyens
Excusés : Mmes et MM. Nicolas Corpataux, Roland Emery,
Cécile Gachoud, Agnès Limat, Jean-Pierre Stirnimann
Scrutateurs : MM. Louis Seydoux (35) et Alessandro Circelli (46)

M. Dominique Zamofing : Mesdames, Messieurs, il est 20 h15, le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à la 5^{ème} assemblée de la législature 2021-2026, l'assemblée des comptes. C'est un plaisir de vous retrouver et de pouvoir délibérer sur les sujets communaux. Ce soir, il vous a été distribué des billets numérotés. Rassurez-vous, nous ne vous prenons pas pour des numéros, mais c'est plutôt pour participer à un tirage au sort en fin d'assemblée. En effet, la commune de Hauterive FR est partenaire et sponsor du Giron des jeunesses sarinoises sur notre commune. Ce partenariat nous donne droit à une contrepartie pour cette fête qui s'annonce grandiose. L'une des contreparties est la mise à disposition de 16 billets, pour le souper spectacle humoristique du jeudi soir avec la participation de Yann Lambiel, Sandrine Viglinio, Nathanael Rochat et Nathalie Devantay. Plutôt que de se répartir ces billets entre les membres du Conseil communal, nous avons jugé plus opportun de faire bénéficier les citoyens de la commune de Hauterive FR et notamment celles et ceux qui font preuve de citoyenneté en participant régulièrement aux assemblées communales.

Nous allons donc, en fin d'assemblée, tirer au sort les 16 billets pour participer à ce spectacle. Gardez bien vos billets, et surtout restez dans la salle.

Les comptes 2022 ont été bouclés avec un bénéfice et c'est réjouissant.

L'assemblée communale sera suivie de la traditionnelle verrée accompagnée de quelques morceaux de pizzas confectionnées par notre tenancier communal Serafim.

Je salue particulièrement la présence ce soir du président de paroisse M. Maurice Seydoux et du frère Claude représentant de l'abbaye d'Hauterive.

C'est Mme Chantal Duennenberger, secrétaire communale qui tiendra le PV de cette assemblée. Comme d'habitude, cette assemblée sera enregistrée afin de rapporter très précisément la tenue de nos propos.

L'assemblée communale a été convoquée

- ➔ par publication dans la feuille officielle n°16 du 21 avril 2023
- ➔ par affichage aux piliers publics
- ➔ par publication sur notre site Internet www.hauterivefr.ch
- ➔ par publication dans l'information communale distribuée dans tous les ménages le 21 avril 2023.

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous demande de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

- ➔ Les citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant : 1 personne n'a pas le droit de vote.

➔ Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro, que vous tendra le scrutateur. Je vous demande de vous annoncer par votre nom et prénom.

Le Conseil communal propose de nommer les scrutateurs suivants : MM. Louis Seydoux et Alessandro Circelli, qui ont accepté d'officier à ce poste, je les en remercie. Je vous prie de procéder à votre première tâche, qui est de compter les citoyens présents. 81 personnes sont présentes ce soir, 80 avec le droit de vote, nous sommes un petit peu moins que d'habitude.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022**
2. **Modification des statuts de l'Association des CO Sarine-Campagne et Haut-Lac français (COSAHL)**
Rapport commission financière
3. **Comptes de fonctionnement 2022**
Rapport commission financière
4. **Comptes des investissements 2022**
Rapport de la commission financière
5. **Crédit d'investissement pour le remplacement de la passerelle Ecuwillens-Neyruz**
Rapport de la commission financière
6. **Crédit d'investissement pour la migration informatique**
Rapport de la Commission financière
7. **Crédit d'étude relatif au renouvellement et à l'agrandissement de la STEP de Villars-sur-Glâne**
Rapport de la Commission financière
8. **Bâtiments communaux**
- 8.1 **Crédit d'investissement pour la rénovation de la façade ouest de l'immeuble route de Fribourg 77 à Posieux**
Rapport de la Commission financière
- 8.2 **Crédit d'investissement pour la rénovation des façades de l'école primaire à Posieux**
Rapport de la commission financière
- 8.3 **Crédit d'investissement pour l'optimisation de la ventilation de La Pinte et de la grande salle communale**
Rapport de la commission financière
9. **Crédit d'investissement pour l'achat de deux génératrices**
Rapport de la commission financière
10. **Informations communales**
11. **Divers**

Y-a-t-il des questions concernant l'ordre du jour ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote. **Au vote à main levée, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2022

M. Dominique Zamofing : le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a également pu être consulté sur notre site internet www.hauterivefr.ch. Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ? Cela ne semble pas être le cas.

Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022 est ainsi approuvé à l'unanimité. Nous remercions notre secrétaire communale Chantal Duennenberger pour sa parfaite rédaction.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Modification des statuts de l'Association des CO Sarine-Campagne et Haut-Lac français (COSAHL)

Pour les explications, je cède la parole à Monsieur Hicham Frossard, membre du comité.

M. Hicham Frossard : A l'occasion de l'assemblée des délégué-e-s des communes du 14 décembre 2022, les modifications statutaires suivantes ont été adoptées.

Conformément à l'art. 113 LCo, ces modifications doivent être soumises aux législatifs des communes membres et approuvées par les trois quarts des communes représentant les trois quarts de la population

1. Composition du comité

Avec la construction d'un nouveau CO dans la commune de Givisiez, cette dernière devient de facto une commune siège au sens l'art. 16 al.1 des statuts de l'association. Ceci porte le nombre de membre à 13. La modification de l'article en question s'impose en conséquence.

Point 2

Modification des statuts de l'Association des CO Sarine-Campagne et Haut-Lac français (COSAHL) 2

Ancien texte	Nouveau texte
Art. 16 Composition Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et des dix autres membres selon la représentation suivante : - un-e représentant-e de la Ceinture (Cominboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne) ; - un-e représentant-e du Gibloux (Gibloux, Hauterive FR) ; - un-e représentant-e de la Haute-Sarine, rive droite (Bois-d'Amont, Ferpicloz, Marly, Le Mouret, Pierafortscha, Treyvoux, Villarsel-le-Marly) ; - un-e représentant-e de Sarine-Ouest (Autigny, Avry, La Brillaz, Chénens, Cottens, Matran, Neyruz, Ponthaux, Prez) ; - un-e représentant-e de Sarine-Nord (Bellaux, Grolley, La Sonnaz) ; - un-e représentant-e des communes du Haut-Lac français (Courtepin, Misery-Courtion) ; - un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne).	Art. 16 Composition Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et de onze autres membres selon la représentation suivante : - un-e représentant-e de la Ceinture (Cominboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne) ; - un-e représentant-e du Gibloux (Gibloux, Hauterive FR) ; - un-e représentant-e de la Haute-Sarine, rive droite (Bois-d'Amont, Ferpicloz, Marly, Le Mouret, Pierafortscha, Treyvoux, Villarsel-le-Marly) ; - un-e représentant-e de Sarine-Ouest (Autigny, Avry, La Brillaz, Chénens, Cottens, Matran, Neyruz, Ponthaux, Prez) ; - un-e représentant-e de Sarine-Nord (Bellaux, Grolley, La Sonnaz) ; - un-e représentant-e des communes du Haut-Lac français (Courtepin, Misery-Courtion) ; - un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Givisiez, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne).

Ancien texte	Nouveau Texte
Art. 37 b) Critères de répartition Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants : - 75% selon le chiffre de la dernière population légale ; - 25% selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.	Art. 37 b) Critères de répartition Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants : - 80% selon le chiffre de la dernière population légale ; - 20% selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

Ancien texte	Nouveau Texte
Art. 39 Emprunts de l'Association 1 Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent pas dépasser la limite d'endettement de 100 millions de francs. 2 L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.	Art. 39 Emprunts de l'Association 1 Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent pas dépasser la limite d'endettement de 125 millions de francs. 2 L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.

2. Clé de répartition

Les modalités de la clé de répartition des frais entre les communes sont en vigueur depuis 2012. Avec l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2016, de la nouvelle loi scolaire, des effets financiers ont été répercutés. Il s'agit principalement des frais des traitements du personnel enseignant, pris en charge à raison de 50% entre l'Etat et les communes (sous l'ancienne loi, l'Etat en payait 70% et les communes 30%).

Ces charges salariales représentent environ 65% des charges totales de l'association si bien que les communes contributrices ont vu leurs factures s'envoler.

La principale commune contributrice, Villars-sur-Glâne, a souhaité que cette clé soit revue et que la répartition ne se fasse plus qu'au regard de la population légale. La suppression du calcul selon l'IPF aurait fortement impacté les communes bénéficiaires, comme c'est le cas de notre commune.

Aussi, l'assemblée des délégué-e-s, a opté pour une solution qui semble quelque peu plus équitable pour les communes contributrices, tout en maintenant la notion de solidarité entre les communes par le maintien d'un 20% selon la population légale pondérée à l'indice potentiel fiscal.

Concrètement, pour notre commune, la facture s'élèvera de 0.7% en moyenne.

Prenons l'exemple des coûts 2021 qui s'élevait à CHF 923'756.00.

Avec la nouvelle répartition, la facture aurait été de Fr. 930'699.-, soit + CHF 6'943.00.

3. Emprunts de l'Association

La réalisation des objets d'importance, notamment la construction du CO de Givisiez et des travaux sur le CO de Marly permettent d'expliquer l'évolution de la dette. La forte augmentation des besoins en financement provoquera dès lors, à l'horizon 2026, le franchissement de la barre des 100 millions de francs d'endettement.

Afin de répondre aux besoins courants en matière d'entretien/rénovation et d'éventuelles possibilités de transformation/extension des bâtiments existants, dont le CO du Gibloux, il est proposé de porter la limite d'endettement à 125 millions de francs.

Il est important de préciser que, selon l'art. 41 des statuts, les appels à l'emprunt pour le financement des objets d'importance est toujours soumis aux règles du référendum, facultatif ou obligatoire, et cela quelle que soit la limite d'endettement.

Voilà pour les explications sur ces trois changements des statuts de COSAHL.

M. Dominique Zamofing merci. Avant d'ouvrir la discussion, je cède la parole au président de la commission financière, M. Andrej Lushnycky.

M. Andrej Lushnycky Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, Conformément à ses attributions, la Commission financière a rencontré le 24 avril 2023 le Conseil communal. La Commission financière vous fait part de son préavis établi sur cette base : **Point 2 de l'ordre du jour : Modification des statuts de l'Association des CO Sarine-Campagne et Haut-Lac français (COSAHL)** La Commission financière préavise favorablement cette modification des statuts de l'Association des CO Sarine-Campagne et Haut-Lac français.

M. Dominique Zamofing merci. J'ouvre la discussion. Pas de question, nous allons approuver les modifications en bloc :

Art. 16 : Givisiez, commune siège du future CO

Art. 37 : modification de la clé de répartition 80-20 au lieu de 75-25 %

Art. 39 : Limite d'endettement qui passe de 100 à 125 millions.

Au vote à main levée, la modification des statuts de l'Association des CO Sarine-Campagne et Haut-Lac français (COSAHL) est approuvée à l'unanimité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : Comptes de fonctionnement 2022

M. Dominique Zamofing : Avant de passer en revue les chapitres principaux, des comptes de fonctionnement 2022, le Conseil communal tient à vous communiquer quelques commentaires particuliers qui ont déjà été relevés dans le bulletin communal.

Le bénéfice des comptes 2022 se monte à CHF 874'997.46.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la commune de Hauterive FR applique les principes d'évaluation selon les normes MCH2. Ce principe se traduit par une image aussi fidèle que possible de la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la collectivité.

Une réévaluation du patrimoine financier ainsi que du patrimoine administratif a été effectué au 1^{er} janvier 2022. Selon les directives du canton de Fribourg, cette réévaluation devait reprendre les investissements de la collectivité des 20 dernières années.

De nouveaux indicateurs financiers ont été ainsi introduits avec MCH2.

Ceux-ci nous donnent des renseignements très utiles pour la gestion financière de la commune. Une nouvelle planification financière sera présentée en décembre pour le budget 2024. Il n'a pas été possible de l'établir pour l'assemblée de ce jour. En effet, les comptes ont été bouclés et vérifiés de manière assez tardive.

Avec l'introduction de MCH2, cela a donné plus de travail à la fiduciaire et elle ne compte pas que la commune de Hauterive FR comme client. Cela a mis également à contribution notre trésorière Corinne Terreaux.

Vous comprendrez bien qu'une planification ne se fait pas à la va-vite et nous pourrions ainsi tenir compte des résultats des études tels que le raccordement à la STEP de Villars-sur-Glâne, les équipements du secteur Champ du Nod ou encore de la place du village pour effectuer une planification réaliste et conforme aux investissements futurs.

Les indicateurs financiers présentés peuvent être considérés comme bons si ce n'est l'endettement net par habitant qui est un peu plus élevé que la moyenne.

Quelques indicateurs financiers :

Taux d'endettement net:	93.3%
< 100% = bon	
Degré d'autofinancement:	173%
>100% haute conjoncture	
Part du service de la dette :	5%
<5% charge faible	
Dette brute/revenus	151%
100% - 150% moyen	
Dette nette/habitants	CHF 2735
CHF 2500 – 5000 endettement important	
Taux d'autofinancement	10%
10% - 20% moyen	

Si l'on prend le premier indicateur financier :

Endettement net : il renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui serait nécessaire pour amortir la dette.

En dessous de 100%, c'est considéré comme bon (93.3%).

Le degré d'autofinancement : cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité peut financer par ses propres moyens.

Idéalement > plus de 100% en haute conjoncture (173%, nous sommes très bien lotis dans ce secteur).

Part du service de la dette : cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbés par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte (5%, c'est tout à fait correct).

Dette brute par rapport aux revenus : cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus précisément sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés (151%, nous sommes juste en dessus du quota qui est de 100 à 150%).

Dette nette par habitant : cet indicateur renseigne sur l'endettement par habitant. Nous sommes juste dans la catégorie endettement important. Cet endettement est à mettre en rapport avec les équipements réalisés par la commune de Hauterive FR (CHF 2'735.00, on pourrait avoir un faible endettement et peu d'infrastructures qui sont organisées, ce qui n'est pas tout à fait le cas chez nous. Nous avons pas mal d'infrastructures qui ont été réalisées, voilà pourquoi nous sommes un peu en dessus de la moyenne.

Taux d'autofinancement : renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements. Nous sommes juste dans la catégorie moyenne (10%). Tous ces indicateurs sont à prendre en considération et donne une image de l'état des finances et des capacités financières de notre commune. Je rappelle que ce sont de nouveaux indicateurs et qu'il faut aussi s'y familiariser.

Revenons aux comptes 2022. Les dépenses ont pu être très bien maîtrisées dans leur ensemble. Tous les dépassements supérieurs à CHF 10'000.00 ont été commentés dans la présentation des comptes.

Les revenus fiscaux s'élèvent à CHF 7'876'309.65. Les impôts sur les prestations en capital, les gains immobiliers et les mutations sont largement supérieurs aux prévisions, ce qui en fait une grosse partie du bénéfice.

A noter que CHF 409'909.00 sont prélevés sur la réserve de réévaluation du Patrimoine administratif. Cette réserve sera prélevée durant 10 ans jusqu'à épuisement de celle-ci.

Le bénéfice du compte de résultat, à savoir CHF 874'997.46 est versé au bilan, ce qui ramène les fonds propres de la commune à CHF 3'452'583.46.

Pour le budget 2024, une analyse sera effectuée pour voir dans quelle mesure une baisse fiscale pourrait être envisagée.

Toutefois, il y a lieu de relativiser ce résultat. En effet, la commune de Hauterive FR est endettée à hauteur de 11.5 millions et a des engagements hors bilan pour plus de 5 millions.

La possibilité actuelle de financer les investissements par les liquidités est appréciable, notamment lorsqu'il s'agit d'investissements d'entretiens des bâtiments comme nous allons voter tout à l'heure et qui n'apporte pas de réelle plus-value à ces objets.

Venons-en maintenant au détail. Les comptes 2022 ont été publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin d'information no 1/2023, de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. Aussi, nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir dicastère par dicastère, pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information.

0. Administration générale

1. Ordre et sécurité publique

2. Formation

3. Culture, sport et loisirs

4. Santé

5. Prévoyance sociale

6. Trafic et télécommunication

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

8. Economie publique

9. Finances et impôts

Pas de question, je passe la parole au président de la commission financière.

M. Andrej Lushnycky : Point 3 de l'ordre du jour : Comptes de fonctionnement /comptes de résultat 2022 Les commentaires des positions des comptes fournis par le Conseil communal dans le bulletin d'information ainsi que les compléments d'informations concernant les principales variations constatées nous ont été donnés.

L'exercice 2022 présente un excédent de revenus de CHF 874'997.46, comparé à un budget déficitaire de CHF 2'013.00.

Ce bénéfice comprend un montant de CHF 409'909.10 qui concerne la réévaluation du patrimoine administratif.

Cette amélioration de CHF 877'010.46 par rapport au budget est essentiellement due aux rentrées fiscales supérieures aux attentes. Cela concerne aussi bien les impôts des personnes physiques que des personnes morales, mais aussi les impôts spéciaux sur les gains immobiliers, les plus-values et les mutations. Ce bénéfice n'est pas attribué, il augmente le capital.

Nous relevons par ailleurs une maîtrise des dépenses de fonctionnement par le Conseil communal. Au niveau du bilan, la fortune s'élève au 31 décembre 2022 à CHF 3'452'583.46. Nous relevons également le montant appréciable des liquidités qui s'élèvent à plus de CHF 5'000'000.00.

Sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision de FIDUSERVICE S.A., dont il a été remarqué que le système de contrôle interne n'était pas adapté aux risques de la commune, et des informations communiquées par le Conseil communal, la Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement 2022 qui se soldent par un excédent de revenus de CHF 874'997.46.

M. Dominique Zamofing : Y-a-t-il des questions suite au rapport de la Commission financière au sujet des comptes de fonctionnement 2022 ? Cela ne semble pas être le cas, nous allons passer au vote pour les approuver formellement.

Au vote par mains levées, les comptes 2022 bouclant avec un bénéfice de CHF 874'997.46 sont approuvés à l'unanimité.

Les comptes de fonctionnement 2022 sont approuvés. Je vous remercie.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : Comptes des investissements 2022

Le tableau donnant la vue d'ensemble sur les différents investissements en cours figure dans l'information communale.

Dans un premier temps, il s'agit d'approuver, d'une part, les différents investissements qui ont été effectués durant l'année 2022.

Ensuite, le Conseil communal propose de boucler des investissements définitivement terminés durant l'exercice 2022 et antérieur avec leur crédit y relatif.

Le compte des investissements 2022 se présente de la manière suivante :

Les charges concernent les positions suivantes :

- Remplacement de deux garages Rte de Posieux 4	CHF	50'209.00
- Réfection terrain de foot place de jeux	CHF	13'500.00
- Audit énergétique rte de l'Ecole 5	CHF	8'661.30
- Aménagement terrain inline hockey	CHF	23'855.00
- Crédit d'étude place centre du village	CHF	21'006.65
- Raccordement eau et électricité cabane Bois Cornard	CHF	9'338.50
- Aménagement place de parc centre village Ecuvillens	CHF	32'944.65
- Bâtiment édilitaire	CHF	41'458.65
- Remplacement des compteurs eau	CHF	73'486.40
- Assainissement canal dérivation Moulin Neuf	CHF	6'462.00
- Collecteur EC, entrée sud Ecuvillens	CHF	3'459.90
- Crédit d'étude raccordement Step Villars	CHF	5'385.00
- Remboursement de taxe EU et EP	CHF	652.75
- Déchetterie construction	CHF	300'426.30
- Entretien du mur d'enceinte du cimetière	CHF	1'615.50
- Révision du PAL	CHF	18'403.25
- Participation PED et PAD Champ du Nod	CHF	12'696.85
- Extourne d'une taxe de raccordement	CHF	652.45

Total des charges : CHF 622'908.95

Je donne la parole au Président de la commission financière.

M. Andrej Lushnycky : Point 4 de l'ordre du jour : Comptes des investissements 2022

Les comptes montrent des charges de CHF 622'908.95 et des produits de CHF 652.45.

Le projet majeur d'investissement de ces dernières années, à savoir la nouvelle déchetterie et le bâtiment édilitaire sont en cours de finalisation. Par conséquent, aucun amortissement n'a été comptabilisé sur ces projets.

Sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision de FIDUSERVICE S.A. et des informations communiquées par le Conseil communal, la Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes des investissements 2022 qui se soldent par des investissements nets de CHF 622'256.50.

M. Dominique Zamofing : Y-a-t-il encore des questions au sujet du compte des investissements 2022 ? Cela ne semble pas être le cas, je vais le soumettre au vote.

Au vote à mains levées, le compte des investissements 2022 bouclant avec des charges de CHF 622'908.95 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil communal souhaite boucler 7 crédits qui concernent des investissements terminés. Nous allons les voter en bloc, à moins qu'il y ait une demande de voter ces investissements séparément.

Ces 7 investissements sont les suivants :

1. Réfection terrain de foot et place de jeux de l'école

Crédit voté	CHF	15'000.00
Crédit utilisé	CHF	13'500.00
Crédit non utilisé	CHF	1'500.00

2. Aménagement place de parc centre village Ecuwillens

Crédit voté	CHF	280'000.00
Crédit utilisé	CHF	263'896.80
Crédit non utilisé	CHF	16'103.20

3. Bouclage adduction d'eau Rte de l'Aérodrome

Crédit voté	CHF	70'000.00
Crédit utilisé	CHF	38'632.65
Crédit non utilisé	CHF	31'367.35

4. Entretien du mur de l'enceinte du cimetière

Crédit voté	CHF	65'000.00
Crédit utilisé	CHF	62'231.20
Crédit non utilisé	CHF	2'768.80

5. Aménagement terrain de inline hockey

Crédit voté	CHF	30'000.00
Crédit utilisé	CHF	23'855.00
Crédit non utilisé	CHF	6'145.00

6. Raccordement électricité et eau Cabane Bois Cornard

Crédit voté	CHF	40'000.00
Crédit utilisé	CHF	47'296.00
Dépassement	CHF	7'296.50

La cause du dépassement : Nous avons dû rajouter une vanne automatique pour purger régulièrement la conduite, ceci pour garantir la potabilité de l'eau à cause du faible tirage sur cette conduite.

7. Aménagement place de jeux centre village Ecuwillens

Crédit voté	CHF	75'000.00
Crédit utilisé	CHF	0.00
Solde	CHF	75'000.00

Ce crédit n'a pas été utilisé car le projet a été abandonné au profit d'une étude d'aménagement globale du centre du village d'Ecuwillens.

Comme vous pouvez le constater, 6 crédits sur 7 ont respecté l'enveloppe budgétaire.

Je donne la parole au Président de la commission financière.

M. Andrej Lushnycky : La Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le bouclage de ces sept crédits d'investissements.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion. Pas de question, nous passons au vote.

Au vote à mains levées, le bouclage des 7 crédits est accepté à l'unanimité.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Crédit d'investissement pour le remplacement de la passerelle Ecuwillens-Neyruz

Je cède la parole à Monsieur Bertrand Jacquaz en charge de ce dossier.

M. Bertrand Jacquaz : Le Conseil communal vous propose un crédit d'investissement pour le remplacement de la passerelle entre Ecuwillens et Neyruz. La passerelle sur la Glâne reliant les deux communes Hauterive FR et Neyruz a été réalisée en 2002 avec une structure haubanée en bois-acier sans mesure de protection particulière.

Pour donner suite à une inspection du service technique communal, de graves problèmes structuraux au niveau des mâts ont été mis en évidence et il a été nécessaire de fermer la passerelle aux piétons pour des questions de sécurité.

Après plus de vingt ans, l'ouvrage présente de nombreux signes de vieillissement, particulièrement dans cette configuration au-dessus d'une rivière et en pleine forêt.

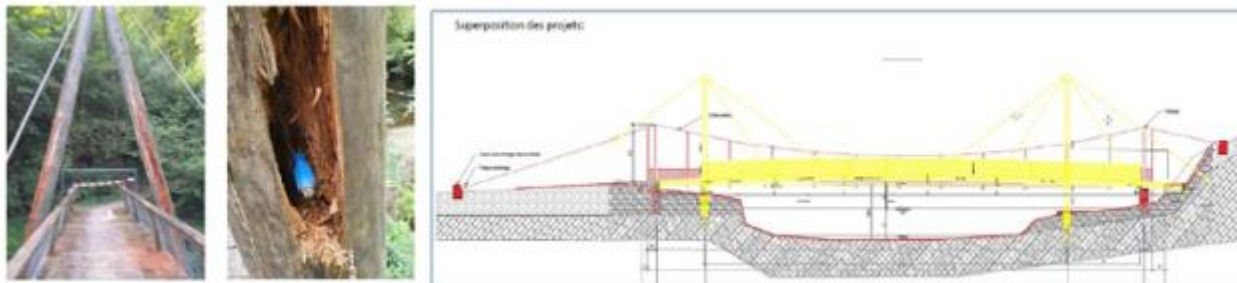
Les maîtres de l'ouvrage, les communes de Hauterive FR et de Neyruz, ne souhaitent plus réinvestir des montants pour prolonger la durée de vie de la passerelle, étant donné les importants dégâts de la structure.

Les deux communes souhaitent remplacer la passerelle par une structure neuve en acier, plus appropriée aux caractéristiques des lieux. Cette passerelle serait identique à celle qui est au barrage de Rossens et qui a été inaugurée l'automne passé.

Montant de l'investissement total : CHF 200'000.00

Montant à la charge de la commune de Hauterive FR : CHF 100'000.00

Financement par les liquidités



M. Dominique Zamofing : je redonne la parole au président de la Commission financière.

M. Andrej Lushnycky : **Point 5 de l'ordre du jour : Crédit d'investissement pour le remplacement de la passerelle Ecuwillens-Neyruz** La Commission financière préavis favorablement cet investissement de CHF 100'000.00, financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing : merci. J'ouvre la discussion sur cet investissement. Pas de question.

Au vote à mains levées, le crédit d'investissement pour le remplacement de la passerelle Ecuwillens-Neyruz pour un montant de Fr. 100'000.00 est accepté à l'unanimité.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Crédit d'investissement pour la migration informatique

Je cède la parole à M. Hicham Frossard pour les explications.

M. Hicham Frossard : Aujourd'hui, la commune de Hauterive FR doit se mettre à jour dans le domaine informatique, sur deux volets principaux, les infrastructures et les applications métiers. Pourquoi les infrastructures, car aujourd'hui nous avons subi quelques problèmes de sécurité notamment avec l'entreprise qui nous héberge, T2i, qui est l'éditeur des applications métiers et qui en même temps héberge nos données. L'année passée il y a eu quelques soucis au niveau de la sécurité et à la suite d'audits, des failles ont été relevées. Sur ce plan-là, nous proposons dans le projet l'acquisition d'un propre serveur avec tous les équipements de sécurité nécessaires ainsi que la mise à jour de certains postes de travail qui ont bien quelques années à la commune. Je vois des anciens syndics qui rigolent, on doit certainement encore trouver des machines qui datent de leur époque. Il est absolument nécessaire de les changer pour pouvoir répondre aux besoins numériques du moment.

Toujours sur le plan de la sécurité, un renforcement des infrastructures est nécessaire pour pallier à d'éventuelles cyber-attaques.

Sur le plan des applications métiers, une migration est nécessaire pour d'une part, optimiser les processus de travail et d'autre part, interagir avec nos différents partenaires et prestataires via des outils collaboratifs.

S'agissant des infrastructures, le projet prévoit l'installation d'un serveur propre y compris les équipements de sécurité, comme un firewall. Certains postes de travail seront remplacés. Toute l'infrastructure hardware sera ainsi surveillée par un monitoring du prestataire. Nous répondrons ainsi aux exigences en la matière.

Pour les applications métiers, il s'agit de consolider la situation actuelle par l'acquisition de modules supplémentaires à la solution T2i. T2i dispose de l'application phare utilisée dans notre commune et qui est le contrôle des habitants. Les applications Comptabilité et Salaires sont également utilisés. Plusieurs autres modules peuvent être ajoutés, nous vous proposons aujourd'hui les modules suivants qui peuvent se greffer directement avec les modules en place :

- Application RH
- Gestion électronique des documents
- Gestion des séances.

Le module RH offrira un outil flexible pour une gestion moderne et efficace du personnel. Ce logiciel complet permettra une digitalisation entière de tous les processus RH, avec notamment une comptabilisation automatique des heures de travail, voire même une ventilation directe dans les comptes, et une gestion des absences.

La gestion électronique des documents (GED) permettra le stockage, le classement et l'archivage des documents dans un même logiciel. Cette GED améliorera donc forcément la recherche documentaire, la gestion et le suivi des documents durant tout leur cycle de vie, et je peux vous dire que dans une commune il y a une bonne tonne de documents à gérer, classer et archiver, ainsi que la productivité des collaborateurs de l'entreprise qui ne serait ainsi plus nécessaire à archiver dans des classeurs. Un autre petit module de la GED, le suivi des séances, permettra de retrouver l'historique des décisions rapidement. Cet outil-là permettra également d'être appliqué à toutes les commissions communales afin que chacun puisse disposer des informations à un même moment et qu'elles restent toujours disponibles en un seul et unique endroit.

Le projet qui vous est soumis permettra de répondre aux attentes de la numérisation des processus et ainsi du gain d'efficience dans nos activités.

Les coûts détaillés :

- Infrastructure réseaux, équipements sécurité CHF 65'000.00
parc informatique, reprise des données comprise
- Applications métiers (coût par habitant)
 - Application RH CHF 41'000.00
 - GED CHF 60'000.00
 - Suivi des séances CHF 14'110.00
- Transfert serveur CHF 7'000.00

Coût total : CHF 187'110.00

Montant de l'investissement CHF 190'000.00

Financement par les liquidités

M. Dominique Zamofing Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Andrej Lushnycky : Point 6 de l'ordre du jour : Crédit d'investissement pour la migration informatique La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 190'000.00, financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing : Y a-t-il des questions concernant ce crédit ?

M. Christophe Chavaillaz, Ecuwillens : petite question par rapport à la société qui va mettre ce projet en place, est-ce celle qui s'est faite piratée ? Il s'agit des données des habitants de la commune, qui sont des données sensibles.

M. Hicham Frossard : non, l'hébergement sort de cette entreprise que l'on va conserver comme entreprise éditrice des applications, c'est justement ce qu'on change.

M. Christophe Chavaillaz : l'autre question : avez-vous étudié d'autres solutions qu'un serveur physique ? Actuellement, il existe des solutions dans le Cloud qui ont d'autres avantages, est-ce que vous avez aussi évalué ceci ?

M. Hicham Frossard : non nous sommes restés sur un serveur physique, nous n'avons pas consulté la solution cloud. Nous favorisons l'hébergement des données chez nous, et en Suisse.

M. Christophe Chavaillaz : Dernière question, si je me souviens bien et Patrick pourra certainement me répondre, cet automne il y a la nouvelle loi sur la protection des données qui est entrée en vigueur, est-ce que le projet qui sera mis en place permettra de répondre directement à ce besoin-là ?

M. Patrick Cudré-Mauroux : je ne suis pas du tout un spécialiste de la protection des données mais je pars du principe que c'est plutôt à notre prestataire de services de vérifier que leurs prestations soient conformes à cette loi.

M. Hicham Frossard : j'ajoute peut-être encore que T2i est très répandu au niveau des communes fribourgeoises et l'association des communes fribourgeoises surveille ses prestations et pourra garantir par ce biais-là le respect de la sécurité des données.

M. Christophe Chavaillaz : merci. L'attaque de Rolle est un bon exemple pratique sur la protection des données.

M. Clovis Galley, Ecuwillens : si j'ai bien compris vous achetez les applications métiers, donc vous devrez payer les droits de licences chaque année ?

M. Hicham Frossard : non l'achat des licences est unique, au coût par habitant, puis il y aura des coûts d'entretien. Cette année par exemple nous sommes à CHF 33'000.00 de coûts informatiques, et ici les coûts d'entretien par exemple pour l'infrastructure réseau qui ne sont pas existants aujourd'hui se montent à CHF 7'500.00 annuels et les coûts de T2i avec les applications supplémentaires reviendraient à CHF 35'000.00, donc un total de CHF 42'000.00.

M. Clovis Galley : et concernant les sauvegardes, vous allez maintenant récupérer toutes les données sur un serveur, ici, dans la commune ? Avez-vous quand même un doublage des données en sécurité ailleurs ?

M. Hicham Frossard : le serveur est monté en raid5, il y a donc cinq fois une copie redondante des données et un backup extérieur sera effectué par le prestataire.

M. Dominique Zamofing : nous constatons que c'est très technique et ce n'est compris que par les spécialistes. Pas d'autre question, nous passons au vote.

Au vote à mains levées, le crédit d'investissement pour la migration informatique pour un montant de CHF 190'000.00 financé par les liquidités est approuvé à la majorité, moins 3 abstentions.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : Crédit d'étude relatif au renouvellement et à l'agrandissement de la STEP de Villars-sur-Glâne

Vous avez pu prendre connaissance du message détaillé de cet investissement dans le Bulletin d'information.

La commune de Hauterive FR a opté pour un raccordement à la STEP de Villars-sur-Glâne en 2019 déjà.

Il s'agit maintenant de participer au crédit d'étude pour agrandir et moderniser cette station d'épuration pour qu'elle puisse accueillir les eaux usées de notre commune à l'horizon 2026.

Il a été décidé avec toutes les communes partenaires de créer une association de communes courant 2024. Les communes concernées sont Avry, Hauterive FR, Matran, Neyruz et Villars-sur-Glâne.

L'investissement futur sera réalisé par l'association et est estimé à plus de CHF 55 millions.

Notre participation pour l'étude s'élève selon la clé de répartition à 12.1%. Nous avons donc 12.1 % des eaux à traiter par rapport au 100 % total que la STEP peut traiter.

La clé de répartition est la suivante, hors taxe :

Commune	Répartition investissement (clé 2016) [%]	Investissement à prévoir [CHF]
Avry	4.23	105'750
Hauterive	12.1	302'500
Matran	9.11	227'750
Neyruz	13.39	334'750
Villars-sur-Glâne	61.17	1'529'250
	100	2'500'000

Demande de crédit d'investissement **CHF 326'000.00 TTC**, prélevé sur la réserve de l'épuration.

En parallèle, nous sommes en train d'étudier le raccordement dans le terrain depuis Hauterive FR jusqu'à St-Apolline où se trouve la STEP. 3 variantes sont en voie d'être chiffrées, nous pensions

arriver à CHF 1.5 million mais ce sera plutôt vers les 2 millions pour un raccordement à la STEP de Villars-sur-Glâne.

Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Andrej Lushnycky : Point 7 de l'ordre du jour : Crédit d'étude relatif au renouvellement et à l'agrandissement de la STEP de Villars-sur-Glâne La Commission financière préavise favorablement ce crédit d'étude de CHF 326'000.00, prélevé sur la réserve de l'épuration.

M. Dominique Zamofing : J'ouvre la discussion. Pas de question. Juste pour préciser, ce sera cette association qui empruntera et financera le tout, les charges financières seront ensuite réparties sur les communes, celles-ci ne vont pas elles-mêmes recourir à un emprunt.

Au vote à mains levées, le crédit d'étude relatif à l'agrandissement et la rénovation de la STEP de Villars-sur-Glâne pour un montant de Fr. 326'000.00 financé par la réserve de l'épuration est accepté à l'unanimité.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : Bâtiments communaux

8.1 Crédit d'investissement pour la rénovation de la façade ouest de l'immeuble route de Fribourg 77 à Posieux

Je cède la parole à Madame Véronique Zapf en charge du dossier.

Mme Véronique Zapf : Pour la rénovation de ce bâtiment qui date de 1982, il y aura un CECB+ qui nous donnera une vision globale des travaux à entreprendre. Néanmoins, l'état de la façade ouest ne nous permettra pas d'attendre les résultats du CECB+ et la fin de la rénovation de la halle de gymnastique, qui est prioritaire.

Plus exposée aux intempéries que les autres façades, elle demande des travaux de réparation urgents. En effet, l'état du bois qui la recouvre s'est dégradé et ne peut plus tenir son rôle de protection du bâtiment. Il est fendu à certains endroits, l'eau s'infiltre dans l'isolation ; des fissures sont également apparues en façade et nous pouvons craindre la chute d'éléments en bois. Nous vous proposons d'assainir la situation par une rénovation complète de la façade.



Montant de l'investissement : CHF 65'000.-

Financement par les liquidités

M. Dominique Zamofing : Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Andrej Lushnycky : Point 8 de l'ordre du jour : 8.1 : Crédit d'investissement pour la rénovation de la façade ouest de l'immeuble route de Fribourg 77 à Posieux

La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 65'000.00, financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing : J'ouvre la discussion.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : j'ai deux questions : on ne rénove qu'une façade, est-ce qu'on va en améliorer l'isolation ou elle reste identique en épaisseur et qualité ou on anticipe la rénovation globale du bâtiment pour améliorer l'efficacité énergétique globale du bâtiment ?

2^{ème} question ; du moment que la rénovation globale du bâtiment viendra plus tard, est-ce que rénover déjà une façade, même si je comprends bien que c'est nécessaire, n'est-ce pas problématique dans la mesure où peut-être que lors de la rénovation globale du bâtiment, il faudra peut-être refaire ce qu'on va faire ces prochaines semaines, car la rénovation globale du bâtiment exigera encore autre chose ? On n'aimerait pas entreprendre le travail deux fois, à 2-3 ans d'intervalle.

Mme Véronique Zapf : merci. La rénovation de la façade sera une anticipation de l'isolation périphérique qui est prévue lors de la rénovation globale. Visuellement ce sera peut-être un peu plus épais du côté de la façade rénover, mais c'est en prévision avec la révision globale du bâtiment qui sera faite plus tard.

Pas d'autre question.

Au vote à mains levées, le crédit d'investissement pour la rénovation de la façade ouest de l'immeuble route de Fribourg 77 à Posieux pour un montant de CHF 65'000.00 financé par les liquidités est accepté à l'unanimité.

8.2 Crédit d'investissement pour la rénovation des façades de l'école primaire à Posieux

Mme Véronique Zapf : Dernièrement nous avons dû intervenir sur l'une des façades de l'école car il y avait infiltration d'eau dans le bâtiment. Il est temps d'intervenir sur l'ensemble des façades de l'école primaire de Posieux. Le bois a vieilli mais en intervenant maintenant, on peut remettre en état le bois des façades nord, est et ouest pour une période d'environ 10 ans grâce à un traitement du bois et la pose d'un vernissage.



Par contre, le bois de la façade sud a déjà trop travaillé et demande un remplacement complet. Nous nous assurerons de choisir judicieusement l'essence du bois à poser afin de garantir une durée de fonctionnement aussi longue que possible, tout en préservant une apparence visuelle harmonieuse de l'école.

Montant de l'investissement : CHF 140'000.00

Financement par les liquidités

M. Dominique Zamofing : Je donne la parole au président de la commission financière :

M. Andrej Lushnycky :_8.2 : Crédit d'investissement pour la rénovation des façades de l'école primaire à Posieux La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 140'000.00, financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing : J'ouvre la discussion.

M. Maurice Clerc : même question que pour le bâtiment précédent, pour l'école les questions qui se posent sont peut-être plus complexes que pour le bâtiment sis à la route de Fribourg 77. On aimerait aussi savoir ce qui va se passer avec l'école d'un point de vue global dans les 10-20 ans à venir. Avec l'évolution de la population, est-ce qu'il va falloir l'agrandir, ajouter un étage ou autre, et en fonction de ce qui sera fait avec l'école dans les 10-20 ans à venir, y a-t-il un risque qu'en refaisant l'isolation – qui est nécessaire, je le comprends bien – il faudra peut-être la redéfaire dans 5-6 ans si on agrandit l'école par exemple.

M. Dominique Zamofing : nous n'avons pas la perspective d'agrandir l'école actuellement, nous devons plutôt actuellement fermer quelques classes, deux je crois sur les 3-4 dernières années. Nous avons donc plutôt une pente descendante au niveau des élèves à l'école, même si nous aurons prochainement de nouvelles constructions sur la commune. Nous pensons plutôt que cela va se stabiliser selon l'étude démographique effectuée au niveau régional et les faibles possibilités de zones à bâtir de la commune de Hauterive FR. Il n'y aura pas la nécessité d'augmenter la capacité de l'école d'ici la prochaine révision du PAL, qui sera si je calcule 7 à 8 ans pour réviser + 3 crédits complémentaires à l'horizon 2045 environ. Mais je comprends votre question, si on avait prévu de mettre un étage supplémentaire, on discuterait différemment.

M. Alessandro Circelli, Ecuwillens : si j'ai bien compris on ne fait pas de CECB sur ce bâtiment, c'est dommage. De manière générale on devrait anticiper les assainissements des bâtiments et avant d'investir CHF 140'000.00, on devrait faire un CECB+ qui nous donnerait une indication sur le détail de la façade, les fenêtres, le photovoltaïque de manière générale, cela en vaudrait la peine. Je

pense que vu les subventions cantonales de CHF 1'500.00 par CECB, on devrait anticiper et prendre le taureau par les cornes, établir en quelque sorte l'état des bâtiments, ce qui nous donnerait une vision pour les 10 prochaines années.

Mme Véronique Zapf : on a déjà débuté 3 CECB+ (halle de gym, route de Fribourg 77 et la Pinte). Vu le travail que cela engendre pour le service technique on ne peut pas rénover 5 bâtiments en même temps. Il va falloir les faire l'un après l'autre. L'étude pour la halle de gym sera prête pour la fin de ce mois. Admettons que l'on continue à monter ce dossier ce sera peut-être prêt à démarrer pour l'année prochaine. Il y a aussi les CECB+ pour route de Fribourg 77 et la Pinte. La législature se termine en 2026, nous planifions déjà 3 bâtiments. L'idée ce serait plutôt de garantir un état d'isolation correct de ce bâtiment avec la préservation des façades par ces travaux en respectant les priorités qu'on s'est données, à savoir la halle de gym, route de Fribourg 77 et la Pinte. L'école viendra après, s'il le faut.

M. Alessandro Circelli : si j'estime les coûts ainsi : un CECB+ revient à CHF 3'-4'500.00, on touche une subvention cantonale de CHF 1'500.00, le CECB+ est valable 10 ans. Je pense que le fait d'organiser un CECB+ pour tous les bâtiments communaux nous évite d'arriver – comme pour le cas de l'école – à effectuer l'assainissement avant le CECB+. Ainsi nous perdons des subventions et je trouve dommage.

M. Dominique Zamofing : perdre une subvention pour un CECB+, on parle de CHF 1'500.00 ?

M. Alessandro Circelli : non. Nous perdons la subvention pour l'assainissement des façades vu que l'on commence les travaux avant le CECB+. Oui Monsieur.

M. Dominique Zamofing : je partage cet avis. Mais si on regarde la façade de l'école, il y a 85 % de fenêtres. Le bois se détériore et il y a des infiltrations d'eau. On prend note et on regardera si un CECB+ peut être organisé, si on perd six mois ce n'est pas si grave. Je ne suis toutefois pas à 100% sûr que les communes touchent aussi des subventions pour assainir un bâtiment, cela m'étonne. Pour les privés c'est certain mais pour les communes à mon avis on ne touche pas de subvention dans ce domaine-là, je suis à 95% certain. Mais on va se renseigner si on toucherait des subventions pour l'assainissement. On sait que l'isolation actuellement est de 30 à 40 cm, on peut faire un CECB+ qui demandera 34 cm et ce sont les fenêtres qui vont poser un jour problème et on n'a pas dans l'optique actuellement de les changer. Ce sont vraiment ces façades qui nous posent souci actuellement avec ces infiltrations d'eau. Mais nous prenons note de la remarque et nous nous engageons à faire un CECB+ si on devait toucher des subventions. Si on n'en touche pas, on pourra assainir plus rapidement. Cela peut aller comme cela ?

M. Alessandro Circelli : oui

M. Dominique Zamofing : pas d'autre question, nous passons au vote.

Au vote à mains levées, le crédit d'investissement pour la rénovation des façades de l'école primaire à Posieux pour un montant de Fr. 140'000.00 financé par les liquidités est accepté à l'unanimité.

8.3 Crédit d'investissement pour l'optimisation de la ventilation de La Pinte et de la grande salle communale

Mme Véronique Zapf : La situation actuelle n'est pas satisfaisante car nous avons un seul monobloc qui assure la ventilation de trois secteurs : le restaurant, la cuisine du restaurant et la grande salle communale. Ce qui signifie que lorsque le restaurateur cuisine, il est nécessaire de mettre la ventilation à son maximum, ce qui a pour conséquence un ressenti d'air froid pulsé avec trop de force pour les clients du restaurant et de la grande salle.

A la demande des clients, la ventilation a été baissée, ce qui a provoqué le dégagement de fumées dans la cuisine et le déclenchement de l'alarme incendie ; situation qui s'est répétée à plusieurs reprises ces dernières années.

Après analyse, la solution est d'ajouter une ventilation particulière dans la cuisine du restaurant au moyen d'une hotte d'aspiration indépendante du reste du système et de diminuer le flux d'air ventilé par le monobloc existant.

Montant de l'investissement : CHF 50'000.00

Financement par les liquidités

M. Dominique Zamofing : je cède la parole à M. Andrej Lushnycky.

M. Andrej Lushnycky 8.3 Crédit d'investissement pour l'optimisation de la ventilation de la Pinte et de la grande salle communale La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 50'000.00, financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing : y a-t-il des questions ?

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : j'ai juste une remarque à ce sujet : pour le crédit d'investissement pas de souci je suis tout à fait d'accord sur ce principe-là, on ne chauffe pas des locaux vides, ici c'est absolument aberrant et cette séparation est nécessaire. Par contre, je me demande pour la partie chauffage de ces locaux-là, il y a une circulation d'eau qui est insupportable pour les gens qui font du chant, comme moi par exemple. Les soirs de répétition le bruit de la circulation d'eau surtout en salle de répétition est absolument détestable et insupportable. Ce que je vous demande éventuellement, je pense que cela ne sera pas possible de le prévoir dans ce montant d'investissement, mais de prévoir un assainissement aussi des groupes de chauffage pour pouvoir bien gérer cette circulation d'eau au niveau des radiateurs. Merci.

M. Dominique Zamofing : merci. Comme vous l'avez dit ce ne sera pas possible dans ce crédit-là. Un CECB est prévu pour ce bâtiment et nous devons aussi l'assainir, cela sera l'une des possibilités dans un futur proche, nous prenons note de la remarque.

Au vote à mains levées, le crédit d'investissement pour l'optimisation de la ventilation de La Pinte et de la grande salle communale pour un montant de CHF 50'000.00 financé par les liquidités est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Tout cela sous le regard du patron Serafim, maintenant que la ventilation sera optimisée, il peut aller nous préparer des pizzas.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : Crédit d'investissement pour l'achat de deux génératrices

La situation du marché de l'électricité a été tendue durant l'hiver dernier. Grâce à un hiver clément et les mesures prises par la Confédération, les Cantons et toute la population, nous avons passé le cap sans coupure d'électricité.

La situation pour les hivers à venir s'annonce tout aussi compliquée. Le Conseil communal a identifié deux risques majeurs en cas de pénurie d'électricité.

En cas de crise majeure, les communes doivent mettre sur pied un PRU (Point rencontre d'urgence). Pour ces PRU, il est nécessaire d'assurer un dispositif d'électricité. Ce PRU serait installé à l'administration communale.

Sur le territoire communal, il y a quatre stations de pompage des eaux usées qui fonctionnent à l'électricité. En cas de coupure prolongée, il y a un risque de surverse qui engendrerait une pollution voire un refoulement dans les canalisations.

Pour ces deux cas de figure, le Conseil communal souhaite acquérir deux génératrices. Une génératrice de 24 KVA pour le PRU et une génératrice de 35 KVA à prise de force pour les stations de pompage, cette dernière fonctionnant avec le tracteur et serait installée sur celui-ci.

Pour les stations de pompage et l'administration communale, il y a lieu d'apporter des modifications pour pouvoir injecter du courant sur les installations.

Le Conseil communal vous propose l'achat de deux génératrices pour un montant de CHF 50'000.00 financé par les liquidités.

Et une dernière prise de parole du président de la commission financière



M. Andrej Lushnycky : Point 9 de l'ordre du jour : Crédit d'investissement pour l'achat de deux génératrices La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 50'000.00, financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing C'est clair qu'on a 95 % de chance qu'on ne va jamais les utiliser, mais on n'aimerait pas être dans les 5 % et faire le tour de la Suisse pour trouver une génératrice en urgence, mieux vaut prévenir que guérir. J'ouvre la discussion.

M. Benoît Remy, Ecuwillens : comme elles vont très peu tourner pourquoi ne pas prendre une deuxième avec prise de force qui est nettement meilleure marché ?

M. Dominique Zamofing Si on laisse tourner le tracteur en permanence, cela deviendra vite compliqué pour les personnes qui viendront justement à ce PRU, situé devant l'administration. Nous avons choisi une telle génératrice afin de pouvoir la déplacer rapidement entre les stations de pompage, elle sera accrochée devant le tracteur et aucune manipulation n'est requise. L'autre génératrice est plus agréable pour le voisinage, il peut y avoir des coupures la journée mais aussi la nuit. Elles sont un peu plus chères et elles peuvent aussi être utilisées par les sociétés pour les manifestations, mais elles doivent être équipées d'un filtre à particules. Voilà pourquoi elle coûte CHF 5'000.00 plus cher que les autres.

M. Maurice Clerc : pour les non connaisseurs que nous sommes merci de nous indiquer concrètement ce qu'est ce PRU, c'est pour faire quoi ?

M. Dominique Zamofing un PRU c'est un point de rencontre d'urgence : ce qui veut dire qu'en cas de coupure d'électricité, les communes ont un responsable de PRU qui doit le mettre en place, c'est-à-dire que l'on doit concrètement monter une tente où les gens peuvent venir aux informations. Si un habitant a un respirateur artificiel qui fonctionne à l'électricité et qu'il n'a pas d'autre moyen il viendra se raccorder là. Et c'est aussi essentiellement pour diffuser l'information dans le village. Nous n'avons jamais eu ce cas de figure, mais si on a une fois une coupe de courant pour 4 heures de temps, je pense que le natel des conseillers va chauffer et c'est plus facile d'organiser un point de rencontre. C'est le canton qui nous a demandé de prévoir ces points de rencontre pour la population, et c'est bien d'avoir de l'électricité pour chauffer la boîlle à thé par exemple et aussi pour se réchauffer.

M. Roger Galley, Ecuwillens : aussi une question concernant ce PRU ; je pense que c'est en cas de bombardement, si on doit aller dans les abris atomiques on se rencontrera là-bas. J'avais déjà posé la question lors de la dernière assemblée. Concernant ces risques, vous avez reçu de l'Etat que ce sont les communes qui doivent diffuser dans quels locaux nous devons nous rendre, dans ces fameux abris atomiques. Je ne sais pas si vous êtes au courant, j'ai vu cela dernièrement dans les journaux.

M. Dominique Zamofing on n'a pas l'information, le cas échéant l'Etat nous transmettra une liste pour ensuite diffuser dans quel abri doivent se rendre les habitants, nous saurons au dernier moment. Si nous commençons à savoir qui va où et que cela allait filtrer, peut-être que certains ne voudraient pas être dans le même abri que tel ou tel et cela deviendrait compliqué à gérer. Nous saurons donc au dernier moment et espérons n'en avoir jamais l'utilité. Peut-être que M. Chavaillaz, ancien responsable du département militaire pourra nous donner plus de précision.

M. Jean-Denis Chavaillaz, Ecuwillens : pour ce qui est des PRU, effectivement cela a été décidé d'imposer aux communes de mettre en place ces infrastructures pour le cas par exemple d'une pénurie d'électricité mais aussi pour d'autres situations. On l'a vu en France pour distribuer l'eau, cela se ferait en l'occurrence par le PRU exploité par la commune, ou à Kiev ils utilisent les PRU aussi pour accueillir les gens blessés ou qui ont des besoins particuliers. Ils y sont accueillis et orientés. C'est cela le principe, donner les informations ou les soins nécessaires, ou l'eau pour continuer à vivre ou survivre.

Pour ce qui est de l'attribution des places dans les abris, la nouvelle loi sur la protection de la population est en consultation actuellement et elle prévoit effectivement de transmettre aux communes la planification de l'attribution des places d'abri. Les communes auront connaissance de ce projet et pourront se prononcer à ce sujet. Jusqu'à présent, le canton disposait d'un logiciel pour établir ce plan d'attribution, mais il s'est avéré que les données dont disposait le canton pour faire ce plan ne correspondaient pas du tout à la réalité et pour des raisons techniques essentiellement on revient en arrière et ainsi on redonne l'attribution aux communes, comme cela

les communes pourront tenir compte des affinités de chacun et chacune, pour celui-ci c'est plutôt vin rouge, pour celui-ci c'est plutôt vin blanc et on trouvera sûrement un terrain d'entente.

M. Dominique Zamofing merci pour ces précisions. Pas d'autre question, nous pouvons passer au vote.

Au vote à mains levées, le crédit d'investissement pour l'achat de deux génératrices pour un montant de Fr. 50'000.00 est accepté à l'unanimité.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : Informations communales

Assainissement du carrefour de la boucherie ou du Tronc Bourlo

Suite à l'étude mandatée par la commune concernant l'assainissement du carrefour de la boucherie, le Service des Ponts et Chaussées (SPC) et le Service de la Mobilité (SMo) ont finalement accepté la variante proposée d'un rond-point et non la modification de la géométrie du carrefour. Le Conseil communal prend acte avec satisfaction de l'écoute des services de l'Etat et il s'agira maintenant de déterminer une clé de répartition entre la commune de Hauterive FR et le SPC. La mise en service de celui-ci est prévue début 2026. En effet cela peut paraître loin mais il y a une procédure d'appel d'offres, de consultation, de rentrée des soumissions, toute une salade d'analyses pour en arriver là, j'imagine que ce serait la commune qui prendrait cela en main, le projet serait sûrement réalisé plus vite mais nous sommes soumis au marché public et tout ce qui s'en suit, c'est parfois un peu plus compliqué. Nous avons une séance le 22 mai prochain pour une prise de contact. Le nerf de la guerre sera le financement et selon la nouvelle loi sur la mobilité, c'est 1/3 à la charge des communes et 2/3 à la charge du canton lorsqu'il s'agit d'un assainissement. Nous n'aurons pas beaucoup de marge de manœuvre. Il s'agira d'un rond-point de dimension quelque peu inférieure, cela ralentira la circulation. On reste déçu du temps qu'il faut mais on est content que cela se fera.

Situation du futur cabinet médical :

Nous avons eu contact avec un médecin potentiellement intéressé. Ne voulant pas s'engager seul, il est en stand-by et attend de nos nouvelles si d'autres médecins s'intéressent.

Le Conseil communal a mandaté une société de communication pour établir un concept de communication sur la recherche de médecins, notamment à l'étranger. Le bâtiment est en cours de construction et les travaux vont bon train.

Trottoir Rte de Magnedens : ce dossier est en cours d'examen dans les services de l'Etat. Nous espérons avoir un retour pour une demande de crédit en décembre.

Les anciennes places des containers seront remises à leur état antérieur. Une analyse est en cours pour déterminer la propriété de ces places et comment les propriétaires veulent la remise en état.

Les responsables du Mémento m'ont transmis de vous rappeler leur concours de photos sur le thème des Girons de jeunesse.

Bancomat à Posieux

Il est prévu qu'il soit retiré au mois de juin prochain. La BCF et la Raiffeisen ont une discussion actuellement afin que la Raiffeisen reprenne le bancomat en l'état jusqu'à ce que le nouveau bâtiment soit terminé. Nous aurons ainsi toujours un bancomat sur la commune.

Nouvelle application ISarine

Application à télécharger : les communes y donnent des renseignements sur les routes fermées, la déchetterie, l'assemblée communale, etc. Il suffit de sélectionner la commune souhaitée.

Plan communal des énergies

M. Patrick Cudré-Mauroux : Depuis le début de cette année nous nous sommes dotés d'un Plan communal des énergies, la Commission communal de l'énergie (CCE) a travaillé d'arrache-pied l'année passée pour finaliser ce plan. Ce PCE a été validé par le Conseil d'Etat en fin d'année,

soumis au Service de l'énergie du canton de Fribourg. Il a ensuite été approuvé le 3 mars dernier. Qu'est-ce qu'un plan communal des énergies ? C'est un document qui fait partie du dossier du plan d'aménagement local (PAL). Il s'agit plutôt d'un document d'intention de la commune : le Conseil communal est lié par ce plan, mais il ne donne pas de droit exigible par un citoyen. Ce plan comporte différentes parties : une partie diagnostic, une partie étude de potentiel au niveau communal et ensuite nous avons développé des objectifs, une stratégie avec des mesures. Encore un petit mot pour vous dire que ce plan de 66 pages exactement est consultable sur le site de la commune sous la rubrique service technique, il y a un lien « Energie et développement durable ».

Tout d'abord quelques mots sur la partie diagnostic, brièvement pour vous dire que nous nous sommes basés sur des données de 2020 et qu'en 2020, nous avons consommé au total sur le territoire communal plus de 92 GW/h, ce qui correspond à 15'700 tonnes de CO2 émis. Si on parle de GW/h et de CO2, c'est que nous avons fait le pari au sein de la Commission de l'énergie d'établir un plan communal des énergies et également des objectifs en termes de réduction des émissions de CO2, ce qui correspond à 5 tonnes par habitant. Dans cette consommation, vous pouvez voir qu'environ 30% de la consommation de l'énergie est dévolue au chauffage, nous sommes environ à 20 % pour ce qui concerne l'électricité pure, l'éclairage, machines à laver etc. et ensuite la part du reste pour la mobilité. Ce qui nous concerne également : 51% de l'énergie correspond à du chauffage mazout, en ce qui concerne l'électricité, on est encore à 30 % dépendant du nucléaire et pour la mobilité, nos déplacements se font à ¾ par de l'essence ou du diesel. Voilà en ce qui concerne le diagnostic.

Quelques chiffres – Consommation 2020

- Consommation globale d'énergie annuelle :

➤ Chauffage:	28,6 GW/h (51% chauffage mazout); 5'500 tonnes CO2/an
➤ Electricité:	17,8 GW/h (55% hydraulique, 29% nucléaire; 4% PV); 583 tonnes/an
➤ Mobilité:	35,6 GW/h (75% essence et diesel) 9'600 tonnes CO2/an
Au total:	92 GW/h par an; 15'700 tonnes CO2/an (5 tonnes/habitant)

Pour le potentiel, notamment le potentiel d'économie d'énergie, globalement d'ici à 2050, ce que nous pourrions atteindre si tout se passe bien et si toutes les mesures prennent, il va se monter à 30%, soit environ 24 GW/h par année, en 2050. Pour la chaleur, nous avons un potentiel de 23% d'économie, je ne vais pas passer tous les chiffres en revue. Pour l'électricité par contre, nous nous attendons à une augmentation de 8% de la consommation, mais là je vous donne l'explication : c'est une augmentation qui est maîtrisée. En effet, nous allons plutôt pousser pour le développement de systèmes de chauffage avec les pompes à chaleur, ce qui est consommateur d'énergie. Et enfin nous avons tenu compte encore d'une augmentation de la population à 3'500 habitants d'ici 2035. Donc l'augmentation de la population ainsi que l'augmentation de la consommation due au chauffage renouvelable fait que nous allons consommer un peu plus de courant d'ici 2050.

Pour la mobilité, et c'est là que le potentiel est le plus important, nous sommes à un potentiel de 54% d'économie, ce qui est compliqué pour nous communes, car nous n'avons pas forcément le levier pour agir sur ce potentiel-là. Nous allons tenter le développement d'une mobilité durable, mais l'offre en transports publics, le développement des lignes de bus, tout ceci est plutôt en mains cantonales et pas forcément communales.

Potentiel d'économie d'énergie

- **Pour la chaleur : 23% d'économie**
 - 25% grâce à l'assainissement des bâtiments.
 - 2% grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments non-assainis.
 - +4% liée à l'augmentation de population à venir
- **Pour l'électricité: 8% d'augmentation de la consommation :**
 - 10% grâce l'optimisation énergétique des bâtiments.
 - +5.5% liée à la production de la chaleur par les PAC.
 - +12.5% liée à l'augmentation de population à venir
- **Pour la mobilité: 54% d'économie**
 - +15% liée au développement de la mobilité électrique.
 - 76% d'efficacité des véhicules et report modal.
 - +7% liée à l'augmentation de population à venir

Globalement le potentiel d'économie attendu est de 30% (24 GWh/an) en 2050.

Sur la base de ce diagnostic et des potentiels, , le Conseil communal s'est fixé également sur la base des stratégies fédérales et cantonales en matière de l'énergie et en matière climatique **trois objectifs principaux à atteindre d'ici 2050** :

- 1) respecter les standards du projet société à 2'000 watts de puissance continue par habitant pour l'énergie primaire,
- 2) réduire l'émission de CO₂ à 1 tonne par année et par habitant
- 3) garantir un approvisionnement en électricité sur le territoire communal qui soit couvert à 100% par des sources renouvelables.

Pour atteindre ces trois objectifs, nous avons développé six grands axes :

- 1) exemplarité de la commune : nous avons un rôle de modèle au niveau de la commune, ce qui peut se retrouver dans nos propres habitudes de travail, par rapport au service technique, à l'administration, cela peut aussi être par l'achat de véhicules, il y a là toute une série de mesures qui peut être prise.
- 2) augmentation du taux d'assainissement des bâtiments à raison de 2 % en moyenne par année : 2% sur 30 ans, nous serons à 60% d'assainissement des bâtiments sur le territoire communal
- 3) promotion de l'efficacité et la sobriété énergétique
- 4) augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables pour la production de chaleur (pompes à chaleur, géothermie, chauffage à distance, etc.)
- 5) encouragement du recours à de l'énergie électrique de sources renouvelables (développement du photovoltaïque par exemple)
- 6) développement d'une mobilité durable et aussi encourager ce que nous appelons l'économie circulaire.

Voilà pour les six grands axes, qui ont été déployés dans la liste de mesure, qui comporte au total 36 mesures particulières. Certaines sont encore à l'étude. Une séance d'information sur l'assainissement des bâtiments et du système de chauffage se tiendra cette année encore, plus d'informations vous parviendront ultérieurement. Certaines études de faisabilité sont également en cours : est-ce que nous pouvons créer un fonds communal des énergies, il y a toute une série de mesures qui sont actuellement à l'étude.

Certaines mesures ont déjà été réalisées ou sont en cours, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler :

- soutien du photovoltaïque pour les citoyens : projet qui a permis à 30 propriétaires de la commune de bénéficier de l'appui d'un bureau de planification pour installer du photovoltaïque sur leur bâtiment
- assainissement de l'éclairage public, actuellement en déploiement
- audit pour le potentiel photovoltaïque des bâtiments communaux, en cours

- CECB+ halle de gym, Posieux, en cours
- CECB+ route de Fribourg 77 (petit magasin, Posieux), en cours
- CECB+ la Pinte, en cours
- Monitoring des bâtiments communaux, logiciel nous permettant d'enregistrer les données de consommation des bâtiments appartenant à la commune, que ce soit pour le chauffage, la consommation d'électricité ou encore la consommation d'eau, ce qui nous permet ensuite de faire des comparaisons et de déceler, là où nous consommons trop, où résident les possibilités de réaliser des économies.

Encore un dernier mot pour vous dire qu'il y a toute une équipe qui est au travail : la Commission communale de l'énergie, constituée de 7 membres et nous avons attribué un mandat tout dernièrement à un délégué à l'énergie et au développement durable en la personne de M. Christophe Labaloue, qui travaille également pour la commune de Neyruz, avec laquelle nous avons développé beaucoup de synergies et avec qui on échange assez souvent. Nous bénéficions plutôt de l'expérience de Neyruz, qui est plus avancée que nous dans la réalisation des mesures de leur plan communal des énergies.

M. Dominique Zamofing : merci pour cette présentation. Encore une information : la prochaine assemblée communale est agendée au mardi 12 décembre 2023.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : Divers et parole aux citoyens

M. Maurice Seydoux : au nom du Conseil de paroisse je prends la parole et je remercie le syndic de m'accorder un petit temps de parole. Je pense informer beaucoup plus de monde en assemblée communale que de paroisse.

Travaux à l'église, cure et cimetière : vous avez peut-être constaté qu'avec les violents orages, deux arbres sont tombés et le toit a été abîmé et réparé. Nous avons alors découvert que les canalisations passent sous les racines de ces arbres ; elles sont très abîmées et doivent être remplacées.

Des racines ont percé ces conduites et sont remontées dans les canalisations et écoulements. Nous devons remplacer.

Une partie de l'accès au cimetière devra être fermée, il faudra donc emprunter l'autre côté du cimetière, le côté est. La date des travaux n'est pas encore arrêtée et je vous assure ce n'est pas la commune qui prendra en charge les frais.

Cimetière : plusieurs personnes m'ont approché concernant l'accès au cimetière. Le Conseil de paroisse sollicite le Conseil communal d'étudier un système de circulation afin que ce soit mieux adapté aux personnes à mobilité réduite.

M. Dominique Zamofing Nous prenons note de la question, nous n'avons pas de réponse ce soir. Il y a peut-être lieu d'organiser les allées différemment.

M. Daniel Galley, Ecuwillens : y a-t-il des réflexions par rapport au terrain en face du terrain de foot et par la même occasion de re-soumettre l'idée d'en faire une infrastructure de tennis, qui manque cruellement dans la commune et même dans tout le Gibloux ?

M. Dominique Zamofing : pas de projet actuellement, le terrain est situé en zone d'intérêt général, un tennis serait ok. Rien n'est prévu dans cette législature. C'est bien de lancer l'idée, à étudier.

M. Robert Menoud, Posieux : à quelle heure ferme la route pour le cortège des girons le samedi matin ? pour les soins à domicile qui viennent soigner ma femme.

M. Dominique Zamofing : vous serez informés du parcours du cortège et des heures de fermeture de la route, en principe 8h30-13h00.

Pas d'autre question.

Tirage au sort spectacle du 22 juin 2023

Nous allons tirer les 16 billets (8x2) pour le souper spectacle. Nous vous enverrons ces billets prochainement. Si parmi les gagnants quelqu'un ne veut pas son lot, nous le remettons en jeu. Nous prions les gagnants de venir auprès de la table du Conseil pour s'annoncer et pour que nous recueillions votre nom et adresse immédiatement à la fin de l'assemblée.

Nous ferons également une photo des heureux gagnants.

Si les gens ne sont pas intéressés le dire maintenant et sinon les offrir, nous souhaitons que cette table dévolue à la commune de Hauterive FR soit pleine. Si vous ne pouvez pas venir, faites-vous remplacer.

En fonction des numéros que vous avez reçus : Mme Zapf tire les billets et je lirai les numéros.

**2 Robert Zumwald
29 Bernard Morel
78 Robert Menoud
40 Vincent Jacquat
42 Bastien Hayoz
98 Christophe Chavaillaz
15 Danielle Chenaux
86 René Gendre**



Arrivé au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation nombreuse de ce soir, pour votre fidélité à nos assemblées, ainsi que de l'intérêt que vous avez porté aux affaires communales. Je remercie également mes collègues du conseil communal pour leur engagement et leur travail, ainsi que tout le personnel communal, de l'administration et de l'exploitation. Mes remerciements à la commission financière pour l'étroite collaboration et l'esprit constructif de leur rapport. Remerciement à Arthur notre collaborateur administratif et technique qui m'a facilité la tâche en réalisant le powerpoint pour cette assemblée.

Je vous remercie de votre attention, je vous souhaite une excellente fin de soirée et un bel été à tous et rendez-vous le weekend du 21 au 25 juin au Giron de jeunesses Sarinoises.

Merci et excellente fin de soirée

La séance est levée à 21h55.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Chantal Duennenberger

Le Syndic :

Dominique Zamafing

Ecuvillens, le 4 mai 2023

Assemblée communale du 9 mai 2023

Rapport de la Commission financière

Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à ses attributions, la Commission financière a rencontré le 24 avril 2023 le Conseil communal.

La Commission financière vous fait part de son préavis établi sur cette base :

Point 2 de l'ordre du jour :

Modification des statuts de l'Association des CO Sarine-Campagne et Haut-Lac français (COSAHL)

La Commission financière préavise favorablement cette modification des statuts de l'Association des CO Sarine-Campagne et Haut-Lac français.

Point 3 de l'ordre du jour : Comptes de fonctionnement /comptes de résultat 2022

Les commentaires des positions des comptes fournis par le Conseil communal dans le bulletin d'information ainsi que les compléments d'informations concernant les principales variations constatées nous ont été donnés.

L'exercice 2022 présente un excédent de revenus de CHF 874'997.46, comparé à un budget déficitaire de CHF 2'013.00.

Ce bénéfice comprend un montant de CHF 409'909.10 qui concerne la réévaluation du patrimoine administratif.

Cette amélioration de CHF 877010.46 par rapport au budget est essentiellement due aux rentrées fiscales supérieures aux attentes. Cela concerne aussi bien les impôts des personnes physiques que des personnes morales, mais aussi les impôts spéciaux sur les gains immobiliers, les plus-values et les mutations. Ce bénéfice n'est pas attribué, il augmente le capital.

Nous relevons par ailleurs une maîtrise des dépenses de fonctionnement par le Conseil communal.

Au niveau du bilan, la fortune s'élève au 31 décembre 2022 à CHF 3'452'583.46. Nous relevons également le montant appréciable des liquidités qui s'élèvent à plus de CHF 5'000'000.00.

Sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision de FIDUSERVICE S.A., dont il a été remarqué que le système de contrôle interne n'était pas adapté aux risques de la commune, et des informations communiquées par le Conseil communal, la Commission financière propose à l'Assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement 2022 qui se soldent par un excédent de revenus de CHF 874'997.46.

Point 4 de l'ordre du jour : Comptes des investissements 2022

Les comptes montrent des charges de CHF 622'908.95 et des produits de CHF 652.45.

Le projet majeur d'investissement de ces dernières années, à savoir la nouvelle déchetterie et le bâtiment édilitaire sont en cours de finalisation. Par conséquent, aucun amortissement n'a été comptabilisé sur ces projets.

Sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision de FIDUSERVICE S.A. et des informations communiquées par le Conseil communal, la Commission financière propose à l'Assemblée communale d'accepter les comptes des investissements 2022 qui se soldent par des investissements nets de CHF 622'256.50.

Point 4.1 : 7 investissements figurant sur la liste « Situation des Investissements au 31.12.2022 » sont terminés ou abandonnés. Ainsi ils sont retirés de la situation des investissements au 31.12.2022. La commission financière approuve ce retrait.

Point 5 de l'ordre du jour :

Crédit d'investissement pour le remplacement de la passerelle Ecuwillens-Neyruz

La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 100'000.00, financé par les liquidités.

Point 6 de l'ordre du jour : Crédit d'investissement pour la migration informatique

La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 190'000.00, financé par les liquidités.

Point 7 de l'ordre du jour :

Crédit d'étude relatif au renouvellement et à l'agrandissement de la STEP de Villars-sur-Glâne

La Commission financière préavise favorablement ce crédit d'étude de CHF 326'000.00, prélevé sur la réserve de l'épuration.

Point 8 de l'ordre du jour : 8.1 : Crédit d'investissement pour la rénovation de la façade ouest de l'immeuble route de Fribourg 77 à Posieux

La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 65'000.00, financé par les liquidités.

8.2 : Crédit d'investissement pour la rénovation des façades de l'école primaire à Posieux

La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 140'000.00, financé par les liquidités.

8.3 : Crédit d'investissement pour l'optimisation de la ventilation de la Pinte et de la grande salle communale.

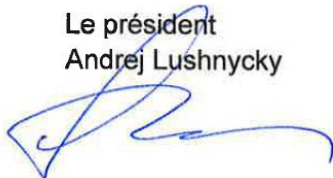
La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 50'000.00, financé par les liquidités.

Point 9 de l'ordre du jour : Crédit d'investissement pour l'achat de deux génératrices

La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 50'000.00, financé par les liquidités.

Pour la Commission financière

Le président
Andrej Lushnycky



Le secrétaire
Jean-Pierre Jorand



Point 2 de l'ordre du jour

Approbation des statuts de l'Association de communes pour l'exploitation de la STEP à Villars-sur-Glâne (ASEV)

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 1 Membres

¹ Les communes fribourgeoises de Villars-sur-Glâne, Avry, Hauterive, Matran et Neyruz forment une association de communes au sens des articles 109 et suivants de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1). Ces communes sont situées dans le bassin versant de la Sarine.

² La Commune d'Avry est également membre de l'association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC). Les eaux usées d'Avry qui sont traitées à la STEP de Villars-sur-Glâne sont celles provenant de la partie de son territoire située dans le périmètre du bassin versant de la Sarine.

³ Au moment de la création de la présente association de communes, seule une partie des eaux usées de la Commune d'Hauterive sont traitées à la STEP de Villars-sur-Glâne, le solde étant traité à la STEP d'Hauterive. Toutefois, il est prévu à court terme de raccorder l'entier de la Commune d'Hauterive à la STEP de Villars-sur-Glâne, selon des conditions à préciser dans le cadre d'une convention séparée entre la Commune d'Hauterive et l'association.

⁴ En cas de fusion de l'une des communes membres, la nouvelle commune se substitue d'office à la commune fusionnée.

Art. 2 Nom

L'association de communes (ci-après : l'association) porte le nom suivant : « Association intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration à Villars-sur-Glâne » abrégée ASEV.

Art. 3 Buts

¹ L'association a pour buts :

- a) d'exploiter et d'entretenir les ouvrages et équipements composant l'infrastructure de base réalisée, à savoir la station d'épuration (STEP) érigée sur la commune de Villars-sur-Glâne, à la route de Ste-Apolline 20 ;
- b) d'agrandir et de modifier l'infrastructure de base, selon les besoins ;
- c) d'évacuer et d'épurer les eaux domestiques, artisanales et industrielles des communes membres ;
- d) de collaborer, si besoin, avec d'autres communes ou associations de communes dans le domaine de la gestion des eaux et l'élimination des boues.

² L'association peut également fournir des services liés à l'exploitation de la STEP à Villars-sur-Glâne à des tiers ou à des communes tierces.

³ L'association gère et tient à jour le cadastre des eaux industrielles.

Art. 4 Ouvrages

¹ Dans sa séance du 12 septembre 2023, le Conseil général de Villars-sur-Glâne a accepté de constituer un droit de superficie ayant le caractère d'un droit distinct et permanent (DDP) sur l'article 4591 RF de Villars-sur-Glâne, à l'immatriculer au Registre foncier et à le céder à l'association.

² Ainsi, les ouvrages appartenant à l'association sont tous les bâtiments, les bassins, et tous les équipements et installations qui sont ou qui seront érigés sur ledit DDP, sous réserve des éventuelles servitudes qui seront constituées avec l'acte constitutif de DDP.

³ La Commune de Villars-sur-Glâne restera propriétaire du bien-fonds.

⁴ Au surplus, l'association et ses membres se référeront à l'acte constitutif de DDP et ses annexes.

Art. 5 Obligations des communes membres

¹ Les communes membres demeurent propriétaires des collecteurs de transport et ouvrages acheminant les eaux usées jusqu'à la STEP, qu'elles maintiennent en bon état. Elles réparent sans tarder les dégâts qui pourraient nuire au bon fonctionnement de la station d'épuration.

² Afin de faciliter l'exploitation de la STEP, les communes membres informent en temps utiles le comité de direction des raccordements de construction importants liés à l'épuration ou d'entreprises industrielles ou artisanales prévues sur leur territoire.

Art. 6 Siège

¹ L'association a son siège à Villars-sur-Glâne.

II. ORGANISATION

Art. 7 Organes de l'association

Les organes de l'association sont :

- a) l'assemblée des délégué-e-s ;
- b) le comité de direction ;
- c) la commission financière.

III. ASSEMBLEE DES DELEGUE-E-S

Art. 8 Représentation des communes

¹ Chaque commune membre a droit au nombre de voix suivant, lequel est déterminé en tenant compte des équivalents-habitants de chaque commune et du fait qu'aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des voix :

Villars-sur-Glâne	11
Avry	2
Hauterive	3
Matran	3
Neyruz	3
Total :	22

² Tout changement de représentation nécessite une modification des statuts.

³ Chaque commune désigne le nombre de délégué-e-s qui représente ses voix, en veillant à désigner suffisamment de délégués pour assurer sa représentation lors des assemblées, étant précisé que chaque délégué ne peut représenter que 3 voix au maximum.

⁴ En cas d'empêchement, le Conseil communal procède au remplacement des délégué-e-s.

Art. 9 Désignation des délégué-e-s et durée du mandat

¹ Dans le mois qui suit l'assermentation des conseillères et conseillers communaux, le conseil communal de chaque commune membre désigne, en principe en son sein, les délégué-e-s pour la législature correspondant à celle du conseil communal.

² Les délégués ne doivent pas avoir de conflit d'intérêts avec la gestion de l'association.

³ Les noms et coordonnées des délégué-e-s sont communiqués aussitôt au secrétariat de l'association.

⁴ Les délégué-e-s sortant-e-s restent en charge jusqu'à l'entrée en fonction de leurs successeurs.

Art. 10 Séance constitutive

¹ La séance constitutive est convoquée par le Conseil communal de la Commune de Villars-sur-Glâne.

² L'assemblée des délégué-e-s, lors de la séance constitutive, est présidée par le conseiller ou la conseillère communal-e de Villars-sur-Glâne en charge du dicastère des eaux.

³ Lors de la séance constitutive, l'assemblée des délégué-e-s élit, pour la durée de la législature, son président ou sa présidente et son vice-président ou sa vice-présidente, lequel-le-s ne sont pas issu-e-s de la même commune membre.

⁴ L'assemblée des délégués désigne un ou une secrétaire ; il n'est pas nécessaire que le ou la secrétaire soit un ou une déléguée.

Art. 11 Attributions

L'assemblée des délégué-e-s a les attributions suivantes :

- a) élire le président ou la présidente, le vice-président ou la vice-présidente et les autres membres du comité de direction ;
- b) élire les membres de la commission financière ;
- c) décider du budget, approuver les comptes et prendre acte du rapport de gestion ;
- d) adopter les clés de répartition pour les frais d'investissements et les frais d'exploitation ;
- e) décider de l'achat ou la vente de bien-fonds, et la constitution de servitudes ;
- f) décider des étapes pour la construction des ouvrages ;
- g) décider des emprunts à contracter par l'association dans les limites prévues à l'article 32 ;
- h) voter les dépenses nouvelles, ainsi que la couverture de ces dépenses ;
- i) fixer les contributions extraordinaires éventuelles pour couvrir le déficit d'exploitation ;
- j) fixer les indemnités des membres du comité de direction ;
- k) exercer les autres attributions de nature financière conformément à la législation sur les finances communales ;
- l) adopter les règlements de portée générale, dont en particulier le règlement des finances ;
- m) approuver les contrats conclus conformément à l'article 112 al. 2 LCo (offre de service par contrat de droit public) ;
- n) décider des modifications de statuts, de l'admission de nouveaux membres et de la sortie d'un membre ;
- o) désigner l'organe de révision ;
- p) surveiller l'administration de l'association ;
- q) décider de la dissolution de l'association.

Art. 12 Convocation

¹ L'assemblée des délégué-e-s siège au moins deux fois par année. Des séances extraordinaires peuvent être convoquées par le président ou la présidente, ou si deux communes membres ou le comité de direction le requièrent.

² L'assemblée des délégué-e-s est convoquée par le comité de direction au moyen d'une convocation individuelle adressée par courrier électronique à chaque délégué-e et pour information à chaque commune membre au moins 20 jours à l'avance. En outre, les dates, heures, lieux et ordres du jour des séances sont annoncés au public par un avis dans la Feuille officielle au moins dix jours à l'avance.

³ La convocation contient la liste des objets à traiter.

⁴ L'inobservation de ces formalités entraîne l'annulabilité des décisions.

⁵ La convocation et les dossiers relatifs à l'ordre du jour sont mis à la disposition du public et des médias dès l'envoi aux membres.

Art. 13 Fonctionnement de l'assemblée des délégué-e-s

¹ L'assemblée des délégué-e-s ne peut prendre de décision que si la majorité des voix est représentée.

² Les décisions sont en principe prises à main levée, à la majorité des suffrages émis, sous réserve des articles 22, 36 et 38.

³ Au surplus, les dispositions de la loi sur les communes relatives à la récusation d'un membre de l'assemblée communale, aux délibérations, au vote, aux élections et au procès-verbal de l'assemblée communale sont applicables par analogie à l'assemblée des délégué-e-s.

⁴ Les membres du comité de direction assistent aux séances avec voix consultative.

Art. 14 Procès-verbal

¹ Le comité veille à ce que le procès-verbal puisse être consulté dès sa rédaction par toute personne qui le demande.

² Le procès-verbal est publié sur le site internet de l'association dès sa rédaction ; toutefois :

- a) jusqu'à son approbation, une précision relative à son caractère provisoire doit être donnée ;
- b) le comité peut, pour des raisons de protection des données personnelles, anonymiser certains passages dans la version publiée sur internet, en le signalant clairement dans le document.

Art. 15 Publicité des séances

¹ Les séances de l'assemblée des délégué-e-s sont publiques.

² Les modalités de cette publicité et la présence des médias sont régies par la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf).

IV.COMITE DE DIRECTION

Art. 16 Composition

¹ Le comité de direction est composé de 7 membres élus par l'assemblée des délégué-e-s pour la durée de la législature correspondant à celle du conseil communal, soit 3 membres issus de Villars-sur-Glâne et 1 membre issu de chacune des autres communes membres.

² Le président ou la présidente du comité de direction est élu-e par l'assemblée des délégué-e-s parmi les représentants de la commune siège. Il peut s'agir de la même personne que celle qui assume la présidence de l'assemblée des délégué-e-s.

³ Le vice-président ou la vice-présidente n'est pas issu de la commune siège.

⁴ Sous réserve des alinéas 2 et 3 ci-dessus, les membres qui sont élus au comité de direction perdent leur qualité de délégué-e-s.

⁵ En principe, le ou la secrétaire de l'assemblée des délégué-e-s, sans être membre du comité, est également en charge du secrétariat du comité de direction, avec voix consultative.

⁶ Le comité peut s'assurer la collaboration de conseillers ou conseillères avec voix consultative, notamment le ou la chef-fe d'exploitation de la STEP.

Art. 17 Attributions

¹ Le comité de direction a les attributions suivantes :

- a) diriger et administrer l'association et la représenter envers les tiers ;
- b) préparer les objets à soumettre à l'assemblée des délégué-e-s et exécuter ses décisions ;
- c) proposer des clés de répartition des frais d'investissement et d'exploitation de l'association ;
- d) établir l'inventaire des postes de travail de l'association, engager le personnel, en fixer le cahier des charges et le traitement, et surveiller son activité, sous réserve de l'article 24 ;
- e) réaliser les études et élaborer les projets des travaux de construction ou de rénovation, entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention des permis de construire, établir les cahiers des charges, examiner les soumissions et adjudger les travaux, surveiller les travaux, établir les décomptes de construction et les soumettre à l'assemblée des délégué-e-s ;
- f) régler toutes les questions techniques en rapport avec l'exploitation des installations ;
- g) veiller à l'exécution des buts de l'association, conformément aux décisions prises par l'assemblée des délégués en prendre toutes les mesures utiles à cet effet.

² En matière financière, le comité de direction exerce les compétences attribuées au conseil communal selon la législation sur les finances communales et selon la réglementation sur les finances de l'association.

³ Il exerce en outre toutes les attributions qui lui sont déléguées par les statuts ainsi que celles qui ne sont pas déléguées à un autre organe.

⁴ Il peut déléguer certains de ses pouvoirs de décision à un membre ou à une commission désignée par lui.

Art. 18 Signature

¹ L'association est valablement engagée par la signature collective à deux du président ou de la présidente, respectivement du vice-président ou de la vice-présidente, et du ou de la secrétaire ou de son ou sa remplaçant/e.

Art. 19 Convocation

¹ Le comité de direction est convoqué par son président ou sa présidente, au gré des nécessités ou sur demande de deux de ses membres, au moyen d'un courrier électronique envoyé au moins 10 jours à l'avance, cas d'urgence réservé.

Art. 20 Fonctionnement du comité de direction

¹ Le comité ne peut délibérer valablement qu'en présence de la majorité absolue de ses membres.

² Le comité prend ses décisions à la majorité absolue des voix des membres présents.

³ Les dispositions de la loi sur les communes relatives aux séances du conseil communal sont applicables par analogie au comité de direction.

Art. 21 Commissions relevant du comité de direction

¹ Le comité peut constituer des commissions et élire leurs membres, notamment une commission de bâtisse, ou constituer des délégations, et leur confier certaines de ses compétences, sur la base d'un cahier des charges.

² Au surplus, les dispositions concernant les commissions nommées par le conseil communal sont applicables aux commissions constituées par le comité de direction selon la loi sur les communes.

V. TRAVAUX ET PERSONNEL

Art. 22 Gros investissement

¹ Les investissements estimés à 20 millions de francs ou plus, doivent, pour être approuvés, être décidés par les 2/3 des voix à l'assemblée des délégué-e-s.

Art. 23 Réalisation des travaux

¹ La réalisation d'extensions ou de modifications de la STEP s'effectue conformément aux plans et projets adoptés par l'assemblée des délégué-e-s.

² Le suivi des études et des travaux peut être confié à une commission de bâtisse, par le biais d'un cahier des charges qui précise ses attributions.

Art. 24 Gestion du personnel

¹ Le comité de direction peut déléguer la gestion administrative du personnel de l'association à une commune membre ou à un tiers, par le biais d'un mandat de gestion.

² Le comité de direction peut également recourir aux services des employés des communes membres, conformément à une convention à établir entre la commune membre concernée et l'association.

V . COMMISSION FINANCIÈRE ET ORGANE DE RÉVISION

Art. 25 Commission financière

¹ La commission financière est composée de 3 membres issus de trois communes différentes.

² Elle exerce les attributions qui lui sont fixées par la législation sur les finances communales. En outre, elle préavise le règlement des finances adopté par l'assemblée des délégué-e-s.

Art. 26 Organe de révision

¹ L'organe de révision est élu par l'assemblée des délégué-e-s, sur proposition de la commission financière, pour une période de 3 ans. Son mandat ne peut être renouvelé qu'une seule fois.

² Il vérifie si la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux règles de la législation sur les finances communales.

³ Le comité de direction lui fournit tous les documents et renseignements nécessaires à l'exercice de sa mission.

VI.FINANCES

Art. 27 Ressources

Les ressources de l'association sont :

- a) les contributions des communes membres ;
- b) les subventions fédérales et cantonales ;
- c) le paiement de prestations qu'elle fournit aux communes membres ou à des tiers ;
- d) les emprunts.

Art. 28 Répartition des charges – investissement

¹ Sous réserve de l'alinéa 3, les dépenses d'investissement, après déduction des recettes, sont financées par l'association.

² Les charges financières (intérêts et amortissements) découlant des investissements sont réparties entre les communes membres conformément à la clé de répartition des **frais d'investissement** adoptée par l'assemblée des délégué-e-s, et qui tient compte des prévisions d'eaux usées de chaque commune pour les vingt années suivantes, pondérées à raison de 2/3 de la charge hydraulique et de 1/3 de la charge polluante (voir annexe 2).

³ Si des agrandissements ou des modifications des installations de l'association sont ultérieurement rendus nécessaires (par exemple par le développement de nouvelles activités polluantes ou par l'entrée en vigueur de nouvelles normes applicables à des utilisateurs particuliers), les frais qui en découlent seront répartis selon le principe de causalité.

Art. 29 Répartition des charges – exploitation

¹ Les charges de résultats sont réparties entre les communes membres conformément à la clé de répartition des **frais d'exploitation** adoptée par l'assemblée des délégué-e-s, et qui tient compte à raison de 1/3 de la charge hydraulique et de 2/3 de la charge polluante des eaux de chaque commune (voir annexe 2).

² La clé de répartition des charges d'exploitation est établie sur la base des données actuelles et doit être mise à jour lors de chaque modification notable des circonstances, mais au minimum tous les 5 ans.

Art. 30 Répartition des charges – modalités de paiement

¹ Les participations communales sont payées sous la forme d'acomptes, dont le nombre annuel est fixé par le comité de direction.

² Les factures sont payées dans un délai de 30 jours dès réception.

³ Tout retard de paiement dû par une commune membre entraîne la perception d'un intérêt de 3%.

Art. 31 Capital social

¹ L'association constitue un capital social.

² Le montant du capital social se monte à CHF XXX (XXX francs), montant apporté conformément à l'annexe 1.

Art. 32 Limite d'endettement

¹ L'association peut contracter des emprunts.

² La limite d'endettement est fixée à :

a) CHF 80'000'000.- (huitante millions de francs) pour les investissements ;

b) CHF 1'000'000.- (un million de francs) pour le compte de trésorerie.

Art. 33 Initiative et référendum

¹ Les droits d'initiative et de référendum sont exercés conformément à la loi sur les communes et selon les alinéas 2 à 5 du présent article.

² Les décisions de l'assemblée des délégué-e-s concernant une dépense nouvelle supérieure à 3 millions francs sont soumises au référendum facultatif.

³ Les décisions de l'assemblée des délégué-e-s concernant une dépense nouvelle supérieure à 10 millions francs sont soumises au référendum obligatoire.

⁴ C'est le montant net de la dépense qui fait foi, après déduction des subventions et participations de tiers.

⁵ En cas de dépenses renouvelables, les tranches annuelles sont additionnées. Si le nombre d'années durant lesquelles la dépense interviendra ne peut pas être déterminé, il est compté dix fois la dépense annuelle.

VII. NOUVEAU MEMBRE, SORTIE, DISSOLUTION

Art. 34 Nouveau membre

¹ D'autres communes peuvent être admises dans l'association par décision de l'assemblée des délégué-e-s. Celle-ci fixe les conditions d'admission.

Art. 35 Sortie

¹ Une commune ne peut sortir de l'association avant d'en avoir été membre pendant 33 ans au moins.

² Par la suite, elle peut le faire pour la fin d'une année civile moyennant un délai de résiliation de 2 ans. La demande est formulée par écrit. La commune sortante doit apporter la preuve qu'elle est à même de satisfaire d'une autre manière aux exigences légales relatives aux tâches assumées par l'association.

³ La commune sortante n'a droit ni au remboursement des contributions versées ni à une part des actifs de l'association. Elle doit dans tous les cas rembourser sa part de dette calculée conformément aux clés de répartition (art. 28 ci-dessus) sur la base du bilan de clôture du dernier exercice qui précède la sortie.

⁴ Une convention fixant les conditions et modalités de sortie est passée entre l'association et la commune sortante. Les délégué-e-s issus de la commune sortante se récusent pour les décisions de l'association en lien avec la sortie de leur commune.

Art. 36 Dissolution

¹ L'association ne peut être dissoute que si la décision est approuvée à l'unanimité des communes membres et approuvée par la Direction de l'Etat en charge des communes.

² L'association dissoute entre en liquidation, à moins que ses biens ne soient repris par une commune membre ou par un tiers. Dans tous les cas, les organes de liquidation donnent la préférence à toutes solutions permettant de continuer les tâches assumées jusqu'alors par l'association.

³ Les biens de l'association disponibles et les dettes éventuelles sont répartis entre les communes membres en fonction de la clé de répartition des frais d'investissement valable au moment de la dissolution.

DISPOSITIONS FINALES

Art. 37 Première constitution des organes

¹ Dans les 2 semaines après l'entrée en vigueur des présents statuts, le conseil communal de chaque commune membre désigne les délégué-e-s conformément aux statuts.

² La première séance constitutive est convoquée par le Conseil communal de Villars-sur-Glâne. Elle est présidée par le conseiller ou la conseillère communal-e de Villars-sur-Glâne en charge du dicastère des eaux, lequel ou laquelle désigne un ou une secrétaire ad hoc.

Art. 38 Entrée en vigueur

¹ Les présents statuts entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2024, sous réserve de leur approbation par le Conseil d'Etat, pour une durée indéterminée.

² Les éventuelles révisions ultérieures entrent en vigueur après leur adoption par l'assemblée des délégué-e-s et par l'unanimité des communes (en cas de reprise d'une nouvelle tâche) ou par au moins les $\frac{3}{4}$ des communes représentant plus des $\frac{3}{4}$ de la population légale (en cas de modification essentielle), ainsi que leur approbation par la Direction de l'Etat en charge des communes.

Art. 39 Dissolution de l'entente intercommunale

¹ L'entente intercommunale liant les communes de Villars-sur-Glâne, Avry, Hauterive, Matran et Neyruz est dissoute avec l'entrée en vigueur des présents statuts.

Adoptés par l'assemblée communale / le conseil général des communes de Villars-sur-Glâne, Avry, Hauterive, Matran et Neyruz (signatures)

Approuvés par le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, le

Le Président :

La Chancelière :

.....

.....

Annexe :

1. Apport du capital social
2. Clé de répartition – mode de calcul

Annexe 1 : apport du capital social

Selon l'article 31 des statuts, le montant du capital social se monte à CHF 1'000'000.00.

Ce montant est apporté au 1^{er} janvier 2024 par les différentes communes membres selon la répartition suivante, correspondant à la clé de répartition des investissements :

Avry	CHF	42'900.00
Hauterive	CHF	114'600.00
Matran	CHF	102'400.00
Neyruz	CHF	106'700.00
Villars-sur-Glâne	CHF	633'400.00
TOTAL	CHF	1'000'000.00

EXPLICATIF SUCCINCT DES PRINCIPES DE CALCUL DES CLÉS DE RÉPARTITION (INVESTISSEMENT ET EXPLOITATION)

Annexe 2 : Mode de calcul

Principes de base

- Le principe de base définissant l'imputation des coûts d'épuration est celui du pollueur-payeur
- Le but premier d'une clé de répartition est d'obtenir un pourcentage pour chaque commune, d'une manière aussi équitable que possible
- Les hypothèses prises en compte sont identiques pour chacune des communes
- Les clés de répartitions sont calculées sur la base :
 - des volumes des eaux à traiter (eaux usées, eaux pluviales et eaux claires permanentes) → EH-hydrauliques
 - des charges polluantes organiques → EH-biologiques
- Si la situation le justifie, d'autres critères peuvent être ajoutés, notamment pour les grandes industries (p.ex. ammonium ou phosphore)
- Ces principes généraux s'appliquant tant pour la clé de répartition des frais d'investissement (art. 28) que pour ceux d'exploitation (art. 29)

Critères pris en compte pour les calculs

- Nombre d'habitants raccordés
- Consommations d'eau des abonnés (ménages, artisans, industries, établissements publics, etc.)
- Estimation des volumes d'eau en provenance des sources privées
- Volumes supplémentaires d'eaux rejetées à la STEP
- Surfaces totales des zones unitaires raccordées à la STEP
- Les volumes d'eau consommée non rejetés à la STEP (par exemple des eaux de refroidissement) ont été retranchés du total

Clé d'investissement (art. 28)

- La clé se base sur les projections de population, de volumes d'eaux usées, de mode d'évacuation des eaux et d'utilisation du sol à l'horizon 2045
- Ces projections ont été affinées en discussion avec les communes
- Les surfaces qui ne seront selon toute vraisemblance pas bâties en 2045 n'ont pas été prises en compte
- La clé de répartition pour les investissements est calculée sur la base de 2/3 EH-hydrauliques et 1/3 EH-biologiques

COMMUNE	CLE DE REPARTITION DES FRAIS D' INVESTISSEMENT		
	% EH-hydr	% EH-DCO	Clé de répartition investissement 2)
Avry (BV VsG)	4.41%	4.06%	4.29%
Hauterive	11.90%	10.58%	11.46%
Matran	10.25%	10.22%	10.24%
Neyruz	10.05%	11.92%	10.67%
Villars-sur-Glâne	63.39%	63.22%	63.34%
Total 2045	100.00%	100.00%	100.00%

2) Pondération : 2/3 part hydraulique et 1/3 part bio.

Clé d'exploitation (art. 29)

- La clé se base sur des données de population, de consommation d'eau et de mode d'évacuation des eaux au 31 décembre 2022
- Ces projections ont été affinées en discussion avec les communes
- La clé de répartition pour l'exploitation (art. 29) est calculée sur la base de 1/3 EH-hydrauliques et 2/3 EH-biologiques
- Cette clé doit être remise à jour au minimum tous les 5 ans (art. 29, al. 2)

COMMUNE	CLE DE REPARTITION DES FRAIS D'EXPLOITATION		
	Volume effluents part hydraulique relative	Charges polluantes part bio relative	Part moyenne au total 1)
Avry (BV VsG)	2.76%	3.95%	3.55%
Hauterive (Moulin Neuf)	0.17%	0.13%	0.14%
Matran	9.77%	9.98%	9.91%
Neyruz	14.52%	12.63%	13.26%
Villars-sur-Glâne	72.79%	73.32%	73.14%
Total 2022	100.00%	100.00%	100.00%

1) Pondération : 1/3 part hydraulique et 2/3 part bio.

Le règlement des finances de l'Association intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration à Villars-sur-Glâne (ASEV) est à disposition sur demande à l'administration communale.

Point 3 de l'ordre du jour

Règlement pour la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique

Article 1 Objectifs

Les subventions communales prévues dans le présent règlement sont destinées à inciter et soutenir, sur le territoire communal, la prise de mesures ayant pour but d'économiser l'énergie et de recourir aux énergies renouvelables.

Article 2 Financement et durée des subventions

¹ Les subventions seront financées par le budget annuel de fonctionnement, sous réserve de son approbation par l'assemblée communale.

² Le montant annuellement alloué est de CHF 50'000.-.

Article 3 Subventions

Les subventions sont octroyées uniquement pour les mesures figurant sur la liste en annexe, qui fait partie du présent règlement.

Article 4 Octroi des subventions

¹ Le calcul de leur montant est fixé conformément à la liste.

² Seules sont concernées les mesures qui ne sont pas rendues obligatoires par la législation fédérale ou cantonale.

³ Lorsque ces mesures bénéficient également d'une aide financière fédérale ou cantonale, le versement de la subvention communale est conditionné à la décision de l'office fédéral ou du service cantonal compétent.

⁴ Les subventions sont accordées dans les limites du budget disponible. Une fois le budget épuisé, les subventions supplémentaires octroyées sont reportées sur le budget de l'année suivante.

Article 5 Traitement des demandes

¹ Les demandes doivent être déposées, avant le début des travaux ou de la mesure, au moyen du formulaire-type.

² Elles seront accompagnées de toutes les autorisations et décisions nécessaires.

Article 6 Validité de la décision d'octroi

Les travaux ou la mesure à subventionner doivent débuter dans les 6 mois dès l'octroi de la subvention et s'achever dans les 2 ans.

Article 7 Compétence

¹ Le Conseil communal est compétent pour traiter les demandes de subvention et décider de leur octroi. Il est responsable de la gestion du budget.

² Le Conseil communal est également chargé de l'adaptation de la liste des mesures subventionnables. Il détermine les mesures à subventionner ainsi que les montants des subventions, selon les critères d'efficacité, d'adéquation et de proportionnalité de celles-ci. Il requiert préalablement le préavis de la Commission consultative de l'énergie (CCE).

Article 8 Versement de la subvention

Sous réserve de l'article 4 al. 4, la subvention est versée à l'achèvement des mesures subventionnées lorsque les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- a. la preuve du paiement complet des travaux est donnée,
- b. le cas échéant, la décision de subventionnement fédéral ou cantonal est produite, et
- c. les mesures sont reconnues par le Conseil communal comme étant conformes aux conditions d'octroi.

Article 9 Voies de droit

¹ Toute décision rendue en application du présent règlement peut faire l'objet d'une réclamation auprès du Conseil communal dans les 30 jours dès sa notification.

² La décision sur réclamation peut faire l'objet d'un recours auprès de la Préfecture de la Sarine dans les 30 jours dès sa notification.

Adopté en assemblée communale du 12 décembre 2023

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :
Chantal Duennenberger

Le Syndic :
Dominique Zamofing

Approuvé par la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle

Le Conseiller d'Etat, Directeur :
Olivier Curty

Point 4 de l'ordre du jour

Règlement relatif à la gestion des déchets

Suppression de l'art. 15. al. 4

Principes régissant le calcul des taxes

Art. 15

¹ Les taxes sont déterminées de manière à permettre la couverture minimum de 70 % des dépenses occasionnées par les frais d'information, de fonctionnement (frais d'exploitation et frais financiers) du service de collecte et des équipements d'élimination des déchets.

- 2 Le 50 % au moins des recettes des taxes provient des taxes proportionnelles.
- 3 Le montant des taxes tient compte des coûts de gestion ; il doit contribuer à réduire les quantités totales de déchets, à favoriser la valorisation et à assurer un traitement respectueux de l'environnement.
- 4 Pour tenir compte de certaines situations sociales, le Conseil communal peut prendre des dispositions spéciales.



SAPINS DE NOEL

Nous vous rappelons que la distribution gratuite des sapins de Noël aura lieu le **samedi 16 décembre 2023 à 10.00 heures à Ecuwillens (site édilitaire, route de l'Aérodrome 6).**

Vous pourrez déguster du vin chaud préparé par le Conseil des parents qui se permettra de mettre à contribution votre générosité en faveur des activités extrascolaires 2024.

MERCI d'avance de votre bon cœur.



Location cabane du Bois Cornard

Pour toute réservation de la cabane du Bois Cornard, appelez le no de mobile **079/344.28.99**, Mme Lucienne Rossier à Ecuwillens.



Réduction des primes d'assurance-maladie 2024

Le questionnaire « Demande de réduction de primes » est disponible sur demande au bureau communal.

Ce questionnaire est à envoyer dûment rempli à la Caisse cantonale de compensation AVS, impasse de la Colline 1, 1762 Givisiez, tél. 026 426 70 00, www.caisseavsfer.ch.



Commentaires budget du compte de résultat 2024

Le budget qui vous est soumis présente un déficit de **Fr. 8'152.99**. Les nouvelles dispositions légales maintiennent la règle de l'équilibre budgétaire. Le budget de résultats doit être équilibré et les taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer cet équilibre. Toutefois, contrairement aux anciennes règles qui imposaient aux communes de hausser les impôts si les charges dépassaient les produits de plus de 5 %, un déficit est désormais possible pour autant qu'il puisse être couvert par les fonds propres. Ce qui est le cas pour la commune de Hauterive FR.

0. Administration générale => charges : Fr 1'023'384.41 / revenus : Fr. 68'893.07

Traitement du personnel administratif : un poste d'administrateur-trice sera créé pour renforcer l'administration. Actuellement, le secrétariat est surchargé et de nombreuses heures supplémentaires sont comptabilisées et accumulées depuis plusieurs années. En cas d'absence, nous n'avons pas de collaborateur-trice pour suppléer dans les divers services. Au total, 8.8 EPT sont sous contrat au sein de la commune de Hauterive FR, (personnel administratif et technique). Le personnel de l'administration est comptabilisé dans ce chapitre, le personnel technique est comptabilisé dans plusieurs chapitres.

Informatique : changement du système d'hébergement et acquisition de nouvelles applications.

Entretien des bâtiments : mise aux normes de l'administration pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

1. Ordre et sécurité publics, défense

=> charges : Fr. 286'990.23 / revenus : Fr. 88'559.29

Service de sécurité, surveillance de sites : installation des caméras sur le site scolaire.

2. Formation => charges : Fr. 3'911'157.62 / revenus : Fr. 150'358.96

Pas de commentaire

3. Culture, sports et loisirs => charges : Fr. 290'802.22 / revenus : Fr. 11'692.65

Pas de commentaire

4. Santé => charges : Fr. 1'252'395.00 / revenus : Fr. 51'033.00

Pour ce chapitre, le Conseil communal doit reprendre les chiffres communiqués par les instances cantonales et régionales. En effet, il s'agit essentiellement de charges liées.

5. Prévoyance sociale => charges : Fr. 1'500'999.00 / revenus : Fr. 54'427.00

Ce chapitre est également composé principalement de charges liées.

6. Trafic et télécommunications => charges : Fr. 977'816.29 / revenus : Fr. 47'612.25

Amortissements planifiés autres ouvrages de génie civil : amortissement place de parc derrière administration.

Les charges habituelles liées aux routes et aux transports ont été portées au budget.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

=> charges Fr. 1'589'590.98 / revenus : Fr. 1'328'835.70

Ce chapitre est divisé en différents sous-chapitres qui sont l'approvisionnement en eau (l'eau potable), le traitement des eaux usées, la gestion des déchets, l'aménagement, la lutte contre la pollution de l'environnement, le cimetière et l'aménagement du territoire. Ce chapitre ne subit pas de modifications majeures par rapport au budget 2023. Le taux de couverture est de 74% pour l'eau potable, 100% pour le traitement des eaux et 71% pour la gestion des déchets. La taxe au poids passe de 0.45cts/kg à 0.50 cts/kg dès le 1^{er} janvier 2024.

Amortissements planifiés infrastructure déchetterie : début amortissement déchetterie.

Subventions promotion énergies renouvelables : encouragement à la transition énergétique.

8. Economie publique => charges : Fr. 222'887.76 / revenus : Fr. 148'972.50

Pas de commentaire

9. Finances et impôts => charges : Fr. 381'795.00 / revenus : Fr. 9'479'281.10

Ce chapitre contient les revenus principaux du budget de la commune. Les impôts des personnes physiques et morales sont une estimation, avec une correction selon les données antérieures du service cantonal des contributions. Cela tient compte également de l'évolution du nombre de contribuables.

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
0	ADMINISTRATION GENERALE	1'023'384.41	68'893.07	818'556.00	70'890.00	874'998.29	105'145.47	
01	Législatif et exécutif	191'600.00	500.00	183'600.00	500.00	177'785.58	470.00	
011	Législatif	34'000.00	500.00	28'200.00	500.00	36'490.23	470.00	
0110	Législatif	34'000.00	500.00	28'200.00	500.00	36'490.23	470.00	
0110.3000.00	Jetons présences commission financ.	3'000.00		1'500.00		2'950.00		
0110.3000.01	Commission de naturalisation	500.00		500.00				
0110.3000.02	Rémunération des scrutateurs	4'000.00		4'000.00		2'618.90		
0110.3102.00	Frais de publications et imprimés	13'000.00		9'500.00		12'860.55		
0110.3130.00	Frais de ports	6'500.00		6'500.00		6'434.33		
0110.3132.00	Honoraires organe de révision	7'000.00		6'200.00		11'626.45		
0110.4210.00	Emoluments adm. Naturalisations		500.00		500.00		470.00	
012	Exécutif	157'600.00		155'400.00		141'295.35		
0120	Exécutif	157'600.00		155'400.00		141'295.35		
0120.3000.00	Traitement et jetons du Conseil communal	145'000.00		145'000.00		132'348.00		
0120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	8'000.00		6'000.00		5'256.75		
0120.3053.00	Cotisations patronales à l'ass.-acc.	1'200.00		1'000.00		987.65		
0120.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. Familiales	2'900.00		2'900.00		2'402.95		
0120.3099.00	Autres charges du Conseil Communal	500.00		500.00		300.00		
02	Services généraux	831'784.41	68'393.07	634'956.00	70'390.00	697'212.71	104'675.47	
021	Administration finances et contrib.	12'300.00	11'000.00	14'100.00	11'500.00	10'447.65	9'381.65	
0210	Administration finances et contrib.	12'300.00	11'000.00	14'100.00	11'500.00	10'447.65	9'381.65	
0210.3130.00	Frais bancaires et postaux	6'000.00		6'000.00		6'012.28		
0210.3130.01	Frais pmt par cartes de crédit	300.00		100.00		67.77		
0210.3130.02	Frais de poursuites	6'000.00		8'000.00		4'367.60		
0210.4260.00	Remb. frais de poursuites et rappels		3'000.00		2'500.00		2'950.30	
0210.4612.00	Comm. perception impôts de paroisse		8'000.00		9'000.00		6'431.35	
022	Services généraux, administration	746'350.00	19'349.00	558'186.00	21'290.00	598'267.55	56'565.80	
0220	Services généraux, administration	746'350.00	19'349.00	558'186.00	21'290.00	598'267.55	56'565.80	
0220.3001.00	Solde sapeurs-pompiers pour manif.	2'000.00		4'000.00		4'345.00		
0220.3010.00	Traitement du personnel administratif	400'000.00		285'000.00		306'254.45		engagement d'un-e administrateur-trice
0220.3010.01	Traitement personnel de conciergerie	6'700.00		6'700.00		5'667.40		
0220.3010.02	Traitement personnel d'exploitation	60'000.00		61'000.00		28'071.55		

0220.3040.00	Allocations familiales part employeur	4'400.00		3'000.00		3'084.00		
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	32'500.00		21'000.00		22'879.75		
0220.3052.00	Cotisations patronales Caisse de pension	28'100.00		18'000.00		19'729.45		
0220.3053.00	Cotisations patronales à l'ass.-accidents	3'750.00		2'500.00		2'641.65		
0220.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	13'700.00		10'800.00		10'459.00		
0220.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	8'600.00		5'000.00		6'057.85		
0220.3090.00	Formation et perfectionnement personnel	2'000.00		2'000.00		1'387.35		
0220.3099.00	Autres charges du personnel	500.00		500.00		227.25		
0220.3100.00	Fournitures de bureau	12'000.00		12'000.00		10'944.35		
0220.3102.00	Frais de publications et annonces	1'500.00		1'500.00		736.15		
0220.3110.00	Achat de machines et mobilier	2'000.00		2'000.00		2'178.65		
0220.3112.00	Equipement de sécurtié pour le personnel	3'000.00		3'000.00		4'366.00		
0220.3113.00	Achat d'appareil informatique	3'000.00		3'000.00		4'013.95		
0220.3130.00	Frais de ports	18'000.00		17'000.00		18'914.55		
0220.3130.01	Frais de téléphones	8'000.00		8'000.00		7'640.10		
0220.3130.02	Emoluments de chancellerie	400.00		400.00		322.00		
0220.3130.03	Emol. établissement cartes d'identité	2'000.00		2'000.00		1'382.20		
0220.3130.04	Cotisations aux associations	8'900.00		8'800.00		8'900.00		
0220.3130.05	Participation DIGI-FR	2'700.00		2'686.00				
0220.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	7'000.00						
0220.3133.00	Hébergement informatique	24'000.00		18'000.00		14'674.15		changement de système d'hébergement
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses - RC	19'000.00		15'000.00		18'223.85		
0220.3150.00	Entretien machines et mobilier	2'000.00		2'000.00		1'406.30		
0220.3158.00	Maintenance logiciel informatique	13'000.00		5'000.00		4'633.25		nouvelles applications
0220.3158.01	Prestations de service, informatique	30'000.00		11'000.00		22'780.65		
0220.3158.02	Maintenance site internet	4'000.00		4'000.00		3'629.10		
0220.3162.00	Leasing photocopieuse administration	2'600.00		2'600.00		2'520.20		
0220.3170.00	Frais de réceptions et délégations	20'000.00		20'000.00		59'377.40		
0220.3199.00	Autres charges d'exploitation, cadeaux	800.00		500.00		650.00		
0220.3601.00	Emoluments perçus pour les nomades	200.00		200.00		170.00		
0220.4210.01	Emoluments administratifs		5'500.00		5'000.00		6'425.40	
0220.4210.02	Emol. adm. établissement cartes identité		2'600.00		5'000.00		2'550.00	
0220.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						16'839.50	
0220.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		11'249.00		11'290.00		10'750.90	

0220.4940.00	Imputation interne - organisation "Foire de Hauterive FR"						20'000.00	
029	Immeubles administratifs	73'134.41	38'044.07	62'670.00	37'600.00	88'497.51	38'728.02	
0290	Bâtiment administratif	72'214.41	38'044.07	61'620.00	37'600.00	87'194.61	38'728.02	
0290.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	7'000.00		7'000.00		5'554.60		
0290.3040.00	Allocations familiales part employeur	100.00		300.00		75.60		
0290.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	500.00		500.00		392.25		
0290.3052.00	Cotisations patronales Caisse de pension	500.00		500.00		405.10		
0290.3053.00	Cotisations patronales à l'ass.-accidents	100.00		200.00		74.25		
0290.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. familiales	200.00		300.00		179.25		
0290.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	100.00		150.00		58.65		
0290.3101.00	Achat matériel et produits de conciergerie	500.00		1'000.00		188.60		
0290.3120.00	Frais d'électricité, eau	4'500.00		4'200.00		3'904.65		
0290.3120.10	Frais de combustible pour chauffage	9'000.00		9'000.00		14'289.00		
0290.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	2'300.00		2'100.00		2'174.25		
0290.3144.00	Entretien bâtiments	20'000.00		10'000.00		33'066.20		mise aux normes LHand
0290.3158.00	Contrat de maintenance	4'400.00		3'800.00		3'817.80		
0290.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	23'014.41		22'570.00		23'014.41		
0290.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						233.95	
0290.4470.00	Location d'appartements		27'600.00		27'600.00		27'050.00	
0290.4479.00	Location station Swisscom Rte Posieux 4		10'000.00		10'000.00		11'000.00	
0290.4660.10	Amortissements produits d'invest. canton		444.07				444.07	
0298	Locaux annexes - patrimoine administratif	920.00		1'050.00		1'302.90		
0298.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	500.00		500.00		985.70		
0298.3040.00	Allocations familiales part employeur	50.00		50.00		9.65		
0298.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	50.00		100.00		67.00		
0298.3052.00	Cotisations patronales Caisse de pension	100.00		100.00		62.90		
0298.3053.00	Cotisations patronales à l'ass.-accidents	10.00		50.00		12.95		
0298.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. familiales	50.00		50.00		30.60		
0298.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	10.00		50.00		8.85		
0298.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	150.00		150.00		125.25		
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	286'990.23	88'559.29	274'091.00	83'648.00	225'037.15	73'996.49	

11	SÉCURITÉ PUBLIQUE	18'400.00		8'000.00				
111	Police	18'400.00		8'000.00				
1110	Police communale	18'400.00		8'000.00				
1110.3130.00	Service de sécurité, surveillance de sites	18'400.00		8'000.00				installation caméras sur site scolaire
14	QUESTIONS JURIDIQUES	82'000.00	2'951.00	78'000.00	2'846.00	74'424.40	2'698.60	
140	Service des curatelles	82'000.00	2'951.00	78'000.00	2'846.00	74'424.40	2'698.60	
1400	Service des curatelles	82'000.00	2'951.00	78'000.00	2'846.00	74'424.40	2'698.60	
1400.3612.00	Serv. curatelles - participation au Gibloux	82'000.00		78'000.00		74'424.40		
1400.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		2'951.00		2'846.00		2'698.60	
15	SERVICE DU FEU	151'868.96	84'773.60	142'978.00	80'128.00	121'201.78	70'389.00	
150	Service du feu	151'868.96	84'773.60	142'978.00	80'128.00	121'201.78	70'389.00	
1500	Service du feu	151'868.96	84'773.60	142'978.00	80'128.00	121'201.78	70'389.00	
1500.3010.00	Soldes des sapeurs-pompiers					27'250.45		
1500.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	1'200.00		1'200.00		2'521.50		
1500.3010.10	Soldes des sapeurs-pompiers pour intervention					9'782.50		
1500.3040.00	Allocations familiales part employeur	80.00		100.00		50.20		
1500.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	100.00		100.00		173.30		
1500.3052.00	Cotisations patronales Caisse de pension	100.00		150.00		188.30		
1500.3053.00	Cotisations patronales à l'ass.-accidents	20.00		50.00		36.60		
1500.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. familiales	50.00		100.00		79.35		
1500.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	50.00		50.00		26.15		
1500.3099.00	Autres charges de personnel			1'500.00		5'558.30		
1500.3101.00	Achat de carburant pour véhicule	200.00		500.00		677.45		
1500.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipement					27'568.45		
1500.3130.00	Frais d'interventions facturés par des tiers					993.50		
1500.3130.01	Frais de téléphones et télécommunications			500.00		711.10		
1500.3130.02	Frais de centrale d'alarme					994.00		
1500.3130.10	Cotis. aux associations et fédérations					749.70		
1500.3134.00	Primes d'assurance véhicule	1'100.00		1'200.00		1'861.95		
1500.3136.00	Honoraires pour visites médicales d'aptitude					991.50		
1500.3138.00	Frais de cours et d'instruction					5'782.15		
1500.3144.00	Entretien local du service du feu	600.00		600.00		571.90		
1500.3151.00	Entretien véhicule	1'000.00		1'000.00		6'067.40		
1500.3170.00	Frais de déplacements et autres frais					920.00		

1500.3181.00	Pertes sur créances effectives					822.85		
1500.3300.60	Amortissements planifiés des véhicules	15'158.96		9'930.00		22'732.08		
1500.3611.00	Part. aux dép. cantonales, Centres de renforts					806.30		
1500.3612.00	Part. à une collab. intercom., Direction sauvetage					3'284.80		
1500.3612.01	RSS, participation Bataillon Sarine	69'210.00		65'998.00				
1500.3612.02	RSS, versement taxes non-pompiers	63'000.00		60'000.00				
1500.4200.00	Taxes non-pompiers		63'000.00		60'000.00		57'852.80	
1500.4240.00	Participation à la concession OFCOM						120.00	
1500.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						1'109.80	
1500.4260.10	Indemnisation pour le personnel communal au Bataillon Sarine		3'000.00		7'500.00			
1500.4470.00	Location des locaux SP		10'220.00		10'220.00			
1500.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		2'490.00		2'408.00		119.85	
1500.4634.00	Subventions de l'ECAB						2'001.00	
1500.4660.40	Amortissements des produits d'invest. entrep. publiques		6'063.60				9'185.55	
16	DÉFENSE	34'721.27	834.69	45'113.00	674.00	29'410.97	908.89	
161	Défense militaire	6'068.04	355.69	5'956.00	146.00	5'742.59	507.04	
1610	Défense militaire	6'068.04	355.69	5'956.00	146.00	5'742.59	507.04	
1610.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	1'100.00		1'100.00		938.05		
1610.3040.00	Allocations familiales part employeur	70.00		100.00		12.30		
1610.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	100.00		100.00		65.50		
1610.3052.00	Cotisations patronales Caisse de pension	80.00		100.00		57.10		
1610.3053.00	Cotisations patronales à l'ass.-accidents	20.00		50.00		11.80		
1610.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. familiales	50.00		50.00		29.90		
1610.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	30.00		50.00		9.90		
1610.3300.40	Amortissements planifiés des tunnels	618.04		406.00		618.04		
1610.3636.00	Contribution à la société de Tir	4'000.00		4'000.00		4'000.00		
1610.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		144.00		146.00		295.35	
1610.4660.50	Amortiss. produits d'invest. entrep. privées		211.69				211.69	
162	Défense civile	28'653.23	479.00	39'157.00	528.00	23'668.38	401.85	
1620	Protection civile	19'508.23	209.00	30'657.00	218.00	17'891.88	204.85	
1620.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	3'500.00		3'500.00		2'293.70		
1620.3040.00	Allocations familiales part employeur	100.00		100.00		36.80		

1620.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	240.00		100.00		161.35		
1620.3052.00	Cotisations patronales Caisse de pension	250.00		200.00		175.15		
1620.3053.00	Cotisations patronales à l'ass.-accidents	40.00		100.00		25.75		
1620.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. familiales	100.00		50.00		73.85		
1620.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	50.00		50.00		24.30		
1620.3120.00	Frais d'électricité	3'900.00		4'500.00		3'896.05		
1620.3144.00	Entretien locaux	1'000.00		1'000.00		1'606.90		
1620.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	4'528.23		15'085.00		4'528.23		
1620.3611.00	Part. aux dép. cantonales, Coûts fonctionnement Pci	5'800.00		5'972.00		5'069.80		
1620.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		209.00		218.00		204.85	
1621	Etat-major communal de conduite	9'145.00	270.00	8'500.00	310.00	5'776.50	197.00	
1621.3300.60	Amortissements planifiés biens meubles	1'645.00						
1621.3611.00	Dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs	2'500.00		2'500.00				
1621.3612.00	Participation communale à l'ORCOC	5'000.00		6'000.00		5'776.50		
1621.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		270.00		310.00		197.00	
2	FORMATION	3'911'157.62	150'358.96	3'819'765.00	129'531.00	3'784'538.12	163'698.16	
21	Scolarité obligatoire	3'322'463.62	130'636.96	3'253'445.00	110'313.00	3'229'507.87	145'875.01	
211	Ecole primaire I (école enfantine)	220'278.00	7'752.00	214'103.00	7'624.00	201'949.75	7'684.70	
2110	École enfantine 1H-2H	220'278.00	7'752.00	214'103.00	7'624.00	201'949.75	7'684.70	
2110.3100.00	Achat de fournitures scolaires	1'000.00		1'200.00		303.70		
2110.3100.01	Forfait fournitures ACM et cuisine	1'450.00		1'450.00		1'500.00		
2110.3171.00	Frais de courses scolaires	2'400.00		2'500.00		2'250.00		
2110.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	215'428.00		208'953.00		197'896.05		
2110.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		7'752.00		7'624.00		7'684.70	
212	École primaire II	1'039'518.00	40'584.00	1'038'792.00	40'982.00	955'517.46	59'115.60	
2120	École primaire 3H-8H	1'039'518.00	40'584.00	1'038'792.00	40'982.00	955'517.46	59'115.60	
2120.3100.00	Achat de fournitures scolaires	27'000.00		25'900.00		21'931.75		
2120.3100.01	Forfait fournitures ACM/ACT	3'000.00		6'000.00		3'000.00		
2120.3110.00	Achat de meubles	1'000.00		1'000.00		394.60		
2120.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	5'000.00		10'000.00		2'892.20		
2120.3113.00	Achat de matériel informatique	10'000.00		25'000.00		25'805.15		
2120.3113.01	Forfait fournitures informatiques	2'000.00		5'000.00		1'500.00		
2120.3130.00	Frais de téléphones	1'800.00		1'800.00		1'154.40		

2120.3130.10	Frais de raccordement internet	1'300.00		1'300.00		1'266.60		
2120.3132.00	Frais de prévention sexuelle à l'école	500.00		3'000.00		240.00		
2120.3137.00	Redevance pour droits d'auteurs	760.00		760.00		709.80		
2120.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	1'500.00		3'000.00		1'314.20		
2120.3158.00	Maintenance informatique	15'000.00		15'000.00		20'347.40		
2120.3160.00	Location piscine	10'640.00		10'640.00		10'640.00		
2120.3170.00	Frais de réception	7'000.00		7'000.00		5'353.00		
2120.3171.00	Frais de courses scolaires	9'000.00		9'000.00		7'967.51		
2120.3171.10	Camp de neige	25'400.00		22'000.00		15'250.00		
2120.3171.20	Camp vert + camp polysport	33'500.00		25'000.00		18'820.00		
2120.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	883'318.00		865'592.00		807'651.30		
2120.3612.00	Participation à l'école libre publique (ELP)	1'800.00		1'800.00		6'884.80		
2120.3612.01	Participation aux autres cercles scolaires					2'394.75		
2120.4260.00	Part parents aux frais école libre publique		2'000.00		2'000.00		3'648.75	
2120.4260.01	Remboursement de tiers						641.85	
2120.4260.10	Part parents aux repas du camp neige		3'100.00		3'700.00		4'888.00	
2120.4260.20	Part parents aux repas camp vert+polysport		3'700.00		3'700.00		4'320.00	
2120.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		31'784.00		31'582.00		43'217.00	
2120.4631.00	Subventions cantonales sur frais scolaires						2'400.00	
213	Ecole du cycle d'orientation	1'082'704.00	38'958.00	1'088'635.00	39'719.00	1'048'827.00	35'577.00	
2130	Ecole du cycle d'orientation	1'082'704.00	38'958.00	1'088'635.00	39'719.00	1'048'827.00	35'577.00	
2130.3612.00	Cycle d'orientation Sarine et Haut-Lac	1'082'704.00		1'088'635.00		1'048'827.00		
2130.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		38'958.00		39'719.00		35'577.00	
214	Ecoles de musique	108'310.00		102'900.00		113'023.20		
2140	Conservatoire	108'310.00		102'900.00		113'023.20		
2140.3611.00	Part aux dép. cantonales, Conservatoire	103'110.00		97'700.00		107'823.20		
2140.3636.00	Part à l'école de musique	5'200.00		5'200.00		5'200.00		
217	Bâtiments scolaires	650'803.62	43'342.96	603'825.00	21'988.00	697'659.16	43'497.71	
2170	Bâtiments scolaires	650'803.62	43'342.96	603'825.00	21'988.00	697'659.16	43'497.71	
2170.3010.01	Traitement du personnel de conciergerie	65'000.00		65'000.00		61'291.75		
2170.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	30'000.00		30'000.00		74'030.75		
2170.3010.03	Traitement pers. d'exploitation, halle de gym	35'000.00		35'000.00				
2170.3040.00	Allocations familiales part employeur	1'900.00		2'500.00		1'905.70		
2170.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	9'500.00		6'800.00		9'498.15		
2170.3052.00	Cotisations patronales Caisse de pension	7'000.00		7'000.00		7'787.15		

2170.3053.00	Cotisations patronales à l'ass.-accidents	2'450.00		2'000.00		2'545.00		
2170.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. familiales	3'900.00		3'600.00		4'096.65		
2170.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	1'450.00		1'400.00		1'486.15		
2170.3101.00	Achat de matériel et produits de conciergerie	10'000.00		10'000.00		15'107.50		
2170.3101.10	Achat matériel-produits de conciergerie halle de gym	2'000.00		2'000.00		1'532.25		
2170.3120.00	Frais d'électricité, eau	15'000.00		18'000.00		10'519.35		
2170.3120.10	Frais d'électricité, eau halle de gym	8'400.00		8'400.00		8'932.85		
2170.3130.00	Abonnement pour réseau halle de gym	750.00						
2170.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	8'700.00		8'000.00		7'976.35		
2170.3134.10	Primes d'assur bâtiments - halle de gym	3'700.00		3'500.00		3'506.90		
2170.3140.00	Entretien terrain et place de jeux	5'000.00		5'000.00		2'983.30		
2170.3144.00	Entretien bâtiment	25'000.00		15'000.00		46'767.90		
2170.3144.10	Entretien bâtiment halle de gym	10'000.00		15'000.00		45'887.60		
2170.3151.10	Entretien équipements halle de gym	5'000.00		5'000.00		13'708.50		
2170.3158.00	Entretien installations fixes	9'400.00		2'600.00		3'233.70		
2170.3300.40	Amortissements planifiés de l'école	290'877.00		275'271.00		289'943.13		
2170.3300.41	Amortiss. planifiés bâtiment halle de gym	11'188.27		11'190.00		11'188.27		
2170.3300.60	Amortissements planifiés biens meubles	11'675.35		2'573.00		11'675.35		
2170.3930.00	Imputation interne - chauffage école	14'800.00		11'970.00		9'814.45		
2170.3930.10	Imputation interne - chauffage + électricité halle de gym	38'520.00		32'718.00		25'698.50		
2170.3940.00	Imputation intérêts de la dette	24'593.00		24'303.00		26'541.96		
2170.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						4'124.60	
2170.4472.00	Part pour locaux services auxiliaires		6'040.00		6'040.00		6'040.00	
2170.4660.10	Amortissements des produits d'invest. canton		24'012.96				24'012.96	
2170.4930.00	Imputation électricité chauf. à distance bâtiment Ecole 15		13'290.00		15'948.00		9'320.15	
218	Accueil de jour	33'600.00		22'890.00		32'709.00		
2180	Structures d'accueil extrascolaire	33'600.00		22'890.00		32'709.00		
2180.3010.01	Traitement du personnel de conciergerie	6'200.00		5'000.00		6'271.40		
2180.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	700.00		700.00		793.90		
2180.3010.10	Traitement pour auxiliaire	5'000.00		10'000.00		3'328.50		
2180.3040.00	Allocations familiales part employeur	20.00		100.00		1.35		
2180.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	800.00		500.00		706.15		

2180.3052.00	Cotisations patronales Caisse de pension	300.00		300.00		255.65		
2180.3053.00	Cotisations patronales à l'ass.-accidents	180.00		100.00		154.20		
2180.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. familiales	300.00		150.00		322.85		
2180.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	100.00		100.00		62.40		
2180.3612.00	Participation à l'AES	20'000.00		5'940.00		20'812.60		
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	187'250.00		182'300.00		179'822.30		
2190	Direction et administration des écoles	7'250.00		7'300.00		6'182.60		
2190.3000.00	Jetons de présence Conseil des parents	1'500.00		1'500.00		1'000.00		
2190.3010.10	Traitement du personnel de surveillance	5'100.00		5'100.00		4'600.00		
2190.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	350.00		400.00		311.75		
2190.3053.00	Cotisations patronales à l'ass.-accidents	150.00		150.00		128.15		
2190.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. familiales	150.00		150.00		142.70		
2195	Transports scolaires	180'000.00		175'000.00		173'639.70		
2195.3130.00	Transports scolaires	180'000.00		175'000.00		173'639.70		
22	ÉCOLES SPÉCIALISÉES	548'694.00	19'722.00	527'320.00	19'218.00	513'104.95	17'823.15	
220	Écoles spécialisées	548'694.00	19'722.00	527'320.00	19'218.00	513'104.95	17'823.15	
2200	Écoles spécialisées	548'694.00	19'722.00	527'320.00	19'218.00	513'104.95	17'823.15	
2200.3611.00	Participation services auxiliaires privés	19'754.00		17'922.00		18'359.55		
2200.3612.00	Services auxiliaires - participation Gbloux	156'000.00		157'000.00		151'303.40		
2200.3631.00	Part aux dép. cantonales, Ecoles spéc. pers. handic. inad.	372'340.00		351'798.00		342'894.70		
2200.3631.01	Part aux classes de développement	600.00		600.00		547.30		
2200.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		19'722.00		19'218.00		17'823.15	
23	FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE	40'000.00		39'000.00		41'925.30		
230	Formation professionnelle initiale	40'000.00		39'000.00		41'925.30		
2300	Formation professionnelle initiale	40'000.00		39'000.00		41'925.30		
2300.3611.00	Part aux dépenses cantonales, SFP	40'000.00		39'000.00		41'925.30		
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	290'802.22	11'692.65	255'021.00	8'353.00	250'700.70	11'167.05	
32	Culture, autres	112'590.00	2'822.00	110'680.00	2'533.00	90'363.55	2'242.15	
321	Bibliothèques et littérature	65'000.00	2'339.00	56'000.00	2'043.00	48'759.05	1'816.60	
3210	Bibliothèque publique	65'000.00	2'339.00	56'000.00	2'043.00	48'759.05	1'816.60	
3210.3612.00	Bibliothèque régionale - participation au Gbloux	65'000.00		56'000.00		48'759.05		
3210.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		2'339.00		2'043.00		1'816.60	

322	Musique et théâtre	22'000.00		22'000.00		21'840.00		
3220	Musique et chorale	22'000.00		22'000.00		21'840.00		
3220.3636.00	Dons aux sociétés locales à but culturel	22'000.00		22'000.00		21'840.00		
329	Culture, non mentionné ailleurs	25'590.00	483.00	32'680.00	490.00	19'764.50	425.55	
3290	Culture, non mentionné ailleurs	25'590.00	483.00	32'680.00	490.00	19'764.50	425.55	
3290.3170.00	Frais de réception, Fête nationale	4'000.00		4'000.00		2'259.50		
3290.3612.00	Service culture - participation au Gibloux	13'340.00		13'430.00		13'255.00		
3290.3612.10	Participation ornement de l'Autel Fête-Dieu	250.00		250.00				
3290.3636.00	Dons divers	8'000.00		15'000.00		4'250.00		
3290.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		483.00		490.00		425.55	
34	Sport et loisirs	178'212.22	8'870.65	144'341.00	5'820.00	160'337.15	8'924.90	
341	Sport	105'207.40	1'758.65	86'511.00		90'510.40	2'006.35	
3410	Sport	20'210.00		20'680.00		15'361.30	247.70	
3410.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	7'000.00		6'000.00		4'262.35		
3410.3040.00	Allocations familiales part employeur	60.00		100.00		34.20		
3410.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	500.00		300.00		299.10		
3410.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	500.00		250.00		356.40		
3410.3053.00	Cotisations patronales à l'ass.-accidents	100.00		50.00		57.60		
3410.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. familiales	200.00		180.00		136.70		
3410.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	100.00		50.00		44.80		
3410.3143.00	Entretien Parcours-Vita	2'000.00		3'000.00		1'345.15		
3410.3160.00	Loyers de locaux, salle de sport Grangeneuve	250.00		250.00		225.00		
3410.3612.00	Dons divers spéciaux	1'500.00		2'500.00		600.00		
3410.3636.00	Dons aux sociétés locales sportives	8'000.00		8'000.00		8'000.00		
3410.4260.00	Remboursement de tiers						247.70	
3411	Terrain de football + vestiaire	84'997.40	1'758.65	65'831.00		75'149.10	1'758.65	
3411.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	26'000.00		26'000.00		24'256.35		
3411.3040.00	Allocations familiales part employeur	700.00		900.00		537.90		
3411.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	1'700.00		1'500.00		1'673.10		
3411.3052.00	Cotisations patronales Caisse de pension	2'000.00		2'000.00		1'956.80		
3411.3053.00	Cotisations patronales à l'ass.-accidents	450.00		400.00		399.30		
3411.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. familiales	800.00		700.00		763.40		
3411.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	200.00		400.00		256.45		

3411.3120.00	Frais d'électricité, eau	14'000.00		10'000.00		12'858.00		
3411.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	700.00		700.00		644.50		
3411.3140.00	Entretien terrain	20'000.00		20'000.00		16'625.20		
3411.3144.00	Entretien vestiaire	3'900.00		1'000.00		630.70		
3411.3300.40	Amortissements planifiés - vestiaires - Rte Aéroport 11b	12'315.86				12'315.86		
3411.3300.60	Amortiss. planifiés des biens meubles	2'231.54		2'231.00		2'231.54		
3411.4660.10	Amortissements produits d'invest. canton		1'758.65				1'758.65	
342	Loisirs	73'004.82	7'112.00	57'830.00	5'820.00	69'826.75	6'918.55	
3420	Loisirs	57'740.00	2'112.00	50'000.00	1'820.00	57'388.55	2'423.70	
3420.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	8'000.00		5'000.00		10'212.00		
3420.3040.00	Allocations familiales part employeur	100.00		200.00		116.70		
3420.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	560.00		500.00		705.25		
3420.3052.00	Cotisations patronales Caisse de pension	630.00		200.00		795.45		
3420.3053.00	Cotisations patronales à l'ass.-accidents	100.00		100.00		130.85		
3420.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. familiales	250.00		200.00		322.45		
3420.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	100.00		100.00		103.35		
3420.3149.00	Entretien char communal	1'000.00		1'000.00				
3420.3170.01	Frais de réception, repas de Noël Aînés	17'000.00		12'000.00		16'432.10		
3420.3612.00	Ludothèque régionale - participation au Gibloux	9'000.00		9'000.00		8'864.20		
3420.3612.01	Midnight sport - participation au Gibloux	8'000.00		8'000.00		7'693.30		
3420.3636.00	Don à commission d'animation jeunesse CAJH	8'000.00		8'000.00		8'000.00		
3420.3636.01	Contributions à la plateforme "le memento.ch"	5'000.00		5'000.00		4'012.90		
3420.3636.02	Contributions aux Passeport Vacances			700.00				
3420.4240.00	Location du char communal		1'500.00		1'200.00		1'700.00	
3420.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						140.00	
3420.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		612.00		620.00		583.70	
3421	Cabane forestière du Bois Cornard	15'264.82	5'000.00	7'830.00	4'000.00	12'438.20	4'494.85	
3421.3000.00	Indemnités pour entretien	2'500.00		2'500.00		2'500.00		
3421.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	4'000.00		3'000.00		2'709.85		
3421.3040.00	Allocations familiales part employeur	60.00		100.00		36.30		
3421.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	300.00		350.00		191.70		
3421.3052.00	Cotisations patronales Caisse de pension	250.00		200.00		209.20		
3421.3053.00	Cotisations patronales à l'ass.-accidents	60.00		50.00		39.10		
3421.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. familiales	130.00		100.00		87.55		

3421.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	100.00		30.00		28.75		
3421.3120.00	Frais d'électricité et eau	500.00		500.00		108.65		
3421.3144.00	Entretien bâtiments	5'000.00		1'000.00		6'527.10		changement tables extérieures
3421.3300.30	Amortissements planifiés autres ouvrages de génie civil	2'364.82						
3421.4472.00	Location à des tiers		5'000.00		4'000.00		4'494.85	
4	SANTÉ	1'252'395.00	51'033.00	1'101'388.00	45'329.00	1'041'095.40	48'457.05	
41	HÔPITAUX, ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX	860'699.00	30'970.00	737'853.00	26'921.00	713'347.90	25'478.80	
411	Hôpitaux	11'050.00	398.00	11'780.00	430.00	7'964.25	217.65	
4110	Hôpitaux	11'050.00	398.00	11'780.00	430.00	7'964.25	217.65	
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	11'050.00		11'780.00		7'964.25		
4110.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		398.00		430.00		217.65	
412	Établissements médico-sociaux & foyers pour personnes âgées	849'649.00	30'572.00	726'073.00	26'491.00	705'383.65	25'261.15	
4120	Établissements médico-sociaux & foyers pour personnes âgées	849'649.00	30'572.00	726'073.00	26'491.00	705'383.65	25'261.15	
4120.3612.00	Réseau Santé de la Sarine, Rattr. frais fin.emprunt CODEMS					9'987.40		
4120.3612.01	Réseau Santé de la Sarine, Homes médicalisés district	331'365.00		250'242.00		241'815.90		
4120.3631.00	Part. subvention frais accompagnement personnes âgées	518'284.00		475'831.00		453'580.35		
4120.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		30'572.00		26'491.00		25'261.15	
42	SOINS AMBULATOIRES	380'696.00	13'663.00	352'035.00	12'808.00	313'371.85	11'873.45	
421	Soins ambulatoires	344'525.00	12'361.00	316'274.00	11'503.00	280'817.05	10'685.65	
4210	Soins ambulatoires	344'525.00	12'361.00	316'274.00	11'503.00	280'817.05	10'685.65	
4210.3612.00	Réseau Santé Sarine, Soins dom. et aide fam.	177'170.00		159'885.00		136'018.60		
4210.3612.01	Réseau Santé Sarine, Indemn. forfait. région	140'735.00		131'430.00		121'767.55		
4210.3612.02	Réseau Santé Sarine, Passepartout Sarine	1'440.00		1'330.00		1'283.65		
4210.3612.03	Réseau Santé Sarine, Organe coordination	14'040.00		12'422.00		11'660.75		
4210.3612.04	Part au serv.communal transp.personne mobilité réduite	1'000.00		1'000.00		997.00		
4210.3612.05	Part au service de puériculture	10'140.00		10'207.00		9'089.50		
4210.4260.00	Remboursement de tiers						572.85	
4210.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		12'361.00		11'503.00		10'112.80	
422	Services de sauvetage	36'171.00	1'302.00	35'761.00	1'305.00	32'554.80	1'187.80	
4220	Services de sauvetage	36'171.00	1'302.00	35'761.00	1'305.00	32'554.80	1'187.80	
4220.3612.00	Réseau Santé de la Sarine, Ambulances	36'171.00		35'761.00		32'554.80		

4220.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		1'302.00		1'305.00		1'187.80	
43	PRÉVENTION	10'000.00	6'400.00	9'000.00	5'600.00	14'375.65	11'104.80	
433	Service médical des écoles	10'000.00	6'400.00	9'000.00	5'600.00	14'375.65	11'104.80	
4330	Service médical des écoles	10'000.00	6'400.00	9'000.00	5'600.00	14'375.65	11'104.80	
4330.3136.00	Honoraires visites médicales scolaires	2'000.00		2'000.00				
4330.3181.00	Pertes sur créances effectives					542.45		
4330.3611.00	Part. aux dép. cantonales, Service dentaire cantonal	8'000.00		7'000.00		13'833.20		
4330.4300.00	Participation des parents aux soins dentaires scolaires		6'400.00		5'600.00		11'104.80	
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	1'000.00		2'500.00				
490	Santé publique, non mentionné ailleurs	1'000.00		2'500.00				
4900	Santé publique, non mentionné ailleurs	1'000.00		2'500.00				
4900.3109.00	Fournitures matériel de désinfection	1'000.00		2'500.00				
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1'500'999.00	54'427.00	1'466'588.00	54'688.00	1'443'399.45	49'636.85	
52	INVALIDITÉ	762'255.00	27'427.00	744'349.00	27'158.00	726'737.05	26'864.65	
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	762'255.00	27'427.00	744'349.00	27'158.00	726'737.05	26'864.65	
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	762'255.00	27'427.00	744'349.00	27'158.00	726'737.05	26'864.65	
5230.3631.00	Part aux dép. cantonales, Institutions spécial. et handic.	762'255.00		744'349.00		726'737.05		
5230.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		27'427.00		27'158.00		26'864.65	
53	VIEILLESSE ET SURVIVANTS	2'500.00	2'200.00	3'000.00	2'200.00	1'882.85	2'280.20	
531	Assurance-vieillesse et survivants AVS	2'500.00	2'200.00	3'000.00	2'200.00	1'882.85	2'280.20	
5310	Assurance-vieillesse et survivants AVS	2'500.00	2'200.00	3'000.00	2'200.00	1'882.85	2'280.20	
5310.3637.00	Cotisation personnelle prise en charge par commune	2'500.00		3'000.00		1'882.85		
5310.4611.00	Rétribution Agence AVS		2'200.00		2'200.00		2'280.20	
54	FAMILLE ET JEUNESSE	217'136.00	6'751.00	189'935.00	6'401.00	214'086.00	8'628.40	
541	Allocations familiales	16'481.00	593.00	18'069.00	659.00	16'711.70	643.30	
5410	Allocations familiales	16'481.00	593.00	18'069.00	659.00	16'711.70	643.30	
5410.3631.00	Part financement AF pour personnes sans activité lucrative	16'481.00		18'069.00		16'711.70		
5410.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		593.00		659.00		643.30	
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	19'155.00	689.00	20'366.00	743.00	18'082.80	2'821.55	
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	19'155.00	689.00	20'366.00	743.00	18'082.80	2'821.55	
5430.3631.00	Part avances sur contributions d'entretien non récupérées	19'155.00		20'366.00		18'082.80		

5430.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		689.00		743.00		2'821.55	
545	Prestations aux familles	181'500.00	5'289.00	151'500.00	4'999.00	179'291.50	5'163.55	
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	181'500.00	5'289.00	151'500.00	4'999.00	179'291.50	5'163.55	
5451.3612.00	Crèches - participation au Gibloux	147'000.00		137'000.00		142'345.05		
5451.3636.00	Subventions accueils familiaux de jour	30'000.00		10'000.00		32'946.45		
5451.3636.01	Subventions école maternelle "Jardin Câlin"	4'500.00		4'500.00		4'000.00		
5451.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		5'289.00		4'999.00		5'163.55	
55	CHÔMAGE	49'358.00	1'776.00	49'691.00	1'813.00	45'662.00		
559	Chômage, non mentionné ailleurs	49'358.00	1'776.00	49'691.00	1'813.00	45'662.00		
5590	Chômage, non mentionné ailleurs	49'358.00	1'776.00	49'691.00	1'813.00	45'662.00		
5590.3631.00	Part aux Fonds cantonal de l'emploi	49'358.00		49'691.00		45'662.00		
5590.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		1'776.00		1'813.00			
56	LOGEMENTS SOCIAUX			500.00				
560	Logements sociaux			500.00				
5600	Logements sociaux			500.00				
5600.3611.00	Subsides pour immeubles			500.00				
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE	469'750.00	16'453.00	479'113.00	17'116.00	455'031.55	11'863.60	
572	Aide matérielle	453'690.00	16'235.00	463'624.00	16'916.00	442'436.95	11'863.60	
5720	Aide matérielle	453'690.00	16'235.00	463'624.00	16'916.00	442'436.95	11'863.60	
5720.3612.00	Service social du Gibloux - participation au Gibloux	365'000.00		400'000.00		376'319.85		
5720.3631.00	Part aux dép. cantonales, SaSoc serv. sociaux spéc.	18'775.00		20'672.00		17'359.30		
5720.3632.00	Part aux dép. SaSoc aide mat. & MIS	69'915.00		42'952.00		48'757.80		
5720.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		16'235.00		16'916.00		11'863.60	
579	Assistance, non mentionné ailleurs	16'060.00	218.00	15'489.00	200.00	12'594.60		
5790	Assistance, non mentionné ailleurs	16'060.00	218.00	15'489.00	200.00	12'594.60		
5790.3130.00	Mise en place programme Seniors+	10'000.00		10'000.00		6'468.90		
5790.3631.00	Part aux dép. cantonales, Aide aux victimes d'infraction	6'060.00		5'489.00		6'125.70		
5790.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		218.00		200.00			
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	977'816.29	47'612.25	851'599.00	50'228.00	934'968.46	64'879.02	
61	CIRCULATION ROUTIÈRE	747'636.29	18'909.25	616'454.00	10'400.00	710'650.46	20'975.02	
615	Routes communales	545'222.81	8'909.25	484'888.00	400.00	548'611.02	11'972.97	
6150	Routes communales	533'666.94	8'409.25	484'888.00	400.00	547'779.77	11'327.60	
6150.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	120'000.00		100'000.00		117'204.95		
6150.3040.00	Allocations familiales part employeur	1'400.00		1'900.00		1'311.25		

6150.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	8'000.00		6'500.00		7'778.80		
6150.3052.00	Cotisations patronales Caisse de pension	9'400.00		7'500.00		9'176.30		
6150.3053.00	Cotisations patronales à l'ass.-accidents	1'950.00		1'800.00		1'903.80		
6150.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	3'620.00		3'000.00		3'541.05		
6150.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	1'210.00		1'100.00		1'180.75		
6150.3101.00	Achat de matériel et fournitures	5'000.00		5'000.00		4'141.70		
6150.3101.01	Achat de carburant pour machines	2'500.00		1'800.00		716.40		
6150.3101.02	Fournitures matériel pour rues et numéros bâtiments	2'500.00		2'500.00				
6150.3101.10	Installation et entret. équip. pour chiens	5'000.00		5'000.00		2'310.10		
6150.3101.20	Achat de sel pour protection hivernale	45'000.00		35'000.00		46'018.95		
6150.3120.00	Frais d'électricité, éclairage public	10'000.00		15'000.00		15'530.60		
6150.3130.00	Sous-traitance service hivernal	35'000.00		35'000.00		37'541.10		
6150.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	7'500.00		7'500.00		1'300.00		
6150.3141.00	Entretien routes et chemins	150'000.00		140'000.00		136'611.80		
6150.3141.10	Entretien éclairage public	25'000.00		26'000.00		14'070.30		
6150.3141.11	Remplacement par étape éclairage public (LED)					46'203.30		
6150.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	6'000.00		3'000.00		4'618.20		
6150.3300.10	Amortissements planifiés des routes	88'647.56		80'238.00		88'647.56		
6150.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	1'998.38		1'998.00		1'998.38		
6150.3940.00	Imputation intérêts de la dette	3'941.00		5'052.00		5'974.48		
6150.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						2'518.35	
6150.4260.01	Refacturation aux privés plaque numérotation bâtiments				400.00		400.00	
6150.4660.00	Amortiss. produits d'invest. Confédération		2'082.35				2'082.35	
6150.4660.10	Amortissements produits d'invest. canton		3'301.90				3'301.90	
6150.4660.40	Amortissements des produits d'invest. entrep. publiques		3'025.00				3'025.00	
6155	Places de stationnement	11'555.87	500.00			831.25	645.37	
6155.3120.00	Frais d'électricité, borne de recharge	1'000.00				831.25		
6155.3300.30	Amortissements planifiés autres ouvrages de génie civil	10'555.87						amortissement place de parc derrière administration
6155.4240.00	Vente électricité borne de recharge		500.00				645.37	
619	Routes, non mentionné ailleurs	202'413.48	10'000.00	131'566.00	10'000.00	162'039.44	9'002.05	
6190	Bâtiment édilitaire	151'803.48	10'000.00	90'291.00	10'000.00	92'852.47	9'002.05	

6190.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	15'000.00		20'000.00		13'178.00		
6190.3040.00	Allocations familiales part employeur	300.00		500.00		257.60		
6190.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	990.00		1'100.00		864.95		
6190.3052.00	Cotisations patronales Caisse de pension	1'000.00		1'500.00		894.80		
6190.3053.00	Cotisations patronales à l'ass.-accidents	250.00		300.00		235.10		
6190.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	400.00		500.00		395.25		
6190.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	150.00		160.00		130.00		
6190.3101.00	Achat de matériel et produits d'entretien	2'000.00		2'000.00		3'989.45		
6190.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	2'000.00		2'000.00		6'351.30		
6190.3120.00	Frais d'électricité, eau	2'800.00		2'400.00		2'700.60		
6190.3130.00	Frais de téléphones et télécommunications	1'700.00		1'700.00		1'723.70		
6190.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	2'400.00		2'300.00		2'385.25		
6190.3144.00	Entretien bâtiments	5'000.00		5'000.00		5'469.45		
6190.3158.00	Contrat de maintenance	5'500.00		3'800.00		3'704.85		
6190.3300.40	Amort. planifiés bâtiment édilitaire	65'728.16						amortissement obligatoire dès 2024
6190.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	32'626.32		32'626.00		32'626.32		
6190.3940.00	Imputation intérêts de la dette	13'959.00		14'405.00		17'945.85		
6190.4250.00	Ventes d'énergie installation solaire photovoltaïque		10'000.00		10'000.00		8'816.30	
6190.4260.00	Remboursement de tiers						185.75	
6191	Locaux édilitaires annexes	1'360.00		1'150.00		670.65		
6191.3120.00	Frais d'électricité, eau	300.00		600.00		105.20		
6191.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	560.00		550.00		539.95		
6191.3144.00	Entretien bâtiments	500.00				25.50		
6192	Véhicules Service technique	49'250.00		40'125.00		68'516.32		
6192.3101.00	Achat de carburant pour les véhicules	15'000.00		12'000.00		12'608.65		
6192.3134.00	Primes d'assurances véhicules	5'900.00		5'900.00		5'762.85		
6192.3137.00	Impôts sur les véhicules et vignettes	3'300.00		3'100.00		3'139.95		
6192.3151.00	Entretien véhicules	20'000.00		15'000.00		40'361.15		
6192.3300.60	Amortissements planifiés des véhicules	5'050.00		4'125.00		5'050.00		
6192.3301.00	Perte extraordinaire s/véhicule					1'593.72		
62	TRANSPORTS PUBLICS	230'180.00	17'703.00	235'145.00	28'828.00	224'318.00	29'825.00	
621	Infrastructure de transports publics	22'455.00	808.00	18'921.00	690.00	21'718.00	726.25	

6210	Infrastructure de transports publics	22'455.00	808.00	18'921.00	690.00	21'718.00	726.25	
6210.3610.00	Part au fonds fédéral, d'infrastr. ferroviaire	22'455.00		18'921.00		21'718.00		
6210.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		808.00		690.00		726.25	
622	Trafic régional et d'agglomération	197'725.00	6'395.00	188'224.00	6'138.00	174'600.00	5'378.75	
6220	Trafic régional et d'agglomération	197'725.00	6'395.00	188'224.00	6'138.00	174'600.00	5'378.75	
6220.3611.00	Part aux dép. cantonales trafic régional	177'725.00		168'224.00		154'880.00		
6220.3637.00	Part aux abonnements de transports	20'000.00		20'000.00		19'720.00		
6220.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		6'395.00		6'138.00		5'378.75	
629	Transports publics, non mentionné ailleurs	10'000.00	10'500.00	28'000.00	22'000.00	28'000.00	23'720.00	
6290	Cartes journalières CFF	10'000.00	10'500.00	28'000.00	22'000.00	28'000.00	23'720.00	
6290.3109.00	Achats cartes journalières CFF	10'000.00		28'000.00		28'000.00		
6290.4250.00	Ventes cartes journalières CFF		10'500.00		22'000.00		23'720.00	
63	TRAFIC, AUTRES		11'000.00		11'000.00		14'079.00	
632	Aviation		11'000.00		11'000.00		14'079.00	
6320	Aviation		11'000.00		11'000.00		14'079.00	
6320.4210.00	Taxes d'atterrissage		11'000.00		11'000.00		14'079.00	
7	PROTECTION	1'589'590.98	1'328'835.70	1'436'203.00	1'335'107.00	1'487'469.90	1'401'045.74	
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU	330'062.48	243'174.39	323'623.00	238'000.00	324'582.73	324'582.73	
710	Approvisionnement en eau	330'062.48	243'174.39	323'623.00	238'000.00	324'582.73	324'582.73	
7101	Approvisionnement communal en eau	330'062.48	243'174.39	323'623.00	238'000.00	324'582.73	324'582.73	
7101.3000.00	Jetons de présences commission des eaux	1'000.00		1'000.00		200.00		
7101.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	25'000.00		25'000.00		17'821.40		
7101.3040.00	Allocations familiales part employeur	700.00		500.00		466.65		
7101.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	1'730.00		850.00		1'229.90		
7101.3052.00	Cotisations patronales Caisse de pension	1'000.00		700.00		829.90		
7101.3053.00	Cotisations patronales à l'ass.-accidents	300.00		200.00		281.95		
7101.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	500.00		350.00		562.15		
7101.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	150.00		130.00		190.25		
7101.3105.00	Achat de l'eau	255'000.00		255'000.00		243'094.75		
7101.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	6'000.00		4'500.00		3'096.80		
7101.3111.01	Achat de compteurs d'eau	1'000.00		4'000.00		300.50		
7101.3130.00	Abonnement télé-alarme	250.00		250.00		229.40		
7101.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	10'000.00		10'000.00		14'843.45		
7101.3134.00	Primes d'assurances RC	700.00		700.00		665.95		

7101.3137.00	Taxe forfaitaire TVA	400.00		400.00		134.50		
7101.3143.00	Entretien des installations	20'000.00		20'000.00		34'784.90		
7101.3181.00	Pertes sur créances effectives					0.70		
7101.3300.30	Amortissements planifiés autres ouvrages de génie civil	5'400.06		43.00		4'917.16		
7101.3320.90	Amortiss. planifiés immobilisations incorporelles	932.42				932.42		
7101.4240.00	Location des compteurs		18'300.00		18'000.00		18'267.50	
7101.4240.02	Vente d'eau		220'000.00		220'000.00		180'043.35	
7101.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						13'608.20	
7101.4510.00	Prélèvement sur financement spécial maintien valeur						975.19	
7101.4510.01	Prélèvement sur financement spécial équilibre du compte						106'814.10	
7101.4660.40	Amortissements des produits d'invest. entrep. publiques		243.36				243.36	
7101.4660.70	Amortissements des produits d'invest. ménages privés		4'631.03				4'631.03	
72	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	718'586.51	785'154.47	689'751.00	772'294.00	712'337.27	712'337.27	
720	Traitement des eaux usées	718'586.51	785'154.47	689'751.00	772'294.00	712'337.27	712'337.27	
7201	Traitement communal des eaux usées	718'586.51	785'154.47	689'751.00	772'294.00	712'337.27	712'337.27	
7201.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	10'000.00		15'000.00		9'320.80		
7201.3040.00	Allocations familiales part employeur	180.00		200.00		155.55		
7201.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	700.00		650.00		647.15		
7201.3052.00	Cotisations patronales Caisse de pension	740.00		800.00		688.65		
7201.3053.00	Cotisations patronales à l'ass-accidents	140.00		150.00		133.95		
7201.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. familiales	300.00		300.00		295.80		
7201.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	100.00		100.00		98.00		
7201.3100.00	Matériel de bureau	300.00		300.00				
7201.3101.00	Achat de matériel et fournitures	5'000.00		4'000.00		16'452.29		
7201.3101.01	Achat de produits chimiques	10'000.00		13'000.00		6'681.45		
7201.3120.00	Frais d'électricité et chauffage	26'000.00		26'000.00		21'556.85		
7201.3120.01	Frais d'électricité, station de pompage	3'000.00		2'400.00		2'281.70		
7201.3130.00	Frais traitement des boues par des tiers	62'000.00		62'000.00		55'872.05		
7201.3130.01	Frais d'analyses	8'000.00		10'000.00		4'685.55		
7201.3130.20	Frais de téléphones et abo. télé-alarme	1'600.00		1'500.00		1'576.60		
7201.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	10'000.00		10'000.00		7'723.30		

7201.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	2'000.00		2'000.00		1'942.70		
7201.3134.01	Primes d'assurances sur installation	13'500.00		13'000.00		13'060.65		
7201.3137.00	Taxe forfaitaire TVA	22'000.00		20'000.00		20'298.35		
7201.3143.00	Entretien des infrastructures, installations	12'000.00		12'000.00		9'900.15		
7201.3143.01	Elimination des matières dans fosses	3'000.00		5'000.00		1'456.25		
7201.3143.02	Entretien des canalisations, curage	20'000.00		20'000.00		13'782.20		
7201.3144.00	Entretien du bâtiment	5'000.00		2'000.00		22'914.80		
7201.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	12'000.00		10'000.00		11'050.20		
7201.3300.30	Amortissements planifiés des autres ouvrages de génie civil	65'527.64		65'064.00		65'527.64		
7201.3300.60	Amortissements planifiés des biens meubles	2'529.58		2'530.00		2'529.58		
7201.3320.90	Amortiss. planifiés immobilisations incorporelles	5'976.29		6'909.00		5'976.29		
7201.3510.00	Attribution au financement spécial maintien valeur	255'000.00		255'000.00		252'805.01		
7201.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre du compte	34'000.00				34'210.41		
7201.3610.00	Part aux dépenses Taxe et financem. micropolluants	25'000.00		25'000.00		22'992.25		
7201.3612.00	Part à Villars-sur-glâne, STEP convention pour frais expl.	3'000.00		4'585.00		4'738.05		
7201.3612.01	Part à Villars-sur-glâne, STEP - mandat technique	96'000.00		96'000.00		96'447.00		
7201.3940.00	Imputation intérêts de la dette	3'993.00		4'263.00		4'536.05		
7201.4240.00	Taxes de bases et d'utilisation		465'000.00		450'000.00		436'656.20	
7201.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		900.00		912.00		818.00	
7201.4614.10	Dédommagement Agroscope part d'utilisation STEP		29'782.00		30'453.00		21'663.95	
7201.4614.11	Dédommagement SAIDEF part d'utilisation STEP		11'300.00		14'394.00		8'219.65	
7201.4614.12	Dédommagement IAG part d'utilisation STEP		85'730.00		85'955.00		62'362.95	
7201.4614.13	Dédommagement Abbaye part d'utilisation STEP		3'385.00		3'450.00		2'462.55	
7201.4614.14	Dédommagement Ville Fribourg part d'utilisation STEP		32'664.00		31'200.00		23'760.50	
7201.4660.20	Amortissements produits d'invest. communes		15'232.87				15'232.87	
7201.4660.40	Amort. produits d'invest. entrep. publiques		63.76				63.76	
7201.4660.50	Amort. produits d'invest. entrep. privées		400.00		57'446.00		400.00	

7201.4660.70	Amortiss. produits d'invest. ménages privés		140'696.84		98'484.00		140'696.84	
73	GESTION DES DÉCHETS	370'507.35	264'000.00	311'517.00	288'500.00	311'987.64	260'728.25	
730	Gestion des déchets	370'507.35	264'000.00	311'517.00	288'500.00	311'987.64	260'728.25	
7301	Gestion communale des déchets	370'507.35	264'000.00	311'517.00	288'500.00	311'987.64	260'728.25	
7301.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	40'000.00		60'000.00		29'681.55		
7301.3010.10	Traitement du personnel de surveillance	26'500.00		26'500.00		31'842.15		
7301.3040.00	Allocations familiales part employeur	700.00		1'000.00		661.85		
7301.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	4'100.00		3'700.00		3'751.45		
7301.3052.00	Cotisations patronales Caisse de pension	3'200.00		3'300.00		2'701.90		
7301.3053.00	Cotisations patronales à l'ass.-accidents	1'300.00		1'500.00		1'314.95		
7301.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. familiales	1'850.00		1'900.00		1'716.15		
7301.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	370.00		350.00		347.75		
7301.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	1'000.00		1'000.00		5'850.00		
7301.3101.00	Achat de matériel et fournitures	5'000.00		5'000.00		11'390.10		
7301.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	1'500.00		1'500.00		3'107.45		
7301.3112.00	Achat de vêtements et équipements du personnel	1'000.00		1'000.00		333.25		
7301.3130.00	Frais de transport et de ramassage ordures ménagères	40'000.00		45'000.00		49'431.00		
7301.3130.01	Frais d'élimination des ordures ménagères	40'000.00		50'000.00		45'249.35		
7301.3130.02	Frais d'élimination déchets recyclés	40'000.00		55'000.00		76'711.75		
7301.3130.03	Frais d'élimination des déchets verts	30'000.00		30'000.00		34'804.15		
7301.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	200.00		200.00		86.05		
7301.3143.00	Entretien infrastructures et places aménagées	10'000.00		10'000.00		901.70		
7301.3158.00	Abonnement prestations service	18'000.00						
7301.3181.00	Pertes sur créances effectives					563.00		
7301.3300.40	Amortiss. planifiés infrastructure déchetterie	91'599.06						amortissement obligatoire dès 2024
7301.3300.60	Amortiss. planifiés des biens meubles	2'297.29		2'297.00		2'297.29		
7301.3940.00	Imputation intérêts de la dette	11'891.00		12'270.00		9'244.80		
7301.4240.00	Taxes de base		140'000.00		140'000.00		141'341.90	
7301.4240.10	Taxes exploitation		100'000.00		125'000.00		94'486.05	à partir du 1er janvier, la taxe pondérale sera de
7301.4250.00	Valorisation des déchets		20'000.00		20'000.00		19'948.50	

								0.50ct/kg au lieu de 0.45ct/kg
7301.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						921.80	
7301.4309.00	Autres revenus d'exploitation		1'000.00		1'000.00		880.00	
7301.4309.01	Autres revenus d'exploitation		3'000.00		2'500.00		3'150.00	
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT	74'000.00		29'500.00		39'378.20	5'000.00	
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	74'000.00		29'500.00		39'378.20	5'000.00	
7690	Énergie	68'000.00		17'500.00		39'378.20	5'000.00	
7690.3000.00	Jetons de présences commission de l'énergie	2'500.00		2'500.00		1'362.50		
7690.3130.00	Abonnement application Enercoach	500.00						
7690.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	15'000.00		15'000.00		38'015.70		
7690.3637.00	Subv. promotion énergies renouvelables	50'000.00						encouragement à la transition énergétique
7690.4630.00	Subventions fédérales						5'000.00	
7691	Assainissement de sites pollués	6'000.00		12'000.00				
7691.3132.00	Etude investigation ancienne décharges EC/PO	6'000.00		12'000.00				
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES	25'651.46	6'000.00	22'546.00	6'000.00	32'056.98	11'907.25	
771	Cimetières, crématoires	25'651.46	6'000.00	22'546.00	6'000.00	32'056.98	11'907.25	
7710	Cimetières communaux	25'651.46	6'000.00	22'546.00	6'000.00	32'056.98	11'907.25	
7710.3000.00	Indemnités pour le personnel d'entretien	5'000.00		5'000.00		4'232.00		
7710.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	8'000.00		8'000.00		10'351.85		
7710.3040.00	Allocations familiales part employeur	150.00		100.00		149.80		
7710.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	300.00		300.00		685.05		
7710.3052.00	Cotisations patronales Caisse de pension	600.00		500.00		768.30		
7710.3053.00	Cotisations patronales à l'ass.-accidents	350.00		160.00		274.20		
7710.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. familiales	250.00		150.00		313.25		
7710.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	60.00		50.00		103.65		
7710.3101.00	Frais pour columbarium et jardin du souvenir	4'000.00		3'000.00		4'067.05		
7710.3120.00	Eau cimetière + chauffage chapelle ardente	1'000.00		900.00		959.35		
7710.3140.00	Frais d'aménagements place	1'000.00		1'000.00		6'766.80		
7710.3300.30	Amortissements planifiés des autres ouvrages génie civil	4'488.94		2'933.00		2'933.16		

7710.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	452.52		453.00		452.52		
7710.4240.00	Taxes d'entrée		2'000.00		2'000.00		3'000.00	
7710.4240.01	Taxes de désaffectation		1'000.00		1'000.00		250.00	
7710.4260.00	Remboursement de tiers urnes et plaquettes		3'000.00		3'000.00		4'472.15	
7710.4260.01	Remboursement de tiers, assurances						4'185.10	
79	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	70'783.18	30'506.84	59'266.00	30'313.00	67'127.08	86'490.24	
790	Aménagement du territoire	70'783.18	30'506.84	59'266.00	30'313.00	67'127.08	86'490.24	
7900	Aménagement du territoire	70'783.18	30'506.84	59'266.00	30'313.00	67'127.08	86'490.24	
7900.3000.00	Jetons de présences commission d'aménagement	2'500.00		2'000.00		2'481.25		
7900.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	1'500.00		1'500.00		1'287.50		
7900.3040.00	Allocations familiales part employeur	100.00		100.00				
7900.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	280.00		200.00		238.65		
7900.3052.00	Cotisations patronales Caisse de pension	50.00		50.00		18.25		
7900.3053.00	Cotisations patronales à l'ass.-accidents	10.00		50.00		1.80		
7900.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. familiales	140.00		150.00		109.15		
7900.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	10.00		50.00		2.75		
7900.3102.00	Frais de publications	400.00		400.00				
7900.3130.00	Emoluments cantonaux permis construire	5'000.00		5'000.00		5'079.05		
7900.3130.01	Emoluments du registre foncier	600.00		500.00		699.75		
7900.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	10'000.00		5'000.00		14'553.60		
7900.3320.90	Amortiss. planifiés immobilisations incorporelles	39'051.18		35'695.00		39'051.18		
7900.3612.00	Participation au Plan directeur régional	11'142.00		8'571.00		3'604.15		
7900.4210.00	Autorisations de construire		30'000.00		30'000.00		83'042.00	
7900.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						2'727.60	
7900.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		401.00		313.00		614.80	
7900.4660.70	Amortissements des produits d'invest. ménages privés		105.84				105.84	
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	222'887.76	148'972.50	204'370.00	135'390.00	166'531.46	131'304.70	
82	SYLVICULTURE	22'410.00		31'274.00		24'500.50		
820	Sylviculture	22'410.00		31'274.00		24'500.50		
8200	Forêts	22'410.00		31'274.00		24'500.50		
8200.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	4'500.00		4'500.00		4'748.65		
8200.3040.00	Allocations familiales part employeur	90.00		200.00		85.60		

8200.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	310.00		600.00		326.25		
8200.3052.00	Cotisations patronales Caisse de pension	500.00		500.00		405.35		
8200.3053.00	Cotisations patronales à l'ass.-accidents	160.00		160.00		83.45		
8200.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. familiales	300.00		280.00		145.15		
8200.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	50.00		120.00		48.00		
8200.3101.00	Achat de matériel et fournitures	1'000.00		1'000.00		322.00		
8200.3101.01	Achat de sapins de Noël	6'000.00		6'000.00		5'372.65		
8200.3141.00	Entretien routes et chemins	1'000.00		1'000.00		1'504.35		
8200.3170.00	Frais de réception	500.00		500.00		327.40		
8200.3612.00	Part au plan de gestion Petite Sarine	8'000.00		6'414.00		6'414.00		
8200.3612.10	Part à l'entretien des berges de la Glâne			5'000.00				
8200.3635.00	Participation à la corporation Forêts-Sarine			5'000.00		4'717.65		
84	TOURISME	13'500.00	486.00	13'430.00	490.00	5'354.00	195.35	
840	Tourisme	13'500.00	486.00	13'430.00	490.00	5'354.00	195.35	
8406	Tourisme régional	13'500.00	486.00	13'430.00	490.00	5'354.00	195.35	
8406.3631.00	Contribution à Fribourg Tourisme et Région	5'400.00		5'372.00		5'354.00		
8406.3636.00	Contribution à la Société des remontées mécaniques La Berra	8'100.00		8'058.00				
8406.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		486.00		490.00		195.35	
87	COMBUSTIBLES ET ÉNERGIE	186'977.76	148'486.50	159'666.00	134'900.00	136'676.96	131'109.35	
879	Énergie, non mentionné ailleurs	186'977.76	148'486.50	159'666.00	134'900.00	136'676.96	131'109.35	
8791	Chauffage à distance Route Ecole Posieux	186'977.76	148'486.50	159'666.00	134'900.00	136'676.96	131'109.35	
8791.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	12'500.00		12'500.00		9'163.90		
8791.3040.00	Allocations familiales part employeur	220.00		300.00		157.90		
8791.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	860.00		700.00		629.65		
8791.3052.00	Cotisations patronales Caisse de pension	900.00		800.00		786.85		
8791.3053.00	Cotisations patronales à l'ass.-accidents	200.00		170.00		141.70		
8791.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	300.00		300.00		287.80		
8791.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	100.00		100.00		97.80		
8791.3120.00	Frais de combustible pour chauffage	95'000.00		95'000.00		71'136.50		
8791.3130.00	Abo pour alarmes chauffage à distance	120.00		120.00		120.00		
8791.3144.00	Entretien installation chauffage à distance	28'000.00		5'000.00		10'986.40		étalonnage des compteurs de distribution

8791.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	6'800.00		5'000.00		3'968.70		
8791.3300.40	Amortiss. planifiés - chauffage à distance	18'859.80		28'516.00		18'859.80		
8791.3300.60	Amortiss. planifiés - changement chaudière à bois	13'817.96				13'817.96		
8791.3930.00	Imputation interne - électricité pour local chaufferie	9'300.00		11'160.00		6'522.00		
8791.4240.00	Vente d'énergie à des tiers		95'000.00		95'000.00		94'232.05	
8791.4660.70	Amortiss. produits d'invest. ménages privés		4'162.50				4'162.50	
8791.4930.00	Imputation interne - chauffage Ecole 14 et 15		49'324.00		39'900.00		32'714.80	
9	FINANCES ET IMPÔTS	381'795.00	9'479'281.10	366'131.00	8'610'048.00	393'420.60	9'427'826.46	
91	IMPÔTS	73'600.00	8'011'152.00	71'600.00	7'546'152.00	82'162.30	7'992'207.15	
910	Impôts	73'600.00	8'011'152.00	71'600.00	7'546'152.00	82'162.30	7'992'207.15	
9100	Impôts communaux ordinaires	73'600.00	6'844'252.00	71'600.00	6'494'252.00	82'169.70	6'729'927.15	
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives	50'000.00		50'000.00		50'067.00		
9100.3499.00	Bonification d'intérêts sur impôts	22'000.00		20'000.00		26'256.85		
9100.3601.00	Impôts perçus pour les nomades	1'600.00		1'600.00		5'845.85		
9100.4000.00	Impôts sur revenu personnes physiques		5'600'000.00		5'400'000.00		5'407'992.55	
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital		100'000.00		100'000.00		205'930.20	
9100.4000.60	Imputation forfaitaire impôts sur revenu pers. physiques		-1'000.00		-1'000.00		-143.75	
9100.4001.00	Impôts sur fortune personnes physiques		540'000.00		450'000.00		513'187.35	
9100.4002.00	Impôts à la source		150'000.00		140'000.00		149'112.80	
9100.4010.00	Impôts sur bénéfice personnes morales		350'000.00		300'000.00		319'772.05	
9100.4011.00	Impôts sur capital personnes morales		20'000.00		25'000.00		15'720.35	
9100.4029.00	Récup. pertes sur créances d'impôts						2'458.10	
9100.4260.00	Remboursement frais de rappels		1'000.00		1'000.00		1'268.20	
9100.4401.00	Intérêts moratoires sur bordereaux impôts		25'000.00		20'000.00		29'334.30	
9100.4611.00	Compensation cant. de base - Réforme fiscale		59'252.00		59'252.00		85'295.00	
9101	Impôts communaux spéciaux		1'166'900.00		1'051'900.00	-7.40	1'262'280.00	
9101.3181.00	Pertes sur créances effectives					-7.40		
9101.4021.00	Contribution immobilière		755'000.00		740'000.00		743'687.10	
9101.4022.00	Impôt gains immobiliers et les plus-values		200'000.00		150'000.00		247'425.55	
9101.4023.00	Impôts sur les mutations		200'000.00		150'000.00		257'374.35	
9101.4024.00	Impôt sur les successions et donations						1'556.00	
9101.4025.00	Impôt sur les appareils et distributeurs		400.00		400.00		400.00	
9101.4033.00	Impôt sur les chiens		11'500.00		11'500.00		11'837.00	
92	CONVENTIONS FISCALES		70'000.00		70'000.00		70'000.00	

920	Conventions fiscales		70'000.00		70'000.00		70'000.00	
9200	Conventions fiscales		70'000.00		70'000.00		70'000.00	
9200.4469.00	Autres revenus sur convention fiscale		70'000.00		70'000.00		70'000.00	
93	PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCOMMUNALE		499'459.00		461'079.00		462'410.00	
930	Péréquation financière intercommunale		499'459.00		461'079.00		462'410.00	
9300	Péréquation financière intercommunale		499'459.00		461'079.00		462'410.00	
9300.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins		136'910.00		134'937.00		143'664.00	
9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources		362'549.00		326'142.00		318'746.00	
95	PARTS AUX RECETTES, AUTRES	4'860.00	194'000.00	4'500.00	185'000.00	4'590.10	183'605.90	
950	Parts aux recettes sans affectation, autres	4'860.00	194'000.00	4'500.00	185'000.00	4'590.10	183'605.90	
9500	Parts aux recettes sans affectation, autres	4'860.00	194'000.00	4'500.00	185'000.00	4'590.10	183'605.90	
9500.3130.00	Frais de perception des impôts par le canton	4'860.00		4'500.00		4'590.10		
9500.4601.00	Part à l'impôt cantonal sur véhicules à moteur		194'000.00		185'000.00		183'605.90	
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	303'335.00	294'161.00	290'031.00	273'382.00	286'668.20	289'070.01	
961	Intérêts	98'041.00	119'141.00	99'662.00	98'362.00	104'305.92	104'599.46	
9610	Intérêts	98'041.00	119'141.00	99'662.00	98'362.00	104'305.92	104'599.46	
9610.3401.00	Intérêts passifs engagements financiers	96'541.00		98'162.00		104'305.92		
9610.3499.00	Intérêts négatifs sur compte trésorerie	1'500.00		1'500.00				
9610.4401.00	Intérêts des comptes courants		200.00		200.00		293.54	
9610.4402.00	Intérêts sur placement		22'400.00					
9610.4940.00	Imputation interne - intérêts		96'541.00		98'162.00		104'305.92	
963	Immeubles du patrimoine financier	205'294.00	175'020.00	190'369.00	175'020.00	182'362.28	184'470.55	
9630	Route de Fribourg 77, Posieux	101'384.00	99'600.00	86'399.00	99'600.00	67'494.18	112'053.55	
9630.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	18'000.00		18'000.00		10'969.40		
9630.3040.00	Allocations familiales part employeur	300.00		500.00		204.50		
9630.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	990.00		1'200.00		604.05		
9630.3052.00	Cotisations patronales Caisse de pension	1'000.00		1'100.00		609.05		
9630.3053.00	Cotisations patronales à l'ass.-accidents	170.00		250.00		145.85		
9630.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. familiales	450.00		450.00		274.85		
9630.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	150.00		150.00		90.00		
9630.3169.00	Location places de parc à des tiers pour Rte Fribourg 77	3'000.00		3'000.00		3'000.00		
9630.3430.40	Entretien bâtiments patrimoine financier	30'000.00		15'000.00		5'606.10		

9630.3431.00	Achat de matériel et produits de conciergerie	2'000.00		2'000.00				entretien façade nord + installation borne de recharge électrique
9630.3431.10	Frais d'entretien installation diverse	3'400.00		3'400.00		3'163.80		
9630.3439.00	Frais d'électricité, eau	2'800.00		2'800.00		2'180.20		
9630.3439.01	Frais combustible pour chauffage bât. patrim. fin.	8'000.00		8'000.00		9'731.00		
9630.3439.10	Primes d'assurances bâtiments du patrimoine financier	2'900.00		2'800.00		2'816.50		
9630.3439.20	Honoraires d'ingénieurs	1'500.00		1'500.00				
9630.3940.00	Imputation intérêts de la dette	26'724.00		26'249.00		28'098.88		
9630.4430.00	Location d'appartements du patrimoine financier		66'000.00		66'000.00		69'246.25	
9630.4430.10	Location de commerces du patrimoine financier		33'600.00		33'600.00		42'807.30	
9631	Route des Condémines 5, Ecuwillens	102'910.00	48'000.00	102'970.00	48'000.00	114'868.10	45'000.00	
9631.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	22'000.00		22'000.00		19'550.05		
9631.3040.00	Allocations familiales part employeur	500.00		800.00		473.60		
9631.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	1'500.00		1'400.00		1'357.00		
9631.3052.00	Cotisations patronales Caisse de pension	1'670.00		1'500.00		1'499.60		
9631.3053.00	Cotisations patronales à l'ass.-accidents	300.00		350.00		325.20		
9631.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. familiales	600.00		600.00		617.15		
9631.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	200.00		200.00		205.45		
9631.3430.40	Entretien bâtiments patrimoine financier	20'000.00		25'000.00		35'677.70		
9631.3431.00	Achat matériel et produits de conciergerie	2'000.00		2'000.00		1'407.25		
9631.3431.10	Frais d'entretien installation diverse	5'000.00		5'000.00		5'524.95		
9631.3439.00	Frais d'électricité	22'000.00		18'000.00		21'398.10		
9631.3439.01	Frais de combustible pour chauffage bât. patrim. fin.	10'000.00		9'000.00		10'583.50		
9631.3439.10	Primes d'ass. bâtiments du patrimoine financier	4'200.00		4'000.00		3'907.70		
9631.3439.20	Honoraires d'ingénieurs	1'500.00		1'500.00		376.95		
9631.3940.00	Imputation intérêts de la dette	11'440.00		11'620.00		11'963.90		
9631.4430.10	Location de commerces du patrimoine financier		42'000.00		42'000.00		38'000.00	
9631.4432.00	Location de salles du patrimoine financier		6'000.00		6'000.00		7'000.00	
9639	Terrains du patrimoine financier	1'000.00	27'420.00	1'000.00	27'420.00		27'417.00	

9639.3430.00	Entretien parchets communaux	1'000.00		1'000.00				
9639.4430.00	Location parchets communaux		27'420.00		27'420.00		27'417.00	
97	REDISTRIBUTIONS		600.00		700.00		624.30	
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		600.00		700.00		624.30	
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		600.00		700.00		624.30	
9710.4699.00	Redistribution taxe CO2		600.00		700.00		624.30	
99	POSTES NON VENTILABLES		409'909.10		73'735.00	20'000.00	429'909.10	
990	Postes non ventilables		409'909.10		73'735.00	20'000.00	429'909.10	
9900	Postes non ventilables		409'909.10		73'735.00	20'000.00	429'909.10	
9900.3940.00	Imputation interne - prélèvement sur provision à long terme					20'000.00		
9900.4510.00	Prélèvement sur financement spécial maintien valeur						20'000.00	
9900.4895.00	Prélèvement sur réserve de réévaluation du PA		409'909.10		73'735.00		409'909.10	
Récapitulation du budget de fonctionnement 2024								
0	ADMINISTRATION GENERALE	1'023'384.41	68'893.07	818'556.00	70'890.00	874'998.29	105'145.47	
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS,DEFENSE	286'990.23	88'559.29	274'091.00	83'648.00	225'037.15	73'996.49	
2	FORMATION	3'911'157.62	150'358.96	3'819'765.00	129'531.00	3'784'538.12	163'698.16	
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	290'802.22	11'692.65	255'021.00	8'353.00	250'700.70	11'167.05	
4	SANTÉ	1'252'395.00	51'033.00	1'101'388.00	45'329.00	1'041'095.40	48'457.05	
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1'500'999.00	54'427.00	1'466'588.00	54'688.00	1'443'399.45	49'636.85	
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	977'816.29	47'612.25	851'599.00	50'228.00	934'968.46	64'879.02	
7	PROTECTION	1'589'590.98	1'328'835.70	1'436'203.00	1'335'107.00	1'487'469.90	1'401'045.74	
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	222'887.76	148'972.50	204'370.00	135'390.00	166'531.46	131'304.70	
9	FINANCES ET IMPÔTS	381'795.00	9'479'281.10	366'131.00	8'610'048.00	393'420.60	9'427'826.46	
	TOTALISATION	11'437'818.51	11'429'665.52	10'593'712.00	10'523'212.00	10'602'159.53	11'477'156.99	
	Résultat		8'152.99		70'500.00	874'997.46		

Tableau des charges et produits par nature

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Ecart 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CHARGES	11'437'818.51		10'593'712.00		844'106.51	
30	Charges de personnel	1'354'300.00		1'210'290.00		144'010.00	
300	Autorités et commissions	169'500.00		169'500.00			
3000	Indemnités pour entretien	167'500.00		165'500.00		2'000.00	
3001	Paiements à des membres d'autorités	2'000.00		4'000.00		-2'000.00	
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	975'000.00		869'800.00		105'200.00	
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	975'000.00		869'800.00		105'200.00	
304	Allocations	12'280.00		13'650.00		-1'370.00	
3040	Allocations pour enfants et allocations de formation	12'280.00		13'650.00		-1'370.00	
305	Cotisations patronales	193'520.00		151'840.00		41'680.00	
3050	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	74'960.00		55'450.00		19'510.00	
3052	Cotisations patronales à la Caisse de pension	59'870.00		47'250.00		12'620.00	
3053	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	13'760.00		11'890.00		1'870.00	
3054	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	31'490.00		27'310.00		4'180.00	
3055	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	13'440.00		9'940.00		3'500.00	
309	Autres charges de personnel	4'000.00		5'500.00		-1'500.00	
3090	Formation et perfectionnement du personnel	3'000.00		3'000.00			
3099	Autres charges de personnel	1'000.00		2'500.00		-1'500.00	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'118'990.00		2'014'156.00		104'834.00	
310	Charges de matériel et de marchandises	446'350.00		452'550.00		-6'200.00	
3100	Matériel de bureau	44'750.00		46'850.00		-2'100.00	
3101	Achat de matériel et fournitures	120'700.00		108'800.00		11'900.00	
3102	Frais d'impressions et reproduction	14'900.00		11'400.00		3'500.00	
3105	Achat de l'eau	255'000.00		255'000.00			
3109	Achats cartes journalières CFF	11'000.00		30'500.00		-19'500.00	
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	37'500.00		62'000.00		-24'500.00	
3110	Achat de meubles	3'000.00		3'000.00			
3111	Achat d'appareils, machines et équipements	15'500.00		22'000.00		-6'500.00	
3112	Achat de vêtements et équipements du personnel	4'000.00		4'000.00			
3113	Achat d'appareil informatique	15'000.00		33'000.00		-18'000.00	

312	Alimentation et élimination bien-fonds PA	194'400.00		196'900.00		-2'500.00	
3120	Frais d'électricité	194'400.00		196'900.00		-2'500.00	
313	Prestations de service et honoraires	727'050.00		724'916.00		2'134.00	
3130	Prestations de tiers diverses	540'680.00		556'656.00		-15'976.00	
3132	Honoraires pour mandats externes divers	73'000.00		68'700.00		4'300.00	
3133	Charges pour l'informatique, hébergement	24'000.00		18'000.00		6'000.00	
3134	Primes d'assurances bâtiments	60'910.00		55'300.00		5'610.00	
3136	Honoraires pour visites médicales	2'000.00		2'000.00			
3137	Impôts sur les véhicules	26'460.00		24'260.00		2'200.00	
314	Gros entretien et entretien courant	374'000.00		319'600.00		54'400.00	
3140	Entretien terrain	26'000.00		26'000.00			
3141	Entretien routes et chemins	176'000.00		167'000.00		9'000.00	
3143	Entretien infrastructures et places aménagées	67'000.00		70'000.00		-3'000.00	
3144	Entretien bâtiment	104'000.00		55'600.00		48'400.00	
3149	Entretien autre immobilisations corporelles	1'000.00		1'000.00			
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	153'600.00		89'200.00		64'400.00	
3150	Entretien meubles	2'000.00		2'000.00			
3151	Entretien appareils, machines et équipements	52'300.00		42'000.00		10'300.00	
3158	Contrat de maintenance	99'300.00		45'200.00		54'100.00	
316	Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	16'490.00		16'490.00			
3160	Location piscine	10'890.00		10'890.00			
3162	Leasing photocopieuse	2'600.00		2'600.00			
3169	Location à des tiers	3'000.00		3'000.00			
317	Dédommagements	118'800.00		102'000.00		16'800.00	
3170	Frais de déplacements et autres frais	48'500.00		43'500.00		5'000.00	
3171	Camps et courses scolaires	70'300.00		58'500.00		11'800.00	
318	Réévaluations sur créances	50'000.00		50'000.00			
3181	Pertes sur créances effectives	50'000.00		50'000.00			
319	Diverses charges d'exploitation	800.00		500.00		300.00	
3199	Autres charges d'exploitation, cadeaux	800.00		500.00		300.00	
33	Amortissement du patrimoine administratif	831'156.51		602'683.00		228'473.51	
330	Amortissements immobilisations corporelles PA	750'571.92		525'455.00		225'116.92	
3300	Amortissements planifiés des bâtiments	750'571.92		525'455.00		225'116.92	
332	Amortissements immobilisations incorporelles PA	80'584.59		77'228.00		3'356.59	
3320	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	80'584.59		77'228.00		3'356.59	
34	Charges financières	236'341.00		220'662.00		15'679.00	

340	Charges d'intérêts	96'541.00		98'162.00		-1'621.00	
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	96'541.00		98'162.00		-1'621.00	
343	Charges pour bien-fonds PF	116'300.00		101'000.00		15'300.00	
3430	Entretien terrains du patrimoine financier	51'000.00		41'000.00		10'000.00	
3431	Achat matériel & fournitures pour bâtiments patrimoine fin.	12'400.00		12'400.00			
3439	Autres charges du patrimoine financier	52'900.00		47'600.00		5'300.00	
349	Diverses charges financières	23'500.00		21'500.00		2'000.00	
3499	Autres charges financières	23'500.00		21'500.00		2'000.00	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	289'000.00		255'000.00		34'000.00	
351	Attributions aux fonds et FS comme capital propre	289'000.00		255'000.00		34'000.00	
3510	Attribution au financement spécial	289'000.00		255'000.00		34'000.00	
36	Charges de transferts	6'448'870.00		6'136'911.00		311'959.00	
360	Parts de revenus destinés à des tiers	1'800.00		1'800.00			
3601	Emoluments perçus pour les nomades	1'800.00		1'800.00			
361	Dédommagements à des collectivités publiques	4'433'147.00		4'281'464.00		151'683.00	
3610	Participation aux dépenses fédérales	47'455.00		43'921.00		3'534.00	
3611	Participation aux dépenses cantonales	1'466'685.00		1'425'143.00		41'542.00	
3612	Participation à une collaboration intercommunale	2'919'007.00		2'812'400.00		106'607.00	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	2'013'923.00		1'853'647.00		160'276.00	
3631	Subventions aux cantons	1'768'708.00		1'692'237.00		76'471.00	
3632	Subventions aux associations intercommunales	69'915.00		42'952.00		26'963.00	
3635	Subventions aux entreprises privées			5'000.00		-5'000.00	
3636	Subventions aux organisations à but non lucratif	102'800.00		90'458.00		12'342.00	
3637	Subventions aux ménages privés	72'500.00		23'000.00		49'500.00	
39	Imputations internes	159'161.00		154'010.00		5'151.00	
393	Frais administratifs et d'exploitation	62'620.00		55'848.00		6'772.00	
3930	Imputation interne - chauffage école	62'620.00		55'848.00		6'772.00	
394	Intérêts et charges financières théoriques	96'541.00		98'162.00		-1'621.00	
3940	Imputation intérêts de la dette	96'541.00		98'162.00		-1'621.00	
4	REVENUS		11'429'665.52		10'523'212.00		906'453.52
40	Revenus fiscaux		7'925'900.00		7'465'900.00		460'000.00
400	Impôts directs personnes physiques		6'389'000.00		6'089'000.00		300'000.00
4000	Impôts sur revenu personnes physiques		5'699'000.00		5'499'000.00		200'000.00
4001	Impôts sur fortune personnes physiques		540'000.00		450'000.00		90'000.00
4002	Impôts à la source		150'000.00		140'000.00		10'000.00
401	Impôts directs personnes morales		370'000.00		325'000.00		45'000.00

4010	Impôts sur bénéfice personnes morales		350'000.00		300'000.00		50'000.00
4011	Impôts sur capital personnes morales		20'000.00		25'000.00		-5'000.00
402	Autres impôts directs		1'155'400.00		1'040'400.00		115'000.00
4021	Contribution immobilière		755'000.00		740'000.00		15'000.00
4022	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values		200'000.00		150'000.00		50'000.00
4023	Impôts sur les mutations		200'000.00		150'000.00		50'000.00
4025	Impôt sur les appareils et distributeurs		400.00		400.00		
403	Impôts sur la propriété et sur les charges		11'500.00		11'500.00		
4033	Impôt sur les chiens		11'500.00		11'500.00		
42	Taxes et redevances		1'215'200.00		1'239'500.00		-24'300.00
420	Taxes de compensation		63'000.00		60'000.00		3'000.00
4200	Taxes non-pompiers		63'000.00		60'000.00		3'000.00
421	Emoluments pour actes administratifs		49'600.00		51'500.00		-1'900.00
4210	Emoluments administratifs divers		49'600.00		51'500.00		-1'900.00
424	Taxes d'utilisation et prestations de service		1'043'300.00		1'052'200.00		-8'900.00
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service		1'043'300.00		1'052'200.00		-8'900.00
425	Recettes sur ventes		40'500.00		52'000.00		-11'500.00
4250	Ventes		40'500.00		52'000.00		-11'500.00
426	Remboursements		18'800.00		23'800.00		-5'000.00
4260	Remboursements et participations de tiers		18'800.00		23'800.00		-5'000.00
43	Revenus divers		10'400.00		9'100.00		1'300.00
430	Revenus d'exploitation divers		10'400.00		9'100.00		1'300.00
4300	Participation des parents aux soins dentaires scolaires		6'400.00		5'600.00		800.00
4309	Autres revenus d'exploitation		4'000.00		3'500.00		500.00
44	Revenus financiers		351'480.00		323'080.00		28'400.00
440	Revenus des intérêts		47'600.00		20'200.00		27'400.00
4401	Intérêts des comptes courants		25'200.00		20'200.00		5'000.00
4402	Intérêts sur placement		22'400.00				22'400.00
443	Produits immeubles du PF		175'020.00		175'020.00		
4430	Location d'appartements du patrimoine financier		169'020.00		169'020.00		
4432	Location de salles du patrimoine financier		6'000.00		6'000.00		
446	Revenus financiers d'entreprises publiques		70'000.00		70'000.00		
4469	Autres revenus sur convention fiscale		70'000.00		70'000.00		
447	Produits des immeubles du PA		58'860.00		57'860.00		1'000.00
4470	Location d'appartements		37'820.00		37'820.00		
4472	Location à des tiers		11'040.00		10'040.00		1'000.00

4479	Location d'emplacements à des tiers		10'000.00		10'000.00		
46	Revenus de transferts		1'357'621.42		1'257'887.00		99'734.42
460	Parts à des revenus de tiers		194'000.00		185'000.00		9'000.00
4601	Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur		194'000.00		185'000.00		9'000.00
461	Dédommagements de collectivités locales		457'126.00		455'178.00		1'948.00
4611	Remboursements du canton		286'265.00		280'726.00		5'539.00
4612	Remboursements de collectivités publiques locales		8'000.00		9'000.00		-1'000.00
4614	Dédommagements des entreprises publiques		162'861.00		165'452.00		-2'591.00
462	Péréquation financière intercommunale		499'459.00		461'079.00		38'380.00
4621	Attribution de la péréquation des besoins		136'910.00		134'937.00		1'973.00
4622	Attribution de la péréquation des ressources		362'549.00		326'142.00		36'407.00
466	Amortissement des subventions d'investissements		206'436.42		155'930.00		50'506.42
4660	Amortissements des produits d'investissements		206'436.42		155'930.00		50'506.42
469	Autres revenus de transferts		600.00		700.00		-100.00
4699	Redistribution taxe CO2		600.00		700.00		-100.00
48	Revenus extraordinaires		409'909.10		73'735.00		336'174.10
489	Prélèvements sur le capital propre		409'909.10		73'735.00		336'174.10
4895	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA		409'909.10		73'735.00		336'174.10
49	Imputations internes		159'155.00		154'010.00		5'145.00
493	Frais administratifs et d'exploitation		62'614.00		55'848.00		6'766.00
4930	Imputation interne - chauffage Ecole 14 et Ecole 15		62'614.00		55'848.00		6'766.00
494	Intérêts et charges financières théoriques		96'541.00		98'162.00		-1'621.00
4940	Imputation interne - intérêts		96'541.00		98'162.00		-1'621.00
3	CHARGES	11'437'818.51		10'593'712.00		844'106.51	
4	REVENUS		11'429'665.52		10'523'212.00		906'453.52
	TOTALISATION	11'437'818.51	11'429'665.52	10'593'712.00	10'523'212.00	844'106.51	906'453.52
	Résultat		8'152.99		70'500.00	62'347.01	

6.2 Crédit pour le remplacement de la supervision de la STEP

La STEP d'Hauterive est pilotée par une supervision fonctionnant sous le système FactoryLink datant des années 1990. Ce système ne fait plus l'objet de mises à jour techniques et de sécurité depuis déjà plusieurs années.

En l'état, il n'est plus possible de modifier les images de visualisation ni les procédés. Il est donc impératif d'effectuer une mise à jour de la supervision car, en cas de panne du système actuel, la durée des travaux de remise en marche pourrait se compter en jours. Durant ce laps de temps, les conséquences environnementales d'une telle défaillance seraient néfastes voire catastrophiques pour le milieu récepteur.

Après une évaluation de l'installation existante, l'entreprise Automation3000, mandataire des STEP de Villars-sur-Glâne et Hauterive FR a proposé les mesures à prendre afin de garantir une exploitation sûre et pérenne du site d'Hauterive. L'option retenue consiste à intégrer la STEP d'Hauterive à la supervision de la STEP de Villars-sur-Glâne et de l'exploiter comme une station déportée. A la STEP d'Hauterive, un nouveau PC de supervision serait installé afin d'avoir une visualisation sur site. A terme, les eaux usées de la commune d'Hauterive FR seront traitées à la STEP de Villars-sur-Glâne mais il restera au minimum un bassin d'eaux pluviales et/ou une station de pompage à l'emplacement actuel de la STEP.

L'installation proposée pourra être reprise pour piloter les futurs ouvrages restants.

Montant de l'investissement	CHF 35'000.00
Financement par la réserve de l'épuration	

6.3 Crédit relatif au déploiement de la fibre optique entre les sites communaux

Cette demande d'investissement s'inscrit dans le cadre du projet de la migration informatique de notre commune, dont la demande d'investissement a été acceptée lors de l'assemblée communale du 9 mai 2023.

Aujourd'hui, cette migration est en route. L'installation du serveur et la migration des données devraient être finalisées pour cette fin d'année.

Parallèlement à ce projet, le déploiement de la fibre optique sur le territoire communal s'est accéléré. Cette technologie offre des possibilités de performance accrue en termes de bandes passantes.

Nous souhaiterions dès lors construire une ligne exclusive entre les différents sites de la commune de Hauterive FR, soit l'administration communale, l'école et le site édilitaire. Ceci nous permettrait d'ajouter un niveau de sécurité supplémentaire au projet en cours de déploiement. La communication réseau ne circulerait qu'au travers de cette ligne.

De plus, nous aurions l'avantage de n'avoir plus qu'un seul opérateur s'agissant de la connexion internet, ce qui nous assurera une économie quant aux frais d'abonnements internet actuellement en vigueur.

Montant de l'investissement	CHF 30'000.00
Financement par les liquidités	

6.4 Crédit pour la réfection des terrains de basket et de football – école de Posieux

Le terrain de basket de l'école présente une surface de jeu qui s'est dégradée au fil des années. Pour rappel, celle-ci a été posée en 1997 et n'a pas fait depuis, l'objet d'une réfection. Au vu de son état actuel, le Conseil communal propose à l'assemblée d'entreprendre les travaux nécessaires pour lui redonner son lustre d'antan. Ces travaux comprennent la dépose de l'actuel tapis, la mise à niveau, la pose d'un nouveau revêtement. Le montant prévu pour ces travaux est de l'ordre de CHF 45'000.00.



Quant au terrain de football, son utilisation quasi quotidienne et par tous les temps nous cause quelques soucis d'entretien. Nous avons, dans un premier temps, fait poser un gazon synthétique sur les surfaces situées devant les buts car celles-ci présentaient un degré d'usure conséquent malgré les travaux de réfection effectués chaque année par nos employés communaux. Le résultat escompté suite à cette réfection partielle n'est pas satisfaisant et au vu de l'état actuel de cette surface de jeu, il convient à nouveau de procéder à une réfection complète car, par temps de pluie, c'est de la boue que nos élèves répandent à l'intérieur du bâtiment scolaire. Le Conseil communal vous propose de remplacer l'actuelle surface engazonnée par la pose d'un gazon synthétique sur toute la surface de jeu. Le montant prévu pour cette réfection est de l'ordre de CHF 95'000.00.

Montant de l'investissement
Financement par les liquidités

CHF 140'000.0

6.5 Crédit pour Greensite – solutions SIG Cloud

La commune est propriétaire d'un patrimoine routier.

Elle doit tenir à jour l'inventaire de ce patrimoine afin d'en connaître et délimiter l'étendue (Loi sur les routes LR). L'étendue permet de donner la valeur en CHF du patrimoine (demandé par la loi MCH2).

Une politique/stratégie de surveillance du réseau et **d'entretien préventif est recommandée.**

La loi fédérale sur la géoinformation (LGéo) également exige que les autorités disposent de géodonnées mises à jour.

La Norme SIA 405 revêt une grande importance pour le partage des données (cf. image ci-dessous).

En plus de l'acquisition de la plateforme Greensite, un laboratoire auscultera le patrimoine routier qui permettra un relevé d'état.

Améliorations foncières

Les améliorations foncières demandent une vision globale et une stratégie à long terme (5-10 ans). Le financement « coup par coup » n'est plus possible.

Les améliorations foncières financent le mandat d'inventaire et de relevé d'état des routes communales selon un ratio étendue globale/étendue en zone agricole. Pour une commune rurale comme Hauterive FR, la ristourne doit se situer à approx. 40%.

Montant de l'investissement
Financement par les liquidités

CHF 40'000.00



6.6 Mise à jour du PGEE

Le PGEE, plan général d'évacuation des eaux, date de 2004. Il y a lieu de mettre à jour les travaux effectués ces dernières années ainsi que d'effectuer divers analyses et conclusion.

Diverses étapes de travail sont prévues :

- Mise à jour du cadastre des canalisations
- Analyse de l'évolution des eaux claires parasites
- Mise à jour de la valeur de remplacement des infrastructures
- Calcul hydraulique des canalisations
- Calcul du ruissellement superficiel
- Concept d'évacuation des eaux
- Plan d'action
- Démarche pour l'approbation de PGEE

Le bureau Fuchs de St-Ours est l'ingénieur conseil et il sera mandaté pour ce travail.

Montant de l'investissement
Financement par la réserve de l'épuration

CHF 75'000.00

6.7 Participation capital social ASEV

Il est proposé lors de l'assemblée du 11 décembre d'accepter les statuts de l'association de communes pour l'épuration à Villars-sur-Glâne, ASEV.

En cas d'acceptation des statuts, l'association doit créer un capital social de CHF 1'000'000.00. La participation de la commune de Hauterive FR au capital social est de CHF 114'600.00.

Montant de l'investissement	CHF 114'600.00
Financement par un prélèvement sur la réserve de l'épuration	

6.8 Crédit d'étude complémentaire pour notre participation au PAD-PED Champ du Nod

Participation de la commune à l'élaboration du PED (plan d'équipement de détail) et du PAD (plan d'aménagement de détail) et études à mener par la commune.

La commune est propriétaire de l'article 1048 RF situé sur le secteur d'Ecuvillens à la sortie du village de Posieux. Elle est également autorité compétente en matière d'aménagement de son territoire.

Un premier crédit d'étude relatif au PAD Champ du Nod a été approuvé par l'assemblée communale le 15 décembre 2020, qui portait sur un montant de CHF 25'000.-.

Pour mémoire, la participation de la commune, en tant que propriétaire de la parcelle 1048 RF, à l'élaboration du PAD se monte à 8% des frais.

Depuis le début de l'année 2021, les travaux d'élaboration d'un projet de PAD ont été menés de manière intense. Au vu de la configuration des lieux et des problématiques liées au trafic routier, au bruit et à la protection des eaux, de nombreuses études ont dû être menées. Un concept énergétique pour le quartier a également été établi.

En termes de coûts, notre participation communale se monte actuellement à CHF 25'508,60.

En outre, en tant qu'instance compétente en matière d'aménagement du territoire et d'équipement, la commune a mandaté le bureau d'ingénieur ERNEST FUCHS SA afin de déterminer la capacité des réseaux d'eau potable et des eaux usées en lien avec les projets envisagés dans le périmètre du PAD. Cette étude, qui n'était pas prévue dans le premier crédit d'investissement, se monte à CHF 19'725,75, à prendre intégralement en charge par nos soins.

A l'heure actuelle, le dépassement sur le crédit d'investissement se monte donc au total à CHF 20'234,35.

Enfin, le dossier a été soumis le 12 décembre 2022 aux Services de l'Etat dans le cadre de l'enquête préalable. Divers approfondissements sont exigés, en particulier en matière de trafic routier et de bruit. Il a été convenu qu'une enquête préalable complémentaire sera effectuée. Le dossier sera ensuite mis à l'enquête publique, puis finalisé pour approbation du canton. Pour ces différentes étapes à venir, un montant d'environ CHF 15'000.- est à prévoir.

En conclusion, un crédit complémentaire de CHF 40'000.- est demandé, soit :

- | | |
|--------------------------|---------------|
| - Dépassement | CHF 20'234,35 |
| - Etudes complémentaires | CHF 15'000.00 |
| - Divers et imprévus | CHF 4'765,65 |

Montant de l'investissement	CHF 40'000.00
Financement par les liquidités	

6.9 Crédit d'étude complémentaire pour le réaménagement de la place du village d'Ecuvillens

L'assemblée communale avait le 3 mai 2022 accordé au Conseil communal un crédit d'étude de CHF 40'000.00 pour étudier la faisabilité d'un projet de réaménagement de la place du village d'Ecuvillens. Le groupe de travail constitué à cet effet, assisté du bureau d'architecture BBA Archipole SA, a finalisé la première phase de ses travaux et a élaboré une esquisse des mesures qui pourraient être mises sur pied (aménagements architecturaux, urbanistiques et routiers, y compris stationnement et transports publics).

Il s'agit maintenant de mettre sur pied un avant-projet concrétisant ces mesures, ce qui nous permettra de soumettre à l'assemblée communale un projet chiffré.

Montants nécessaires pour la préparation de l'avant-projet :

- Mandat BBA Archipole :	CHF	31'470.90
- Mandat Ingénieur trafic:	CHF	15'000.00
- Communication :	CHF	8'000.00
- Divers et imprévus :	CHF	5'529.10

Montant total de l'investissement **CHF 60'000.00**
Financement par les liquidités.

Il sied de noter que nous allons annoncer ce projet au rang des mesures du Plan d'Agglomération 5, ce qui permettrait un subventionnement allant entre 30% à 50% des coûts.



HORAIRE FETES DE FIN D'ANNEE **Administration et déchetterie**

L'administration communale sera fermée du
lundi 25 décembre 2023 au mercredi 3 janvier 2024
y compris.

La déchetterie communale sera ouverte selon l'horaire habituel,
hormis les lundis 25 décembre et 1^{er} janvier 2024
où elle sera fermée.



Réservation du char communal (tables et bancs)

La réservation se fait auprès du secrétariat communal ou au moyen de la fiche de réservation que vous pouvez télécharger depuis notre site internet www.hauterivefr.ch. Le matériel est mis à disposition au tarif unique de Fr. 20.00 par utilisation. En cas de livraison et de reprise du matériel par les employés communaux sur le lieu indiqué par le demandeur, un montant de Fr. 50.00 sera facturé.

Budget des investissements 2024

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE	70'000.00		225'000.00		50'209.00	
02	Services généraux	70'000.00		225'000.00		50'209.00	
022	Services généraux, administration	70'000.00		190'000.00			
0220	Services généraux, administration	70'000.00		190'000.00			
0220.5200.00	Infrastructure réseaux, applications métiers, serveur			190'000.00			
0220.5200.10	Déploiement réseau optique commun édilité, admin., école	30'000.00					
0220.5200.60	Application métier Greensite solution SIG Cloud	40'000.00					
029	Immeubles administratifs			35'000.00		50'209.00	
0290	Bâtiment administratif			35'000.00		50'209.00	
0290.5040.00	Remplacement 2 garages Rte Posieux 4					50'209.00	
0290.5060.00	Bâtiments, remplacement des luminaires par LED			35'000.00			
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE			92'900.00			
16	DÉFENSE			92'900.00			
161	Défense militaire			60'000.00			
1610	Défense militaire			60'000.00			
1610.5290.00	Etude assainissement des buttes de tir			60'000.00			
162	Défense civile			32'900.00			
1621	Etat-major communal de conduite			32'900.00			
1621.5060.00	Génératrice pour point rencontre d'urgence (PRU)			32'900.00			
2	FORMATION	140'000.00		140'000.00		22'161.30	
21	Scolarité obligatoire	140'000.00		140'000.00		22'161.30	
217	Bâtiments scolaires	140'000.00		140'000.00		22'161.30	
2170	Bâtiments scolaires	140'000.00		140'000.00		22'161.30	
2170.5000.00	Réfection terrain foot de la place jeu à l'école					13'500.00	
2170.5000.01	Réfection terrain basket + foot, place jeu à l'école	140'000.00					
2170.5040.20	Ecole, rénovation des façades Rte Ecole 14			140'000.00			
2170.5290.00	Audit énergétique rte Ecole 15					8'661.30	
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	60'000.00				54'200.15	
34	Sport et loisirs	60'000.00				54'200.15	

341	Sport					23'855.00	
3412	Terrain d'inline hockey					23'855.00	
3412.5030.00	Aménagement d'un terrain d'inline hockey					23'855.00	
342	Loisirs	60'000.00				30'345.15	
3420	Loisirs	60'000.00				21'006.65	
3420.5090.00	Crédit étude faisabilité place centre du village					21'006.65	
3420.5090.01	Crédit d'étude 2ème phase place centre du village	60'000.00					
3421	Cabane forestière du Bois Cornard					9'338.50	
3421.5031.00	Raccordement eau et électricité cabane Bois Cornard					9'338.50	
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS			310'000.00		74'403.30	
61	CIRCULATION ROUTIÈRE			310'000.00		74'403.30	
615	Routes communales			310'000.00		32'944.65	
6150	Routes communales			310'000.00			
6150.5010.20	Assainissement éclairage public			310'000.00			
6155	Places de stationnement					32'944.65	
6155.5010.00	Aménagement place de parc centre du village Ecuwillens					32'944.65	
619	Routes, non mentionné ailleurs					41'458.65	
6190	Bâtiment édilitaire					41'458.65	
6190.5040.00	Bâtiment édilitaire, construction, rte Aérodrome					41'458.65	
7	PROTECTION	739'600.00		468'100.00		421'935.20	-652.45
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU					73'486.40	-600.75
710	Approvisionnement en eau					73'486.40	-600.75
7101	Approvisionnement communal en eau					73'486.40	-600.75
7101.5060.00	Remplacement compteurs d'eau pour lecture à distance					73'486.40	
7101.6370.00	Taxe de raccordement						-600.75
72	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	699'600.00		438'100.00		15'306.90	-51.70
720	Traitement des eaux usées	699'600.00		438'100.00		15'306.90	-51.70
7201	Traitement communal des eaux usées	585'000.00		112'100.00		15'306.90	-51.70
7201.5032.00	Assainissement canal dérivation Moulin Neuf					6'462.00	
7201.5032.11	Collecteur EC, pont autoroute entrée sud Ecuwillens					3'459.90	
7201.5032.20	Mise en séparatif EU-EC, impasse des Rosiers			95'000.00			
7201.5032.21	Mise en séparatif EU-EC, Vy de Villard - la Pala	480'000.00					
7201.5060.00	Achat d'une génératrice pour stations de pompage			17'100.00			

7201.5090.00	Crédit d'étude raccordement à la STEP V.-s.-Glâne					5'385.00	
7201.5200.00	Changement système de gestion	35'000.00					
7201.5290.00	Mise à jour du PGEE	70'000.00					
7201.6370.00	Taxe de raccordement						-51.70
7206	Station d'épuration intercommunale VSG	114'600.00		326'000.00			
7206.5090.00	Crédit d'étude extension et renouvellement STEP VSG			326'000.00			
7206.5520.00	Participation capital social ASEV	114'600.00					
73	GESTION DES DÉCHETS					300'426.30	
730	Gestion des déchets					300'426.30	
7301	Gestion communale des déchets					300'426.30	
7301.5033.00	Déchetterie, construction, rte Aérodrome					300'426.30	
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT			30'000.00			
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement			30'000.00			
7690	Énergie			30'000.00			
7690.5290.00	Crédit d'étude du potentiel photovoltaïque bâtiments + CECB+			30'000.00			
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES					1'615.50	
771	Cimetières, crématoires					1'615.50	
7710	Cimetières communaux					1'615.50	
7710.5030.00	Entretien du mur de l'enceinte du cimetière					1'615.50	
79	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	40'000.00				31'100.10	
790	Aménagement du territoire	40'000.00				31'100.10	
7900	Aménagement du territoire	40'000.00				31'100.10	
7900.5290.00	Révision du PAL					18'403.25	
7900.5290.10	Participation PED et PAD Champ du Nod	40'000.00				12'696.85	
9	FINANCES ET IMPÔTS			165'000.00		-652.45	622'908.95
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE			165'000.00			
963	Immeubles du patrimoine financier			165'000.00			
9630	Route de Fribourg 77, Posieux			65'000.00			
9630.5040.00	Fribourg 77, rénovation façade ouest			65'000.00			
9631	Route des Condémines 5, Ecuwillens			100'000.00			
9631.5060.00	Rénovation des sanitaires du sous-sol restaurant communal			50'000.00			

9631.5060.01	Optimisation ventilation cuisine et salle restaurant communa			50'000.00			
99	POSTES NON VENTILABLES					-652.45	622'908.95
999	Clôture					-652.45	622'908.95
9990	Clôture					-652.45	622'908.95
9990.5900.00	Report au bilan des recettes d'investissements					-652.45	
9990.6900.00	Report au bilan des charges d'investissements						622'908.95

Récapitulatif des investissements

0	ADMINISTRATION GENERALE	70'000.00		225'000.00		50'209.00	
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE			92'900.00			
2	FORMATION	140'000.00		140'000.00		22'161.30	
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	60'000.00				54'200.15	
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS			310'000.00		74'403.30	
7	PROTECTION	739'600.00		468'100.00		421'935.20	-652.45
9	FINANCES ET IMPÔTS			165'000.00		-652.45	622'908.95
	TOTALISATION	1'009'600.00		1'401'000.00		622'256.50	622'256.50
	Résultat		1'009'600.00		1'401'000.00		

PLANIFICATION DU FINANCEMENT DE LA DETTE EN 2024

Chapitre	référence	secteur	Objet	Coût des investissements		Dettes au 01.01.2024	Intérêts			Amortissements	Dettes au 31.12.2024
				%			%	Date d'échéance	Charges annuelles	Banque	
2170	3	P	Ecole primaire	3	3'830'400	298'500	2.17	10.2033	6'477	30'000	268'500
9630	3	P	Immeuble route de Fribourg 77	1	2'484'404	1'231'500	2.17	10.2033	26'724	140'000	1'091'500
2170	2	H	Agrandissement de l'école	3		1'000'000	1.20	05.2028	12'000		1'000'000
	2	H		3	3'300'000	1'000'000	0.55	05.2030	5'500		1'000'000
	2	H		3		112'000	0.55	05.2030	616	99'000	13'000
6150	4	H	Route de contournement Ecuwillens	4	1'323'000	548'848	0.59	01.2026	3'238	50'128	498'720
9631	5	H	Rénovation salle et restaurant communal, Ecuwillens	1		1'000'000	0.70	09.2035	7'000		1'000'000
	5	H			1'800'000	444'000	1.00	03.2027	4'440	18'000	426'000
7201	7	H	Collecteur eaux claires de la Tioleyre	4	600'000	240'000	0.90	09.2027	2'160	16'000	224'000
6150	8	H	Eclairage public-assainissement des luminaires	4	151'500	87'870	0.80	07.2026	703	6'060	81'810
7201	8	H	Assainissement STEP	4	195'000	113'100	0.80	07.2026	905	7'800	105'300
7201	8	H	Collecteur eaux claires, place-centre village Ecuwillens	4	200'000	116'000	0.80	07.2026	928	8'000	108'000
7301 6190	9	H	Bâtiment DEJ/édilité	3	5'000'000	4'700'000	0.55	06.2030	25'850	150'000	4'550'000
			sous-total			10'891'818			96'541		
TOTAUX					0	10'891'818			96'541	524'988	10'366'830

2.17



Retraite ??? oui.... enfin...pas tout de suite

Madame, Monsieur, chère patiente, cher patient,

En mai 2023, je vous annonçais que je prendrais ma retraite pour la fin du printemps 2024. J'espérais à ce moment-là - et j'y croyais fermement - que le cabinet en construction dans le bâtiment de la Raiffeisen aurait trouvé des locataires et que je pourrais proposer à mes patients de transférer leurs dossiers aux médecins qui se seraient installés dans les magnifiques locaux aménagés au 1^{er} étage du bâtiment.

Malheureusement, la recherche de médecins s'avère difficile, beaucoup plus difficile que ce que j'imaginais. La commune, en particulier M. Dominique Zamofing - que je remercie sincèrement pour toute l'énergie qu'il investit pour faire vivre ce cabinet, n'a pour l'instant pas trouvé les perles rares qui seraient d'accord de s'installer à Posieux, malgré de nombreuses recherches et prises de contact. De mon côté, j'ai aussi lancé des appels auprès de jeunes médecins qui arrivent en fin de formation, sans succès jusqu'à ce jour.

Aussi, après mûre réflexion, et toujours persuadé que ce cabinet va pouvoir s'ouvrir encore en 2024, j'ai décidé, avec l'accord de mon épouse et de mes assistantes médicales, de repousser l'entrée en vigueur de ma retraite jusqu'à l'automne 2024, au plus tard fin décembre 2024. Je veux croire que d'ici là, une équipe de médecins motivés va s'installer et reprendre le flambeau. Cependant, je vais réduire mon temps de consultation à 3 jours par semaine, soit les lundis, mardis et mercredis ; ceci me permettra de régler toutes les tâches administratives le jeudi et le vendredi matin, et de pouvoir profiter pleinement de mes week-ends (ce qui est quasi impossible actuellement). Cela impliquera des changements au niveau des consultations et demandera de la compréhension de la part de mes patients, qui n'auront peut-être pas un rendez-vous dans la journée ou dans la semaine, et qui devront peut-être s'adresser plus souvent à l'un des services de garde à leur disposition (médecin de garde, Permanence médicale, MedHome ou Urgences de l'HFR). Mais je pense que cela doit être possible et que nous trouverons des solutions qui satisferont chacune et chacun.

On me demande très souvent si mon fils Martin ne pourrait pas reprendre le cabinet ? Eh bien, non, Martin ne reprendra pas le cabinet et n'intégrera pas le cabinet de groupe de Posieux : enthousiasmé par son année d'assistantat en chirurgie, il a décidé d'opter pour une formation dans le domaine chirurgical.

Avec la commune, nous allons travailler d'arrache-pied pour trouver des médecins qui pourront assurer votre suivi médical et j'espère que le report de fermeture de mon cabinet permettra d'éviter une coupure dans la prise en charge du suivi médical de mes patients. Notre commune, où il fait si bon vivre, va certainement exercer son attractivité sur des médecins qui tomberont sous son charme et seront enchantés de travailler dans le superbe cabinet mis à leur disposition. On y croit !!!

P.S : il va de soi que toutes les personnes qui aimeraient changer de médecin peuvent demander leur dossier médical. Mes assistantes se feront un plaisir de transférer toutes leurs données médicales sur un CD qui pourra être transmis à leur nouveau médecin traitant

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'André Schaub'.



Le memento est une plateforme Internet (Hauterive.lememento.ch) qui a pour objectif de favoriser la communication entre les habitantes et habitants de la commune de Hauterive FR, les sociétés et les commerces locaux ainsi que les autorités. Le site a été récemment refait! Plus simple à utiliser, plus convivial, plus riche en informations... enfin le consulter, c'est l'adopter !

Une lettre d'information (Hauterive Info) paraît plusieurs fois par année avec différentes informations utiles d'ordre local, les dernières nouvelles de la commune et les événements qui se sont tenus sur notre territoire. **Les personnes qui n'ont pas accès à internet peuvent demander la lettre d'information sur papier au secrétariat communal.** En outre, vous aurez l'occasion de consulter les annonces et les événements publiés par les citoyennes et citoyens.

N'hésitez pas vous aussi à nous rejoindre car le site a été créé pour les habitants de Hauterive FR. Le memento se trouve aussi sur Facebook, retrouvez-nous sous le nom « Le Memento Hauterive FR ». LeMemento soutient également les personnes en difficulté pour raison de maladie ou à mobilité réduite. Contactez-nous au 026 411 92 03 ou hauterive@lememento.ch, nous chercherons une solution pour vous aider (courses, coiffeur, médecin, déchetterie, etc.) avec le soutien de nos chauffeurs bénévoles. **Si vous avez un peu de temps à disposition, contactez-nous également et devenez chauffeurs bénévoles.**



Abonnements TPF et généraux CFF

La commune rembourse un montant de Fr. 220.00 sur les abonnements annuels « Frimobil » et généraux CFF pour les étudiants des écoles supérieures et pour les apprentis jusqu'à leur 25 ans.

Pour en bénéficier, il vous suffit d'apporter au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, une copie de la preuve de paiement ou l'abonnement avec un no de compte pour le paiement. La subvention est versée à **l'échéance** de l'abonnement.



Locations de jeux et de jouets

Route de la Pépinière 20, 1696 Vuisternens-en-Ogoz
026/411.17.81, ludothequegibloux@gmail.com,
www.ludo-gibloux.ch

Heures d'ouverture :

mardi et vendredi de 15h30 à 17h30

1^{er} samedi du mois de 9h00 à 11h00

La ludothèque est fermée durant les vacances scolaires.

INTERVIEW DU SYNDIC DE



M. Ludovic Chenaux, directeur de Up To You

1. Ludo, peux-tu te présenter et nous décrire ton parcours professionnel ?

Bonjour, Je m'appelle Ludovic Chenaux, je suis né à Posieux puis j'ai grandi à Ecuwillens. Après un apprentissage dans la vente, je me suis rapidement dirigé vers les métiers de la communication en intégrant une agence de communication dite classique en suivant une formation markom au SAWI à Lausanne. Après quelques années auprès de cette agence et sentant l'émergence des réseaux sociaux, j'ai créé en 2012 une agence de communication numérique.

2. Peux-tu nous présenter ton entreprise ?

Up to you est spécialisée dans la communication numérique, c'est à dire sur les réseaux sociaux, sur Google, etc. Nous accompagnons des entreprises, des clubs de sports, des communes, des institutions, etc. Nous travaillons notamment pour La Poste Suisse, Fribourg-Gottéron, la RTS, Le Péroles ou encore Chocolat Villars. Nous les accompagnons depuis la réflexion stratégique, le positionnement, le choix des plates-formes, des messages, etc. en passant bien sûr par toute la création de contenu. Nous analysons en continu les résultats obtenus et pouvons adapter en permanence ce que nous faisons et comment nous le faisons.

3. Combien de collaborateurs as-tu et quels sont leurs rôles ?

Nous sommes actuellement 42 collaborateurs représentant pas moins de 12 métiers différents. Nous avons des domaines créatifs (photographes, vidéastes, graphistes, etc.) mais également des spécialistes stratégie ou achat media (campagnes publicitaires).

4. Des apprentis sont-ils formés et le cas échéant, combien ?

Oui nous avons actuellement deux apprentis, dont Flavien Bertschy qui habite également la commune.

5. Dans quel domaine êtes-vous spécialisés ?

Nous sommes ce que nous appelons un pure player. C'est à dire que nous sommes ultra spécialisé dans un domaine spécifique et ce domaine est (vous l'avez compris) la communication numérique. Nous ne faisons pas d'autre type de communication.

6. Comment vois-tu l'évolution de ton entreprise dans le futur ?

Nous continuons à grandir et à nous diversifier. Nous venons de créer deux nouvelles entités. Playground qui est une société de production de films et documentaires de sport que nous avons créé avec Julien Sprunger et UTY3 qui est une spinoff de Up to you qui propose aux entreprises du conseil et la réalisation de solutions autour des nouvelles technologies web (AI, web3, metaverse, etc).

7. Quelle est ta vision de la commune de Hauterive FR ?

J'aime beaucoup cette commune et c'est ici que j'ai choisi de revenir vivre avec ma compagne et mes deux petites filles, il y a 3 ans maintenant. C'est une commune vivante et parfaitement située à quelques minutes de Fribourg et de Bulle.

Si je peux ajouter un dernier mot, je voulais saluer Marilyn Schouwey à qui j'avais promis une petite dédicace dans cette interview. Elle s'occupe de l'administration de Up to you depuis 5 ans maintenant. Merci Tantine!

Carte journalière commune



Le produit venant remplacer la carte journalière Commune est désormais connu. À partir de 2024, la «carte journalière dégriffée Commune» pourra être achetée en exclusivité aux guichets des communes et des villes. La nouvelle offre s'inspire de la carte journalière dégriffée, déjà bien connue dans les transports publics. Elle comprend deux niveaux de prix et sera disponible pour la 1^{re} et la 2^e classe avec ou sans abonnement demi-tarif. Elle sera nominative et émise comme billet mobile ou papier. Le contingentement par commune et la restriction de la vente aux habitants de la commune concernée disparaissent. Ainsi, la clientèle dite «non numérique» aura elle aussi accès aux titres de transport dégriffés.

Les prix sont fixés par la branche des transports publics et sont identiques pour toutes les communes et villes.

Classe et segment	Niveau de prix 1 commune/ ville disponible jusqu'à 10 jours avant le jour du voyage (70 % du contingent)	Niveau de prix 2 commune/ ville disponible jusqu'à 1 jour avant le jour du voyage (30 % du contingent)
2 ^e classe, 1/2	39.00 francs*	59.00 francs*
2 ^e classe, 1/1	52.00 francs*	88.00 francs*
1 ^{re} classe, 1/2	66.00 francs*	99.00 francs*
1 ^{re} classe, 1/1	88.00 francs*	148.00 francs*



Forêts-Sarine

Corporation forestière Forêts-Sarine
Rte de Grangeneuve 19
1725 Posieux

**Bulletin de commande
BOIS DE FEU
2023-2024**



**BOIS
SUISSE**

Demandez du Bois Suisse.

Délai de livraison après réception de la commande: maximum 4 semaines

Pas de livraisons en juillet et août

Conditions :

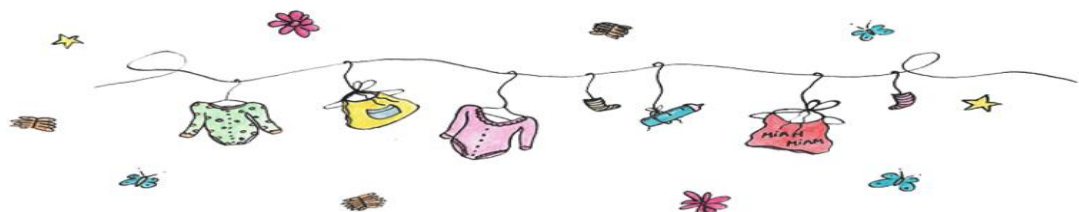
- Paiement net à 30 jours, sur facture
- Le bois est déchargé en vrac devant votre domicile
- Livraison uniquement dans les communes membres de Forêts-Sarine

Nom:	Prénom:	Commande minimum 1 stère
Rue:	Localité:	Utilisez notre formulaire de commande en ligne !  Commande de bois de feu www.forets-sarine.ch
Tél :	Portable:	
Date:	Signature:	

Quantité	Longueur	Assortiments	Prix/stère	Livraison	Total CHF
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	155.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	130.00	livraison obligatoire	
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, résineux, sec	135.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux, sec	110.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, vert	100.00	facultative	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, feuillus, vert (min 3 st./max 15 st.)	55.00	sur demande	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, résineux, vert (min. 3 st./max 15 st.)	45.00	sur demande	
Total stères		Total de la valeur du bois TTC			

TOTAL bois et forfait de livraison à domicile TTC

Livraison à domicile			
1 stère	forfait	70.00	
2 stères	forfait	75.00	
3 stères	forfait	80.00	
4 stères	forfait	120.00	
5 stères	forfait	130.00	
6 stères	forfait	140.00	
7 stères	forfait	160.00	
8 stères	forfait	170.00	
9 stères	forfait	180.00	
10 stères et +	par camion, en régie		



CLIN D'OEIL AUX NOUVEAUX NES DE L'ANNEE ET FELICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS

Aeschlimann Marin, fils de Aeschlimann Delphine et Aeschlimann Johann, né le 12.03.2023

Bacci Aaron, fils de Dolci Michelle et Bacci Riccardo, né le 28.08.2023

Balagué Garance, fille de Déléchamp Marion et Balagué Olivier, née le 01.04.2023

Bapst Salomé, fille de Bapst Johanna et Bapst Richard, née le 14.08.2023

Beeler Louis, fils de Minguely Muriel et Beeler Yannick, né le 12.07.2023

Chenau Cléa, fille de Chenau Pauline et Chenau Aurélien, née le 17.01.2023

Chenau Jules, fils de Chenau Amandine et Chenau David, né le 14.02.2023

Corpataux Flavie, fille de Corpataux Laura et Corpataux David, née le 12.02.2023

Ducret Lucie, fille de Ducret Marie et Ducret Christophe, née le 13.06.2023

Gachet Illa, fille de Bouvier Marie Laure et Gachet Pierre, née le 01.05.2023

Grand Julia, fille de Gallardo Cristina et Grand Thierry, née le 10.09.2023

Leite Rachel, fille de Leite Raquel et Leite José Alpino, née le 09.12.2023

M'Buyu Ayana, fille de da Silva Resende Flavienne, née le 07.04.2023

Maret Valérien, fils de Seydoux Emilie et Maret Arnaud, né le 19.09.2023

Moreira da Silva Ilan, fils de Charlot Célia et Moreira da Silva João, né le 25.09.2023

Nicolet Eloi, fils de Nicolet Caroline et Nicolet Cédric, né le 20.10.2023

Pellet Evan, fils de Pellet Margot et Pellet Matthieu André, né le 23.10.2023

Piccand Lizzie, fille de Piccand Elodie et Piccand Ronnie, née le 10.07.2023

Rosa Arsène, fils de Rosa Amandine et Rosa Benjamin, né le 19.02.2023

Sallin Pierrick, fils de Bobillier Marie et Sallin Jonathan, né le 09.03.2023

Terrapon Antoine, fils de Terrapon Céline et Terrapon Rémy, né le 02.08.2023

Werro Johnson, fils de Werro Stacy Anna, né le 26.09.2023



**Vous êtes à la recherche
d'un nouveau défi professionnel ?**

devenez
ACCUEILLANT·E FAMILIAL·E

un emploi de la petite enfance
que vous exercerez à votre domicile
activité rémunérée et formation assurée

**envoyez-nous
votre CANDIDATURE**



famiya, service de garde d'enfants
info@famiya.ch - www.famiya.ch



Aydin Ismail, Route de l'Ecole 5, 1725 Posieux
Bernasconi Stéphanie et André, Route du Grand-Clos 6 1730 Ecuwillens
Borges Fernandez Teresa, Route du Village 39, 1730 Ecuwillens
Bougatéf Chayma et Cataleya, Chemin du Grabo 21, 1730 Ecuwillens
Bougatéf Irene, Chemin du Grabo 21, 1730 Ecuwillens
Brunisholz Julien, Route du Village 39, 1730 Ecuwillens
Bârdahan Stefania-Vasilica et Mouatassim Amine, Chemin des Granges 10, 1730 Ecuwillens
Bächler Jean Claude, Route de la Ria 14, 1725 Posieux
Chappuis Evelyne et Thierry, Route de Fribourg 66, 1725 Posieux
Clément Mélissa et Piller Léo, Route de Posieux 7, 1730 Ecuwillens
Cotting Margaux et Théraulaz Sylvain, Impasse de la Côte 43, 1725 Posieux
Cousinou Jérôme, Impasse Champ sur l'Abbaye 11, 1725 Posieux
De Almeida Barbosa Daniela et Santos Silva Vicente Filipe, Route des Condémines 19, 1730 Ecuwillens
Delgado Nathanaël, Chemin de Neyruz 17, 1730 Ecuwillens
Derungs Anina, Route de l'Ecole 9, 1725 Posieux
Di Blasi Emilio, Route du Village 39, 1730 Ecuwillens
Eicher Marc, Chemin des Champs-Courbes 52, 1730 Ecuwillens
Thalmann Tanja et Fejza Luan, Chemin des Granges 21, 1730 Ecuwillens
Folly Yann, Route de Posieux 19, 1730 Ecuwillens
Gallardo Cristina et Grand Thierry, Martin et Julia, Chemin de Chanta-Grelet 11, 1730 Ecuwillens
Galley David, Chemin des Granges 14, 1730 Ecuwillens
Genoud Vincent, Impasse du Savouet 2, 1725 Posieux
Grivel Sarah, Chemin des Granges 21, 1730 Ecuwillens
Longchamp Stéphane, Promenade de la Colline 4, 1725 Posieux
Jimenez Carmelina et Antonio, Mathilde et Ellie, Impasse du Vany 4, 1725 Posieux
Marion Amandine, Route de la Ria 6, 1725 Posieux
McCourt Charlotte et Andrew, Route de Fribourg 41, 1730 Ecuwillens
Monney Fabienne et Martial, Impasse du Sapex 41, 1725 Posieux
Monney Tasnim, Timmy et Aïcha, Route de Posieux 23, 1730 Ecuwillens
Mosicheva-Prot Olga et Prot Jérémy, Route de l'Ecole 3, 1725 Posieux
Page Simone et Michel, Chemin des Dailles 3, 1730 Ecuwillens
Papaux Céline et Gremaud Nicolas, Chemin du Pré-Neuf 31, 1730 Ecuwillens
Quiot Oriane et Blanc Lionel, Route du Village 66, 1730 Ecuwillens
Rolle Arnaud, Impasse du Coutset 8, 1725 Posieux
Rolle Jérémy et Tiffany, Maeva, Raphaël et Célestine, Impasse des Rosiers 5, 1730 Ecuwillens
Rudaz Rachel et Marc, Till, Route de Magnedens 11, 1730 Ecuwillens
Santos de Oliveira André Ricardo, Route de Posieux 25, 1730 Ecuwillens
Seydoux Emilie et Maret Arnaud, Achille et Valérien, Route des Condémines 21, 1730 Ecuwillens
Terreaux Véronique et Francis, Route de Fribourg 97, 1725 Posieux
Uldry Christophe, Route des Condémines 21, 1730 Ecuwillens
Vonlanthen Céline et Marty Robin, Route de Posieux 5, 1730 Ecuwillens
Voyame Esther et Gendre Alexandre, Route du Vany 8, 1725 Posieux

